

# GROUPE **B**ENETEAU

*Rapport Annuel 2014-2015*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
29 JANVIER 2016



# SOMMAIRE

Direction et Contrôle - Bourse	5
Rapport de gestion du Directoire	6
Rapport de l'un des Commissaires aux comptes sur les informations sociales, environnementales, et sociétales	45
Rapport complémentaire du Directoire	48
Rapport du Conseil de Surveillance	50
Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance et le contrôle interne	51
Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président	69
<hr/>	
Groupe Bénéteau	
- Eléments financiers	71
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	101
<hr/>	
Bénéteau S.A.	
- Eléments financiers	103
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	117
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes	118
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les opérations sur le capital	120
Projet des résolutions	122
Descriptif du programme de rachat d'actions propres à autoriser	128
Attestation du Rapport Financier Annuel	130



## Organe de Direction et de Contrôle

### Conseil de Surveillance

Président  
Yves Lyon-Caen

Vice-Président  
Louis-Claude Roux

Annette Roux  
Catherine Pourre  
Yvon Bénéteau  
Benjamin Bénéteau  
Claude Brignon  
Luc Dupé  
Jean-Pierre Goudant  
Christian de Labriffe

### Directoire

Président  
Hervé Gastinel

Carla Demaria  
Christophe Caudrelier  
Jean-Paul Chapeleau  
Aymeric Duthoit

### Commissaires aux Comptes

Compagnie Régionale de Poitiers  
Atlantique Révision Conseil

Compagnie Régionale de Versailles  
KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

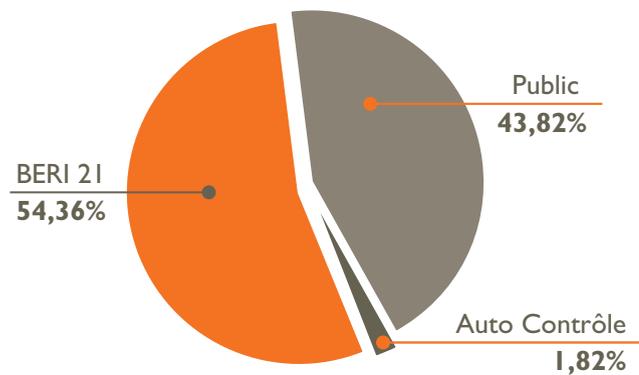
## Bénéteau et la Bourse

### Capital

82 789 840 actions de 0,10 €  
Capital social : 8 278 984 €

Au 31 août 2015, la S.A. BERI 21, société détenue par le groupe familial, détient 54,36% du capital de BÉNÉTEAU S.A.

A notre connaissance, un actionnaire détient plus de 5% du capital de BÉNÉTEAU SA. Il s'agit du Fonds Franklin Ressources Inc à hauteur de 11,6013%.

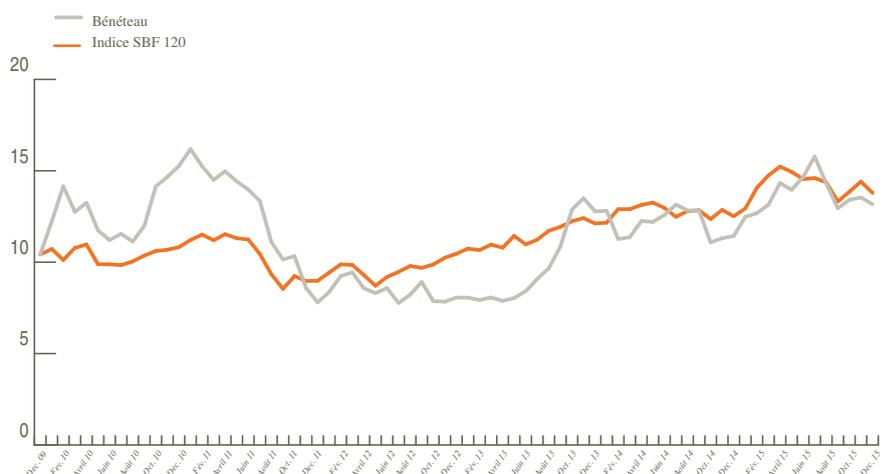


### Identité du titre

Nom de la Société	BÉNÉTEAU
Place de la cotation	Euronext Paris
Compartiment	Eurolist Compartiment A
Date d'admission	Mars 1984
Dénomination du titre coté	BÉNÉTEAU
Code ISN	FR0000035164
Nominal de l'action cotée	0,10 €
Nombre de titres	82 789 840
Droit de vote	Oui
Droit au dividende ordinaire	Oui

### Evolution du cours de l'action Bénéteau

Euros



## GRUPE BENETEAU

L'exercice 2014-2015 est caractérisé par une forte hausse de tous les indicateurs :

- Croissance du chiffre d'affaires de près de 20%, passant de 808,4 M€ en 2013-2014 à 969,5 M€ en 2014-2015 ;
- Amélioration de la rentabilité : le résultat opérationnel courant s'élève ainsi à 34,4 M€ en 2014-2015 contre 11,7 M€ en 2013-2014.

Le Groupe bénéficie pleinement de la reprise du marché de la plaisance avec une solide croissance organique. La société

américaine Rec Boat Holdings, le renforcement du dollar et la bonne fin de saison de l'activité habitat de loisirs permettent de porter la hausse du chiffre d'affaires à près de +20% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net publié s'élève à 13,2 M€.

La trésorerie nette consolidée du groupe s'établit à (-) 51 M€.

## ■ I – ACTIVITE ET RESULTAT OPERATIONNEL DES DIVISIONS

### • Principaux indicateurs par activité

en M€	BATEAUX		HABITAT		GRUPE	
	2014-2015	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015	2013-2014
Chiffre d'affaires	819,3	650,1	150,2	158,3	969,5	808,4
Résultat opérationnel courant	33,6	11,9	0,8	(0,2)	34,4	11,7
Autres charges/produits					(5,0)	(2,6)
<b>Résultat opérationnel</b>					<b>29,4</b>	<b>9,1</b>
Résultat opérationnel courant à périmètre constant (1)	36,7	13,9	0,8	(0,2)	37,5	13,7

(1) 2014 : hors Rec Boat Holdings LLC acquis en juin 2014

**Le résultat opérationnel courant** du groupe Bénéteau s'élève à 34,4 M€ et à 37,5 M€ à périmètre constant.

### 1) L'activité Bateaux

A taux de change et périmètre constants, le chiffre d'affaires de l'activité Bateaux est en hausse de +10,7% par rapport à l'année précédente.

Le Groupe a poursuivi :

- son déploiement sur le marché du bateau à moteur;
- l'extension de son offre vers des bateaux de plus grande taille, tant en voile qu'en moteur;
- le renforcement de sa présence commerciale dans les zones offrant le plus fort potentiel de croissance.

Cela a permis à nos marques dans un marché en amélioration notamment en Europe, d'enregistrer une progression du chiffre d'affaires supérieure à celle du marché.

A périmètre et taux de change constants, l'activité «Moteur» croît de +15,5 % avec une forte hausse de +37,6 % de l'activité yachts à moteur. La somme des activités moteur représente 49,1 % du chiffre d'affaires de l'activité Bateaux contre 47,1 % pour l'exercice 2013-2014.

- **En Europe**, le regain des marchés anglais, allemand, espagnol et italien a permis au Groupe d'enregistrer une progression de ses ventes de près de 10 %.
- **En Amérique du Nord**, l'activité est en hausse de +11,7 % par rapport à l'exercice précédent. Cette progression vient confirmer le rebond du marché américain en moteur.

- **Sur la zone Pacifique et au Moyen Orient**, le développement de l'offre du Groupe sur le segment des bateaux de grande taille lui a permis de fortement progresser avec une croissance proche de 60 %.

Le chiffre d'affaires total de l'activité Bateaux s'élève à 819,3 M€ soit une croissance de 26 % en intégrant la récente acquisition de la société Rec Boat Holdings LLC. Cette dernière enregistre un chiffre d'affaires de 110 M\$, compte-tenu de la mauvaise conjoncture qui affecte le marché canadien.

L'activité Bateaux dégage un **résultat opérationnel courant** de 33,6 M€ sur l'exercice 2014/2015, soit une hausse de +182% grâce au volume d'activité et grâce au renforcement du dollar face à l'euro.

A périmètre constant, il ressort à 36,7 M€ contre une prévision de 38 M€, affecté par un évènement non récurrent : la défaillance d'un concessionnaire canadien.

### SPBI (Chantiers Bénéteau – Chantiers Jeanneau – BJ Technologie)

	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011
Chiffre d'affaires (M€)	576,2	507,1	511,7	521,0	629,9
Résultat d'exploitation (M€)	8,2	(4,6)	(7,9)	(10,0)	51,6
Résultat net (M€)	14,9	(8,1)	(8,6)	(2,9)	34,7
Effectif moyen	3 426	3 474	3 589	3 580	3 262

	2014/2015 (*)	2013/2014 (*)	2012/2013	2011/2012	2010/2011
Chiffre d'affaires (MUSD)	295,6	192,8	117,6	56,3	53,5
Résultat d'exploitation (MUSD)	(0,5)	11,1	5,4	(1,4)	1,6
Résultat net (MUSD)	(1,2)	6,5	3,7	(1,5)	0,9
Effectif moyen	597	651	174	159	153

(\*) dont Rec Boat Holdings LLC acquise en juin 2014 par Beneteau Inc

Cours de change au 31 août 2015 : 1 € = 1,1215

Cours de change moyen sur l'exercice : 1 € = 1,162192

A compter de l'exercice clos le 31 août 2013, les comptes des filiales américaines (BGM, Beneteau America Inc, Jeanneau America Inc et Beneteau Inc) sont présentés de façon consolidée.

	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011
Chiffre d'affaires (MPLN)	233,3	209,9	216,2	203,8	207,8
Résultat d'exploitation (MPLN)	7,0	4,5	3,5	0,4	3
Résultat net (MPLN)	10,1	7,2	10,4	(3,1)	15,6
Effectif moyen	617	575	595	628	659

Cours de change au 31 août 2015 : 1 € = 4,2289 PLN

Cours de change moyen sur l'exercice : 1 € = 4,1674 PLN

	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011
Chiffre d'affaires (M€)	156,6	144,8	124,8	119,6	136,8
Résultat d'exploitation (M€)	14,3	9,9	7,1	6,6	6,6
Résultat net (M€)	8,5	5,7	4,3	3,8	3,2
Effectif moyen	457	436	437	456	446

Monte Carlo Yachts	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011
Chiffre d'affaires (M€)	58,1	48,9	37,2	27,5	11,4
Résultat d'exploitation (M€)	2,1	(0,7)	(0,3)	(2,9)	(3,7)
Résultat net (M€)	4,1 (*)	2,2(*)	(1,1)	0,5	0,8
Effectif moyen	220	196	170	107	57

(\*) dont abandon de créance consenti par GBI Holding à hauteur de 2 M€

### GBI Holding

Les données financières individuelles concernant GBI Holding sont non significatives au cours des 5 derniers exercices, inférieures à 1 M€ en valeur absolue.

Fonderie Vrignaud sa	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011
Chiffre d'affaires (M€)	2,8	2,4	2,8	3,7	4,1
Résultat d'exploitation (M€)	0,4	0,1	0,2	0,4	0,2
Résultat net (M€)	0,3	0,1	0,1	0,3	-
Effectif moyen	11	11	11	11	12

Cette société est détenue à 74,94% par le groupe depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, et a pour activité principale la production de quilles de bateaux de plaisance.

### Bénéteau Brasil Construção de Embarcações sa

	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012
Chiffre d'affaires (MBRL)	13,9	12,2	12,3	-
Résultat d'exploitation (MBRL)	(3,5)	(5,1)	(9,4)	(3,9)
Résultat net (MBRL)	(15,5)	(5,6)	(14,0)	(4,0)
Effectif moyen	31	41	35	12

Cours de change au 31 août 2015 : 1 € = 4,0671 BRL

Cours de change moyen sur l'exercice : 1 € = 3,320 BRL

Cette société créée en avril 2011 a débuté son activité de production de bateaux en 2011/2012.

### Bénéteau Brasil Promoções e Comercialização de Embarcações Ltda

	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012
Chiffre d'affaires (MBRL)	2,3	4,2	42,8	1,7
Résultat d'exploitation (MBRL)	(0,5)	-	0,8	(1,6)
Résultat net (MBRL)	(3,2)	0,1	(2,4)	(1,6)
Effectif moyen	1	2	4	3

Cours de change au 31 août 2015 : 1 € = 4,0671 BRL

Cours de change moyen sur l'exercice : 1 € = 3,320 BRL

Cette société créée en juillet 2011 a débuté son activité en fin d'exercice 2011/2012.

**L'activité des filiales de commercialisation** consiste à animer le réseau local des concessionnaires. De ce fait, le niveau et l'évolution de leur chiffre d'affaires ne sont pas significatifs des ventes réalisées sur leur territoire, la totalité des ventes de bateaux étant facturée depuis la France.

Bénéteau Espana sa	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011
Chiffre d'affaires (M€)	-	0,1	0,2	0,4	0,6
Résultat net (M€)	-	(0,2)	-	0,1	0,2
Effectif moyen	-	0	1	1	1

Bénéteau Italia srl	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011
Chiffre d'affaires (M€)	0,9	0,7	0,8	1	1,2
Résultat net (M€)	0,2	-	-	0,1	0,3
Effectif moyen	2	2	3	3	3

Jeanneau Italia srl	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011
Chiffre d'affaires (M€)	0,6	0,4	0,4	0,6	0,5
Résultat net (M€)	0	-	-	-	0,1
Effectif moyen	1	1	2	2	2

Jeanneau Asia Pacific	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012
Chiffre d'affaires (MHKD)	-	-	-	-
Résultat net (MHKD)	-	(0,1)	0,2	0,2
Effectif moyen	3	2	1	1

Cours de change au 31 août 2015 : 1 € = 8,6920 HKD

Cours de change moyen sur l'exercice : 1 € = 9,011 HKD

## SGB Finance

SGB Finance est consolidée par mise en équivalence. Le résultat net s'élève à 4 327 K€ (part du groupe), contre 3 201 K€ l'exercice précédent.

## 2) L'activité Habitat

L'activité Habitat réalise un **chiffre d'affaires** de 150,2 M€ sur l'exercice, en retrait de 5,1 %. Ce chiffre inclut 16,2 M€ pour l'Habitat résidentiel. Dans l'activité Habitat de loisirs, le rattrapage observé sur le marché français dès le 3<sup>ème</sup> trimestre s'est confirmé en fin d'exercice, tiré principalement par les clients grands comptes. L'activité à l'international est dynamisée par le marché italien qui enregistre une croissance de plus de 50 %, après un exercice 2014 affecté par des dispositions législatives inadaptées.

Le **résultat opérationnel courant** de l'activité Habitat ressort à 0,8 M€ contre (-) 0,2 M€ l'année précédente.

Supérieur aux prévisions, le résultat opérationnel courant de l'activité **Habitat de loisirs** ressort à 4,3M€.

L'activité **Habitat Résidentiel** est affectée par le report sine die d'un projet dans le secteur de l'hôtellerie, limitant le chiffre d'affaires à 16,2 M€. Le résultat courant reste négatif à -3,5 M€.

Avec effet rétroactif au 1er septembre 2014, les sociétés IRM et O'HARA ont fusionné dans l'entité Bio Habitat.

BIO Habitat	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011
Chiffre d'affaires (M€)	137,7	15,4	14	16,7	17,1
Résultat d'exploitation (M€)	4,1	0,2	0,2	0,6	2,1
Résultat net (M€)	3,8	0,1	0,1	0,1	0,9
Effectif moyen	745	93	108	106	99

O'Hara	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011
Chiffre d'affaires (M€)	-	63,8	64,4	72,9	73,2
Résultat d'exploitation (M€)	-	1,2	3,6	6,9	5,9
Résultat net (M€)	-	0,6	2,1	0,7(*)	2,2
Effectif moyen	-	277	287	286	269

(\*) dont abandon de créance consenti à O'Hara Vacances à hauteur de 3,1 M€

IRM	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011
Chiffre d'affaires (M€)	-	86,6	95,3	134,3	138,5
Résultat d'exploitation (M€)	-	2,9	4,1	14,4	16,4
Résultat net (M€)	-	2,5	3,0	7,5	9,2
Effectif moyen	-	449	462	472	463

O'Hara Vacances	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011
Chiffre d'affaires (M€)	-	0,4	14,8	13,5	14,1
Résultat d'exploitation (M€)	-	(0,2)	(0,5)	(2,9)	(0,8)
Résultat net (M€)	(0,1)	0,1	(0,3)	- (*)	(0,9)
Effectif moyen	-	0	14	14	14

(\*) dont abandon de créance consenti par O'Hara à hauteur de 3,1 M€

BH	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011
Chiffre d'affaires (M€)	16,7	17,3	20,4	14,2	20
Résultat d'exploitation (M€)	(3,5)	(3,9)	(4,6)	(8,5)	(7,2)
Résultat net (M€)	0,1(*)	0,1(**)	(0,1)	-	0,2
Effectif moyen	100	95	105	107	96

(\*) dont abandon de créance consenti par Bénétéau SA à hauteur de 3,9 M€

(\*\*) dont abandon de créance consenti par Bénétéau SA à hauteur de 4 M€

BH Services	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011
Chiffre d'affaires (M€)	2	2,1	2,6	3,8	2,7
Résultat d'exploitation (M€)	(0)	-	-	-	-
Résultat net (M€)	-	-	-	-	-
Effectif moyen	27	27	27	26	16

BIO Habitat Italia	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012
Chiffre d'affaires (M€)	11,3	7,5	12,2	5,1
Résultat d'exploitation (M€)	(0,6)	(0,5)	(0,1)	(0,9)
Résultat net (M€)	(0,7)	(0,5)	(0,2)	(0,8)
Effectif moyen	36	36	39	9

Cette filiale, ayant démarré son activité en 2011/2012, a pour objet la construction de mobil homes pour le groupe en Italie.

IRM Italia	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012
Chiffre d'affaires (M€)	0,5	0,2	0,8	0,2
Résultat d'exploitation (M€)	(0)	(0,3)	0,2	(0,3)
Résultat net (M€)	(0)	(0,2)	0,1	(0,2)
Effectif moyen	3	3	3	-

Cette filiale a pour objet la promotion et l'animation des ventes de mobil homes en Italie pour la marque IRM.

## Habitat d'avenir

Habitat d'avenir, dont l'objet est d'assister BH pour la commercialisation de ses maisons à ossature bois est consolidée par mise en équivalence. Le résultat net part du groupe s'élève à 87 milliers d'euros au 31 août 2015, contre (-)111 milliers d'euros au 31 août 2014.

## ■ II – DU RESULTAT OPERATIONNEL COURANT AU RESULTAT NET

### 1) Du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 29,4 M€. Il intègre une charge de 5 M€ correspondant principalement pour 1 M€ aux frais liés au changement du Directoire du Groupe, pour 3,2 M€ aux conséquences de la faillite d'un des partenaires du groupe dans le domaine du design de bateaux.

### 2) Le résultat financier

en M€	2014/2015	2013/2014
Résultat financier	(17,7)	(0,4)
Dont		
- résultat de change lié	(15,6)	3,3
- charge d'intérêts nette des produits de placements	(2,1)	(2,2)

La perte de change de 15,6 M€ en 2014/2015 provient essentiellement de l'évolution défavorable des instruments de couverture de change sur le dollar.

Au cours de l'exercice, le groupe a couvert son risque de change commercial en procédant à des opérations de change à terme et termes accumulateurs.

Au 31 août 2015, les ventes et achats à terme contre euros suivantes étaient en cours :

- 148 334 KUSD de ventes à terme au taux moyen pour 1 € de 1,1310 USD
- 43 720 KUSD d'achats à terme au taux moyen pour 1 € de 1,2324 USD
- 131 096 KPLN de ventes à terme au taux moyen pour 1 € de 4,2750 PLN

Par ailleurs, le groupe peut se couvrir pour ses emprunts moyen terme par des swap de taux d'intérêts.

### 3) Le résultat net

Le résultat net part du groupe s'élève à 12,8 M€.

Le résultat net du groupe comprend la constatation d'une charge d'impôt de 2,9 M€, faisant ressortir un taux effectif de 24,6%. Retraité de l'impact des déficits des filiales non activés pour un montant de 2,1 M€, ce taux ressortirait à 6,67%.

## ■ III - STRUCTURE FINANCIERE

### 1) La marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement atteint 73,5 M€ contre 61,6 M€ en 2013/2014.

Elle se décompose ainsi :

En M€	2014/2015	2013/2014
Résultat net (hors sociétés mises en équivalence)	8,8	6,3
Dotations aux amortissements	60,3	56,3
Dotations nettes aux provisions	1,8	1,8
Impôts différés	2,3	(2,1)
Plus ou moins values de cession	0,3	(0,8)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>73,5</b>	<b>61,6</b>

En raison de l'application des normes IFRS, le groupe a inscrit au bilan, avec les moules auxquels ils se rattachent, les frais de développement concourant à leur réalisation. A ce titre, les dotations aux amortissements s'élèvent à 6 M€ en 2014/2015 et 5,8 M€ en 2013/2014.

### 2) Le tableau de financement

Le groupe a une situation de trésorerie nette au 31/08/2015 de (-)51 M€, après déduction des dettes financières (64,1 M€ d'emprunts à moyen terme, 1,9 M€ de comptes courants d'associés et 0,7 M€ de dettes financières diverses).

La trésorerie a évolué de la façon suivante :

en M€	2014/2015	2013/2014
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>73,5</b>	<b>61,6</b>
Stocks et en cours	(8,8)	4,6
Créances	(5,5)	(31,1)
Impôt exigible	(12,1)	(4,1)
Dettes	29,9	4,9
<b>Variation du BFR directement</b>	<b>3,5</b>	<b>(25,7)</b>
Investissements nets (détail point 3)	(61,8)	(98,5)
Dividendes	(2,4)	0
Autres (1)	(0,1)	0,3
Incidences des effets de change	(10,6)	(0,9)
<b>Variation de trésorerie (2)</b>	<b>2,1</b>	
Trésorerie à l'ouverture (3)	(53,1)	
<b>Trésorerie à la clôture (3)</b>	<b>(51,0)</b>	
Actions en autocontrôle	13	

(1) principalement constitué des mouvements sur actions propres

(2) hors variation des dettes financières (comptes courants d'associés et emprunts sur crédit-bail)

(3) après dettes financières (comptes courants d'associés et emprunts sur crédit-bail)

Il convient de rappeler que la trésorerie nette du groupe suit la forte saisonnalité de son activité et qu'au bilan du 31 août elle est proche de son niveau mensuel le plus élevé. La trésorerie moyenne annuelle est sensiblement inférieure à celle qui apparaît au bilan du 31 août.

La société a effectué une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

### 3) Les investissements

Les principaux projets industriels ont concerné les investissements produits conformément au plan de sortie des nouveautés.

en M€	2014/2015	2013/2014
Investissements matériels	69,1	60,8
Produits de cession des immobilisations	(5,8)	(5,4)
Variation des dettes sur immobilisations	(1,5)	0,9
Variation de périmètre	0	42,2
<b>Investissements nets</b>	<b>61,8</b>	<b>98,5</b>

## ■ IV - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement, de nature à modifier l'image des opérations de l'exercice 2014/2015, n'est intervenu entre la date de clôture et la date de rédaction du présent rapport.

## ■ V - PERSPECTIVES

**Bateau :** Les premiers salons de la saison en Europe et aux Etats Unis se sont déroulés dans une ambiance positive. La tendance devrait rester favorable sur ces marchés. L'Amérique du Sud et l'Asie sont en retrait, sans remettre en cause le fort potentiel que ces marchés représentent pour le Groupe.

**Habitat :** La confirmation d'une bonne saison 2015 pour les professionnels français est de bon augure. Les intentions de commande d'ici fin décembre constitueront un indicateur tangible pour évaluer l'orientation de l'activité sur l'exercice en cours.

## ■ VI - RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE et ENVIRONNEMENTALE

### Nos fondamentaux : nos valeurs

Les principes de la Responsabilité Sociale d'Entreprise et de Développement Durable s'intègrent pleinement à la stratégie de croissance du groupe Bénéteau et à ses méthodes de travail. Des valeurs et des fondamentaux solides du Développement Durable font ainsi partie de l'ADN du groupe : la qualité, la rareté, la matière première noble, la transmission, et le savoir-faire.

Le groupe Bénéteau est un groupe familial et c'est le même état d'esprit qui l'anime depuis 130 ans. L'organisation puise sa force dans une histoire aux racines profondes, et les valeurs que sont le respect, la générosité, et l'intégrité sont ancrées dans le cœur des hommes qui la composent. Conscient de la richesse humaine et du savoir-faire dans ses territoires historiques, le groupe est attentif au maintien de l'emploi tout en poursuivant son internationalisation. Ainsi, où qu'il se trouve, le groupe veille à promouvoir les richesses internes et à valoriser l'expérience et la formation continue.

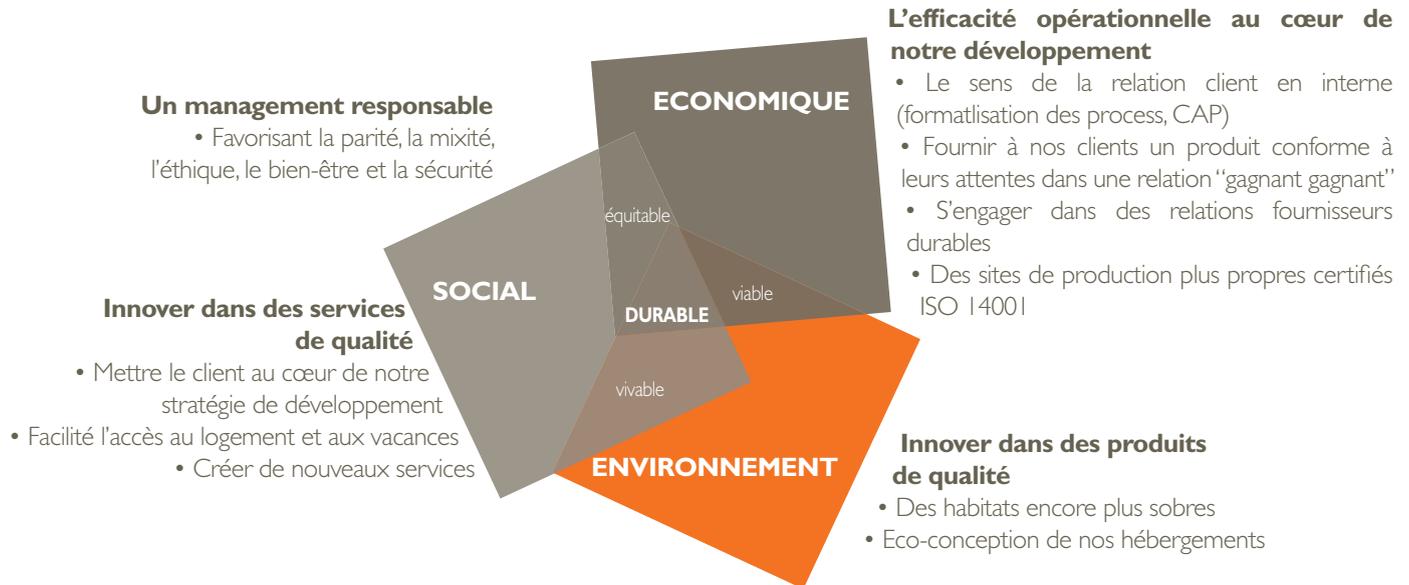
Depuis 1884, les hommes et les femmes du groupe ont ainsi cultivé au fil des générations, la passion du produit, le sens de l'innovation, et l'engagement constant vis-à-vis des clients et de l'environnement.

Faciliter l'accès à ses produits au plus grand nombre est l'essence même de l'histoire et de l'avenir du groupe. De l'amateur au professionnel, du novice au plaisancier, du régatier au skipper, le groupe met la même énergie à élaborer un produit qui réponde aux différentes ambitions. Il veille, avec ses concessionnaires, à toujours mieux accompagner ses clients, au gré de leurs envies. Cet engagement vis-à-vis de ses clients est le même qui anime aujourd'hui le développement du groupe dans l'habitat. Créateur

de tendances, en permanence à la recherche d'idées nouvelles, le groupe n'a eu de cesse d'innover et cherche à anticiper les besoins de ses clients en créant avec passion les solutions de demain.

Le groupe s'attache à ce que les valeurs RSE soient appliquées chaque jour dans la conduite des affaires dans tous les pays où il est présent.

## Les piliers de notre politique de Développement Durable



## I – Engagement social

### I.1 Données générales liées à l'emploi

#### Evolution des effectifs

Effectifs au 31 août (CDD et CDI)	2014/2015	2013/2014	2012/2013
France	4 724	4 799	4 958
Pologne	625	N/A	N/A
<b>Effectifs - Périmètre RSE <sup>(1)</sup></b>	<b>5 349</b>	<b>4 799</b>	<b>4 958</b>
Effectifs - Groupe	6 328	6 389	6 037

(1) La définition du périmètre RSE est présentée en note méthodologique

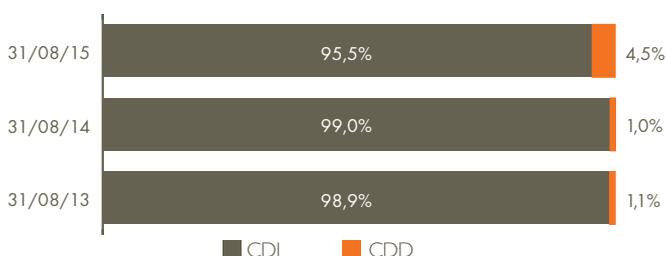
Les données sociales présentées dans le rapport RSE portent sur le périmètre France et intègrent toutes les filiales françaises, consolidées par intégration globale, dont l'effectif moyen est supérieur à 50 personnes. Pour l'exercice 2014/2015, le périmètre de certains indicateurs sociaux a été élargi à la Pologne. L'impact de ce changement de périmètre sur l'évolution de ces indicateurs est précisé pour chacun des indicateurs concernés.

Les sociétés incluses dans le reporting RSE représentent 85% des effectifs totaux du groupe au 31 août 2015 contre 75% au 31 août 2014.

Après retraitement des données relatives à la Pologne, l'effectif du groupe sur le périmètre France est globalement stable et passe de 4 799 collaborateurs au 31 août 2014 à 4 724 collaborateurs au 31 août 2015. La diminution de 1,6% des effectifs se situe notamment dans l'activité Habitat, les effectifs de l'activité Bateaux étant stables.

Le groupe a su préserver et maintenir l'emploi, comme en témoigne la stabilité des effectifs sur le périmètre RSE. Cette tendance est également observée au niveau du périmètre du groupe Bénéteau, les effectifs consolidés totaux passant de 6 389 salariés au 31 août 2014 à 6 328 salariés au 31 août 2015.

### Répartition par type de contrats de travail des effectifs

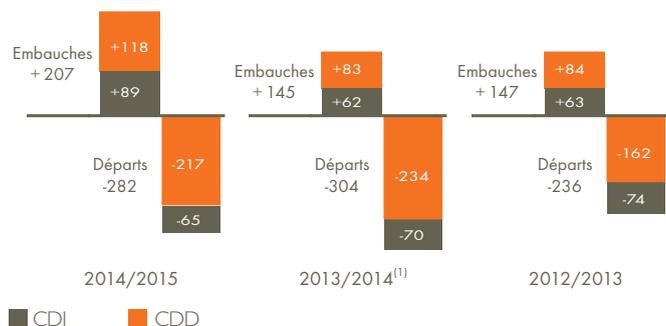


Les données au 31 août 2013 et au 31 août 2014 portent sur le périmètre France. Les données au 31 août 2015 intègrent les effectifs de la Pologne. A périmètre identique, les contrats à durée indéterminée représentent 98,5% des contrats au 31 août 2015, contre 99% au 31 août 2014.

Afin de privilégier l'emploi stable, et de réduire la précarité, les contrats de travail conclus au sein du groupe sont majoritairement des contrats à durée indéterminée. Le recours à l'intérim et aux contrats à durée déterminée intervient principalement dans les services de production et pour des motifs de remplacement.

### Variations de l'effectif

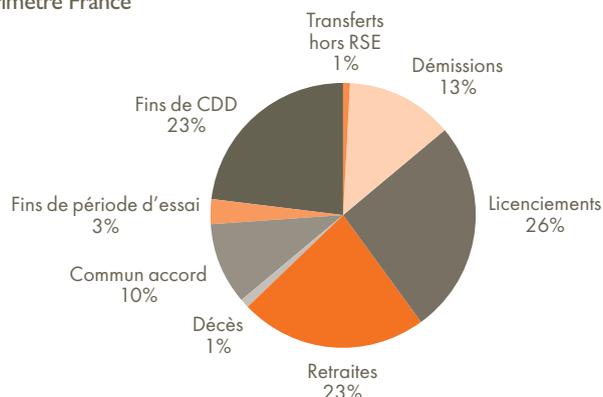
#### Variations de l'effectif - Périmètre France



(1) Les données publiées en 2014 au titre des CDD ont été corrigées pour tenir compte des modalités de comptage des contrats CDD renouvelés, définies par le groupe

Sur le périmètre France, les embauches de CDI ont progressé de 42% par rapport à l'an passé alors que les départs de CDI, retraités des mutations, sont stables.

### Répartition des motifs de départs pour l'exercice 2014/2015 – Périmètre France



### Turnover

#### Périmètre France 2014/2015 2013/2014 2012/2013

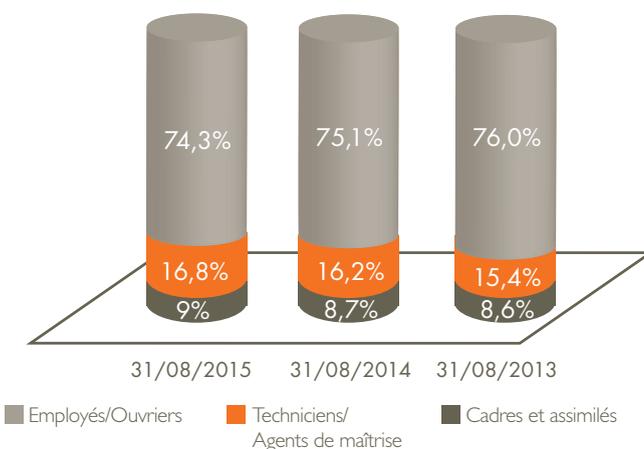
Taux de turnover	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Taux de turnover	3,56%	3,13%	2,46%

Le turnover est calculé comme le rapport entre la moyenne des départs et des embauches des employés en CDI et l'effectif permanent selon le calcul suivant :

$$\text{Turnover} = \frac{\sum (\text{départs CDI} + \text{embauches CDI})}{2 * \text{Effectif permanent}}$$

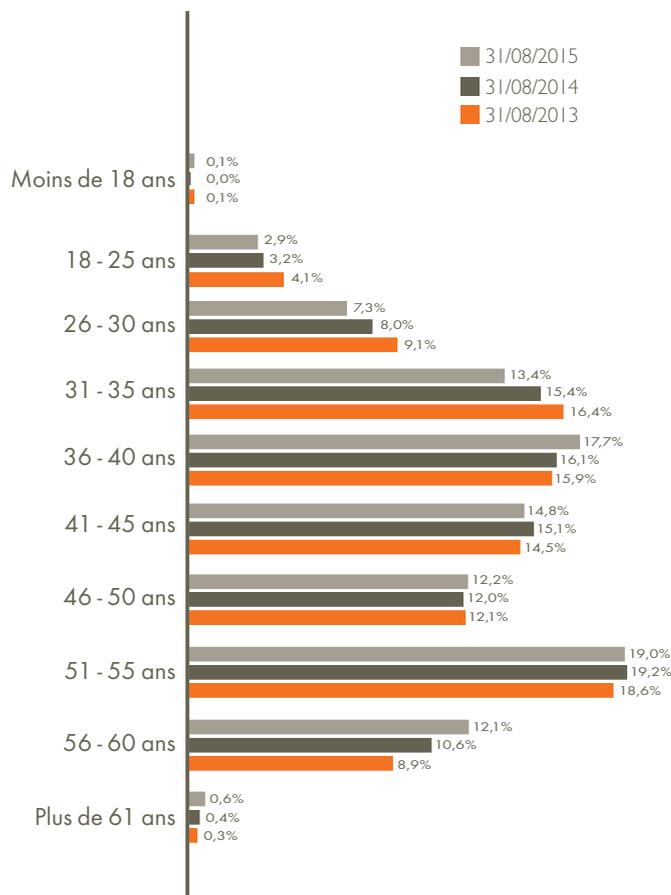
Sur le périmètre France, le taux de turnover s'élève à 3,56%. Ce faible turnover, maîtrisé, traduit la fidélité de nos effectifs. La progression du turnover s'explique par l'augmentation des embauches, les départs étant stables.

### Répartition par catégorie des effectifs - Périmètre France



Compte tenu de la nature industrielle des activités du groupe, la part des employés/ouvriers sur l'effectif total est prépondérante.

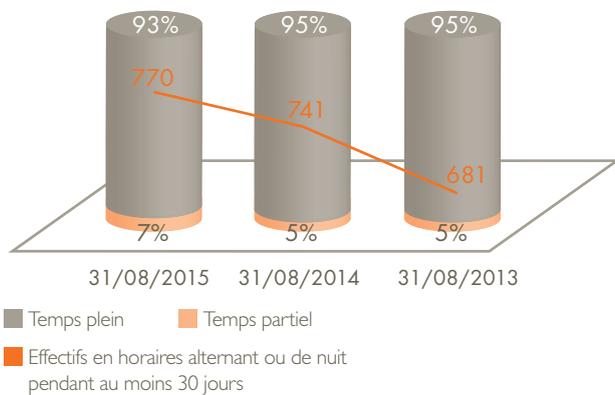
Répartition par âge des effectifs - Périmètre France



Du fait de la stabilité de l'effectif ainsi que de son ancienneté, notamment dans l'activité Bateaux, le groupe bénéficie de collaborateurs expérimentés à forte valeur ajoutée technique, gage de l'enjeu lié à la transmission du savoir-faire. Pour faire face à cet enjeu, le groupe étudie actuellement les possibilités de mise en place de parcours de formation afin d'optimiser la transmission intergénérationnelle du savoir-faire.

Si la stabilité de l'effectif est un point positif pour le groupe, le groupe est également conscient de l'exigence que représente l'ancienneté des collaborateurs en terme de maintien des seniors dans l'emploi.

Organisation du temps de travail - Périmètre France



Le travail par équipes concerne essentiellement les métiers de moulage / composite, en lien avec les cycles de production et les processus utilisés. La progression des emplois à horaires alternants ou de nuits est liée au passage progressif de certains ateliers en 2x8 et à l'adaptation de certains horaires en discontinu sur huit heures de travail.

La part des emplois à temps partiel reste faible dans le groupe et est basée exclusivement sur du volontariat. La légère progression des emplois à temps partiel sur l'exercice est liée à la mise en place, dans le cadre du plan de redéploiement initié en 2014, d'un nouveau contrat à temps partiel pour le personnel de production de l'activité habitat de loisirs. Ce contrat, organisé sur l'année pour tenir compte de la forte saisonnalité de la production, est assorti de mesures d'accompagnement visant, notamment, à diminuer l'impact de la réduction du temps de travail sur la rémunération des salariés. A ce jour, 89 salariés sur 600 concernés ont répondu positivement à cette proposition.

Absentéisme

Taux d'absentéisme - Périmètre France

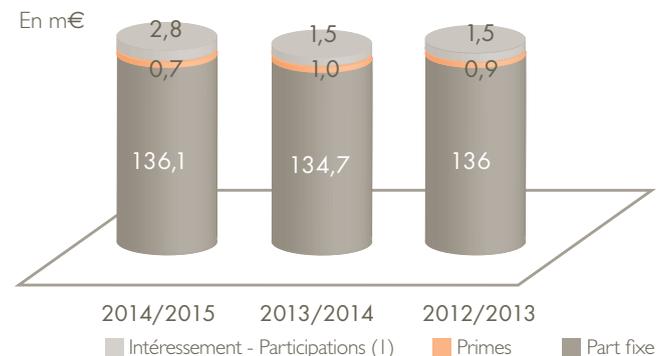
	2014/15	2013/14	2012/13
Maladie	5,62%	6,07 %	5,45 %
Accident de travail - Maladies professionnelles	2,25%	1,84 %	1,75 %
Autres*	0,33%	0,24 %	0,15 %
<b>Total</b>	<b>8,20%</b>	<b>8,15 %</b>	<b>7,35 %</b>

\* Congés pour convenances personnelles et absences injustifiées

L'absentéisme répertorie les absences pour cause de maladies, de maladies professionnelles, les accidents de travail, les accidents de trajet et les congés maternité. Le taux d'absentéisme est stable sur l'exercice sous les effets conjugués, d'une part, de la diminution du taux d'absentéisme lié aux absences pour maladie, et, d'autre part, de la progression de l'absentéisme lié aux accidents du travail et maladies professionnelles. Un plan d'action est en cours d'étude au sein du groupe pour endiguer la progression du taux d'absentéisme lié aux accidents du travail et maladies professionnelles dans les usines de production.

1.2 Rémunérations et avantages sociaux

Rémunérations - Périmètre France



(1) Montants provisionnés

La politique de rémunération du groupe s'articule autour d'accords négociés annuellement au sein de chaque filiale dans le respect d'un cadre d'orientations générales.

Chaque activité dispose d'accords de classifications permettant une gestion transparente des métiers, compétences, et rémunérations par coefficients de conventions collectives.

Afin d'assurer une meilleure homogénéité entre les différents sites du groupe, le groupe a procédé, cette année, à l'harmonisation des classifications ETAM (Employés, Techniciens et Agents de maîtrise) au sein de l'activité Bateaux. Cette harmonisation est en cours de finalisation.

Les collaborateurs de statut cadre bénéficient d'une part variable assise, selon les fonctions, sur les résultats de l'entreprise ou leurs performances commerciales. Ce mode de rémunération a pour objectif de favoriser la motivation des cadres par la reconnaissance de la performance. Ces parts variables sont, dans la plupart des cas, versées aux collaborateurs au début de l'exercice suivant.

Ainsi, les parts variables versées sur l'exercice 2014/2015 rémunèrent les performances et les résultats réalisés au titre de l'exercice 2013/2014.

Par ailleurs, des accords d'intéressement et de participation sont discutés et déployés au sein de chaque entité du groupe.

- [Avantages sociaux](#)

Le groupe a mis en œuvre, cette année, un programme d'harmonisation des couvertures prévoyance et santé de l'ensemble de ses salariés afin de garantir le meilleur équilibre assurance-coût aux salariés et à l'entreprise.

## 1.3 Dialogue social et communication interne

### [Dialogue social](#)

Le groupe est particulièrement attentif à conserver une relation d'échanges continus et constructifs avec ses partenaires sociaux. De nombreux sujets sont débattus avec eux chaque année. Les membres des Comités d'Entreprise ainsi que les Délégués du Personnel échangent tous les mois avec les Ressources Humaines.

Ainsi, pour l'exercice 2014/2015, ce sont plus de 300 réunions formelles qui se sont tenues avec les partenaires sociaux. En complément de ces réunions, se tiennent également, au niveau du groupe, un comité central bateaux, couvrant l'activité Bateaux, et un comité groupe couvrant la totalité des activités.

Au-delà des obligations légales (Comités d'Entreprise, Délégués du Personnel, Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail), différentes commissions d'études et de réflexions

ont été créées pour favoriser les échanges avec les salariés. Ces commissions portent sur les classifications, le référentiel des emplois et compétences, les formations, et les contrats de génération..

### [Communication interne](#)

Le groupe a toujours spontanément cultivé la proximité avec ses collaborateurs. Cette volonté reste vraie avec le développement et l'internationalisation des équipes. Pour pouvoir l'associer pleinement à sa stratégie et à ses résultats, le groupe réunit chaque année l'ensemble de son personnel dans le cadre de réunions générales d'informations. Ces réunions prennent des formes différentes en fonction des filiales (réunions plénières du personnel, réunions des managers, séminaires, rencontres et réunions en usine).

Ces différentes réunions sont pour les salariés et la direction des rendez-vous privilégiés qui favorisent le maintien d'un climat de confiance et de respect réciproque. Maillon essentiel de dialogue et de communication, l'implication des managers dans la transmission et le commentaire des informations financières a été renforcée cette année, par le biais, notamment, de l'organisation de conférences téléphoniques d'explication de la formation du compte de résultat.

Tout au long de l'année, le groupe organise des moments d'échange et d'information avec l'ensemble des salariés. La communication s'organise autour de différents outils :

- Une Newsletter mensuelle par entité et une Newsletter groupe,
- Un Intranet groupe, B-WEB, en accès sur plus de 2 000 postes informatiques.

### [Bilan des accord collectifs](#)

16 accords collectifs ont été signés pour l'exercice 2014/2015. La nature des accords signés reflète les préoccupations et les priorités du groupe en matière sociale. Ainsi, pour l'exercice 2014/2015, les accords ont notamment porté sur :

- L'amélioration des conditions de travail au travers de la signature d'accords sur le fonctionnement du CHSCT, sur le compte épargne temps, sur les déplacements professionnels, et sur la durée et l'aménagement du temps de travail. Un accord collectif instituant le régime complémentaire des frais de santé des salariés non cadres a également été signé cette année.
- L'association du plus grand nombre aux résultats par la signature d'accords relatifs au versement d'un supplément d'intéressement pour l'activité Habitat, d'accords d'intéressement ainsi que d'accords portant sur l'augmentation des primes du personnel de production sur certains sites.

## 1.4 Santé et sécurité

### Organisation de la politique santé et sécurité

Des comités relatifs à la santé et à la sécurité, composés, selon les sociétés, des Directions Générales, des Directions Techniques et Opérationnelles, des Directions Industrielles, ou des responsables santé-sécurité, et pour l'activité Bateaux, des médecins du travail, se réunissent mensuellement pour aborder la politique du groupe en matière de santé et de sécurité. La plupart des sites de production de l'activité Bateaux disposent d'un animateur sécurité dont le rôle est d'assurer le déploiement de la politique sécurité localement. En plus des équipes de méthodes industrielles traditionnelles, le groupe s'assure également de la collaboration de deux médecins du travail et d'une ergonome salariés. Chaque site de production dispose de son propre Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et le groupe compte actuellement plus de 19 CHSCT. Des réunions régulières sont organisées entre les services Santé et Sécurité, les directeurs d'usine et les CHSCT pour échanger sur les organisations propres à chaque usine, les évolutions de postes et les changements de process.

Le groupe travaille également en collaboration avec les services de prévention de Santé au travail (CARSAT, OPPBTP, Service de Santé au Travail) sur des problématiques spécifiques, comme le risque chimique ou les travaux en hauteur.

### Sensibilisation et prévention

Pour toutes les activités du groupe, l'accent est mis par chaque Direction des Opérations Industrielles sur la prévention et la résolution pragmatique des principales sources d'accidents. La prévention repose principalement sur :

- la mise en œuvre d'actions de sensibilisation,
- un travail de substitution de produits chimiques,
- la mise en place de moyens de protection collective (aspiration à la source),
- la conception de produits ou matériaux permettant de minorer les efforts à produire sur certaines tâches pénibles,
- l'aménagement de postes de travail :
  - mise en place d'assistance au vissage,
  - aide à la manipulation des machines portatives,
  - diminution des opérations de manutention de charges manuelles,
  - protection contre les chutes de hauteur.

Dans ce contexte, les actions mises en œuvre cette année pour prévenir et réduire les accidents se sont traduites par :

- la réalisation d'investissements importants pour développer des outillages mieux adaptés à certaines activités (vissage d'accastillage, serrage de colliers électriques, découpes),
- la mise en place de près de 20 tables élévatoires et de 5 échafaudages motorisés pour diminuer la pénibilité de certaines tâches,
- l'utilisation de résine à faible teneur en styrène, dans l'activité Bateaux, pour réduire l'exposition des salariés à cette substance,
- le réaménagement des zones de stockage et des voies de circulation dans certaines usines afin de faciliter et fluidifier la circulation,
- le déploiement de chantiers 5S dans la plupart des usines de l'activité Habitat.

En complément de ces actions, la formation des collaborateurs a été définie comme un axe majeur pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Cette année, 19 000 heures de formation ont été consacrées à la santé et à la sécurité.

Dans l'activité Bateaux, des journées sécurité ont été organisées par l'équipe HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) pour sensibiliser les managers et les impliquer dans la démarche sécurité du groupe. Près de 130 managers ont bénéficié de cette formation. Des formations sécurité d'une durée de trois jours ont également été dispensées par une société externe aux animateurs sécurité de quatre sites de l'activité Bateaux.

Dans l'habitat de loisirs, les formations internes sur la sécurité/qualité déployées l'an passé se sont poursuivies et ont été élargies à de nouvelles thématiques. Dans l'habitat résidentiel, en complément des actions spécifiques de sensibilisation aux risques liés au bruit initiées l'an passé, de nouvelles actions de sensibilisation au risque routier ont été mises en œuvre pour le personnel de chantier.

Fréquence et gravité des accidents du travail

	2014/2015 Périmètre RSE <sup>(2)(3)</sup>	2014/2015 Périmètre France <sup>(2)</sup>	2013/2014 Périmètre France <sup>(2)</sup>	2012/2013 Périmètre France <sup>(1)(2)</sup>
Taux de fréquence	36,5	42	42,5	54
Taux de gravité	1,7	1,9	1,8	2,2
Nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle	N/A	12 996	13 489	10 447

(1) Les données présentées ci-dessus n'intègrent pas, pour l'exercice 2012/2013, les données relatives à l'établissement BJT. Ainsi, les données de cet exercice ne sont pas comparables avec les données des exercices suivants.

(2) Ces données n'intègrent pas Bénéteau SA. Au sein de cette société, il n'y a pas eu d'accident du travail, ni de maladie professionnelle au cours de l'exercice 2014/2015.

(3) La définition du périmètre RSE est présentée en note méthodologique.

Sur le périmètre France, si les taux de fréquence et de gravité se sont améliorés au sein de l'activité Habitat, grâce aux actions mises en place, ils se sont dégradés au sein de l'activité Bateaux. Face à cette situation jugée préoccupante, la Direction Générale a pris l'engagement de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à l'inversion de la tendance. Un audit a déjà été mené par une société spécialisée au sein de l'activité Bateaux, pour analyser et comprendre le système de sécurité.

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Sur les trois derniers exercices, sept accords relatifs à la santé et à la sécurité au travail ont été signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel et déposés à la DIRECCTE. L'accord signé cette année porte sur le fonctionnement du CHSCT.

Afin d'accompagner les salariés dans l'amélioration constante de leurs compétences, la formation a été définie comme un axe prioritaire de la politique de Ressources Humaines du groupe.

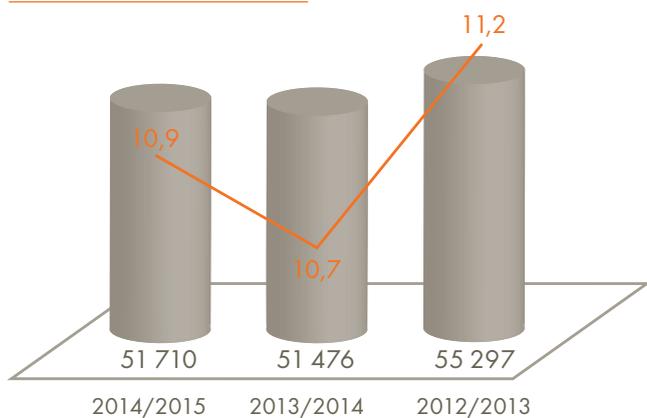
La politique de formation du groupe s'articule autour de trois axes prioritaires de développement :

- Le savoir-faire technique,
- L'internationalisation du groupe,
- L'efficacité managériale.

Elle est déployée au travers de trois outils puissants et opérationnels, pour un positionnement unique et novateur :

1.5 Développement des compétences

Formation - Périmètre France



■ Nombre total d'heures de formation  
 ■ Nombre d'heures de formation par salarié

Les fondamentaux des marques du groupe Bénéteau reposent sur la qualité du savoir-faire des hommes et des femmes qui le composent, et leur sens de l'innovation. C'est pourquoi le développement du capital humain est au cœur de ses priorités.

**Le centre de formation du groupe Bénéteau**  
 Un centre de formation technique de près de 2 000 m<sup>2</sup>  
 Une équipe de 7 formateurs permanents  
 Un outil unique dans la profession  
 1 334 salariés formés durant l'exercice

**L'école du management opérationnel de production**  
 4 niveaux de formation  
 A destination des superviseurs, responsables d'ateliers et coordinateurs, issus de l'ensemble des filiales  
 34 personnes formées en 2015.

**En partenariat avec l'école de commerce de Nantes**  
 Cursus dispensé majoritairement en Anglais  
 Formation habilitée Titre de niveau I "Manager-Directeur d'Unité Opérationnelle" - Corporate MBA Managers à potentiel issus de l'ensemble des filiales  
 Une première promotion de 8 personnes en 2014 - Promotion Aristote

Grâce à ses sept formateurs permanents et à ses 90 modules de formation, le centre de formation technique, créé en 2011, propose aux collaborateurs :

- Un accompagnement technique en atelier pour chaque collaborateur formé,
- Une anticipation des nouvelles technologies,
- Une cartographie des habilitations pour gérer la polyvalence et les transferts inter-sites.

Un module « culture nautisme embarqué » a été créé cette année au sein du centre de formation. L'objectif de ce module est de mettre les opérateurs en situation de navigation, pour prendre en compte les dimensions sécurité, qualité et utilisation du bateau. La Fondation Bénéteau met à disposition du centre de formation, le Lady Valentine, un Océanis 46, à flot dans le port des Sables d'Olonne. Sur l'exercice 2014/2015, 201 salariés ont réalisé ce module d'une journée par groupe de 8 personnes.



Formation module "culture nautisme embarqué"

Les différents outils de formation mis en place ces deux dernières années, ont permis de maintenir le nombre total d'heures consacrées à la formation à un niveau proche de 11 heures par salarié.

### Mobilité interne

Le groupe Bénéteau a conçu et mis en œuvre un processus de mobilité interne pour garantir un accès à l'information et un traitement équitable de chaque candidature interne qui se déroule de la manière suivante :

- La liste des postes de techniciens, agents de maîtrise et cadres à pourvoir dans le groupe est diffusée en interne. Elle est disponible sur l'intranet du groupe et affichée sur l'ensemble des sites de production en France (75% de l'effectif du groupe). L'information interne est préalable à la diffusion externe.
- Pour chaque poste sont précisés : les missions, les prérequis nécessaires, l'exercice du poste ainsi que son lieu de réalisation. Le collaborateur fait acte de candidature rédigée (CV + lettre) auprès de son service RH en informant son manager, ce qui garantit ainsi le respect de chacun dans ses fonctions.
- Chaque candidat interne est systématiquement reçu en entretien par le pilote RH du recrutement, puis informé des suites données à sa candidature.

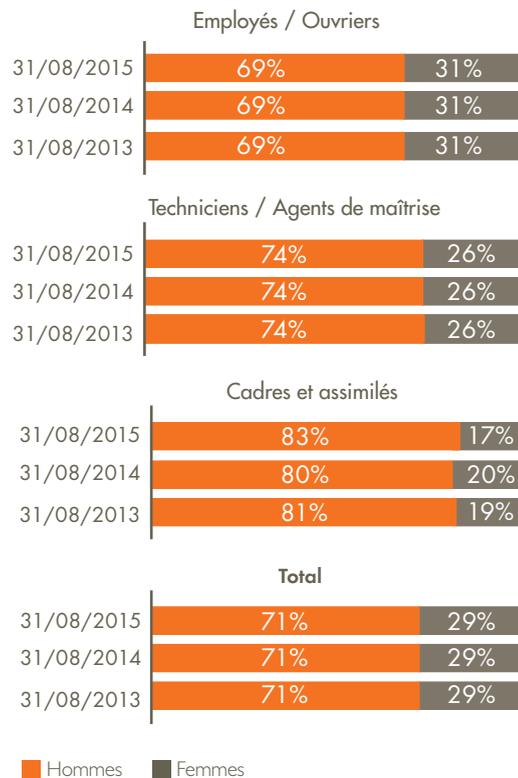
- Les candidatures internes sont prioritaires aux candidatures externes pour une même adéquation aux prérequis définis.

Sur l'exercice 2014/2015, 141 recrutements (principalement des remplacements) ont été ouverts, dont 48% concernent des postes de cadres. 74 postes, tous statuts confondus, ont été pourvus dans la période par plus d'un tiers de candidats internes.

## I.6 Egalité professionnelle

### Egalité homme / femme

Répartition hommes/femmes des effectifs - Périmètre France



La part d'emplois occupés par des femmes reste stable et représente 29% de l'effectif global. Cette répartition est en ligne avec les données publiées par l'INSEE pour l'industrie manufacturière.

Dans le cadre de ses accords sur l'égalité professionnelle, le groupe Bénéteau s'assure du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes par :

- Une analyse annuelle comparée et détaillée, avec les partenaires sociaux, de la situation des femmes et des hommes,
- Une grille de salaire unique : une compétence = un poste = un coefficient = un taux horaire.

### Etudes et intégration des personnes handicapées

Périmètre France	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Nombre d'unités de valeur reconnues en situation de handicap <sup>(1)</sup>	328,4	315,5	357,9
% de l'effectif France	7 %	6,6%	7,2%

(1) La définition relative à cette donnée est présentée en note méthodique

Le groupe a poursuivi ses actions en faveur des personnes handicapées via des actions et investissements visant le maintien dans l'emploi des salariés concernés.

### Politique de lutte contre les discriminations

La politique générale en matière de Ressources Humaines s'appuie sur des outils de gestion transparents visant à garantir une équité optimale. Pour exemple, chaque filiale dispose d'accords de classifications négociés avec les partenaires sociaux et conformes aux dispositions légales et conventionnelles.

## 1.7 Promotion des valeurs fondamentales

Le groupe respecte les principes fondamentaux du Droit du Travail et les réglementations en vigueur. Il s'engage notamment à lutter contre toute forme de discrimination. Le groupe veille à ce que les valeurs fondamentales soient respectées dans tous les pays où il opère.

#### Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

Le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective sont inscrits dans la législation française. Les conventions collectives qui encadrent les activités du groupe garantissent une protection de l'ensemble des salariés du groupe.

#### Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Le groupe prohibe toute discrimination tant à l'embauche que pendant l'exécution du contrat de travail. Il n'a fait l'objet d'aucune plainte à ce titre. Les processus de recrutement ont été établis dans le respect des règles éthiques et garantissent, par exemple, un accès à l'information et une obligation pour le groupe d'informer tout candidat de la suite donnée à son dossier.

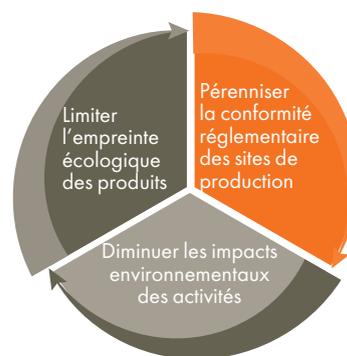
#### Elimination du travail forcé ou obligatoire et abolition effective du travail des enfants

Le groupe respecte les conventions internationales en vigueur relatives à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition du travail des enfants.

## 2 – Engagement environnemental

### 2.1 Enjeux de la politique environnementale

Conscient de l'impact environnemental de ses activités, le groupe Bénéteau a fait de sa démarche environnementale une vraie valeur d'entreprise qui se décline autour de trois enjeux majeurs :



#### I - La pérennisation de la conformité réglementaire des sites de production

Le groupe a poursuivi, cette année, sa démarche de certification ISO 14001 de l'ensemble des sites de production. A ce jour, 21 des 24 sites de production des sociétés du périmètre RSE ont été certifiés. Les autres usines poursuivent leur démarche de certification et deux sites ont été certifiés au cours de l'exercice. La société SPBI est également en cours de certification ISO 50001, avec un objectif de certification avant la fin de l'année 2015. Par ailleurs, l'ensemble des activités de l'Habitat a fait l'objet d'une évaluation ISO 26000 réalisée en 2012.

Le groupe s'appuie sur un réseau de correspondants performants et compétents qui alertent de manière régulière les différents services sur les évolutions réglementaires. Les bonnes pratiques identifiées dans le cadre de cette veille réglementaire sont déployées au sein de l'ensemble des sites concernés. Cette veille permet ainsi de s'assurer que les différents sites de production respectent au mieux les exigences en matière de réglementation.

#### II - La diminution des impacts environnementaux des activités

Cet engagement se traduit par une politique qui vise à :

- diminuer les émissions de COV,
- réduire les déchets par la diminution de la génération à la source,
- augmenter le niveau de valorisation des déchets dangereux.

#### III - La réduction de l'empreinte écologique des produits

Les enjeux environnementaux sont intégrés tout au long de la conception et du développement des produits et services du groupe dans le cadre de l'approche ACV (Analyse du Cycle de Vie).

Les données environnementales présentées dans le rapport portent sur le périmètre France et intègrent les sociétés françaises, consolidées par intégration globale, dont l'effectif moyen est supérieur à 50 personnes. Pour l'exercice 2014/2015, le périmètre de certains indicateurs environnementaux a été élargi à la Pologne. L'impact du changement de périmètre sur l'évolution de ces indicateurs est précisé pour chacun des indicateurs concernés.

## 2.2 Moyens mis en œuvre dans le cadre de la politique environnementale

### Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Afin de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux et de les impliquer dans la démarche développement durable du groupe, chaque nouvel arrivant suit une formation au cours de laquelle sont rappelés les principes de tri des déchets et les actions à mettre en œuvre quotidiennement pour diminuer les consommations d'eau, d'électricité, de chauffage et de composants.

Le groupe dispense des formations spécifiques aux personnes ayant une mission environnementale particulière afin de leur rappeler leurs rôles et responsabilités en matière de protection et de respect de l'environnement. Des formations ont également été déployées cette année dans le cadre du renouvellement de la certification ISO 26000 de l'activité Habitat et de la certification ISO 14001 de deux sites de l'activité Habitat.

### Prévention des risques environnementaux et des pollutions

Les actions menées pour la prévention des risques environnementaux et des pollutions sont pilotées par des plans de management environnementaux. Ces plans sont définis par la direction et déployés au sein des usines. Des revues de direction sont effectuées annuellement afin de faire un bilan des actions et des indicateurs de l'année écoulée et de fixer les objectifs de l'année suivante.

Au sein de l'activité Bateaux, les actions menées en termes de prévention des risques environnementaux se concentrent sur la diminution des consommations d'acétone grâce, notamment, à la mise en place de fontaines de lavage à réduits lessiviels et à la recherche de produits de substitution. Le groupe a également travaillé sur la sécurisation de certains contenants de stockage en procédant au remplacement d'Eco futs en plastique par des équipements en inox. La réalisation de ces actions s'inscrit dans une démarche, menée avec les assureurs, de labellisation « Risque Hautement Protégé ». Le site de Challans a été labellisé cette année et le site de Cholet est en cours d'habilitation.

L'activité Habitat a poursuivi ses actions de mise en conformité réglementaire, de formation des salariés, et de mise en place de rétention et de kits anti-pollution pour réduire le risque chimique.

La démarche de conception des produits prend en compte leur impact environnemental tout au long de leur cycle de vie (conception, fabrication, transport, utilisation, recyclage, fin de vie). Ainsi, en complément du développement de la motorisation hybride, le groupe s'attache à rechercher des solutions techniques pour compenser la hausse des consommations liées aux équipements électriques des bateaux. Au sein de l'habitat de loisirs, la démarche d'éco-conception repose sur la définition d'un éco-profil intégrant plus de 100 critères pour chaque gamme de produit. Une notation, réalisée par un groupe multidisciplinaire, permet d'évaluer les améliorations de tous les millésimes en phase de conception. La démarche d'éco-conception repose sur le choix de matériaux respectueux de l'environnement, d'équipements économes en énergie et de solutions favorisant la déconstruction, en s'appuyant sur les axes suivants :

- le confort de vie (accessibilité et habitat sain),
- la maintenance et le nettoyage aisé,
- l'intégration des habitats au sein de l'environnement paysagé,
- l'optimisation de la mise en place de la résidence mobile (réversibilité, déchets engendrés),
- la politique d'achat responsable des matériaux et composants,
- la diminution des impacts liés au transport en amont et en aval,
- l'optimisation environnementale en fin de vie.

Au sein de l'habitat résidentiel, la majorité des projets développés le sont sous des labels de type NF HABITAT qui intègrent les critères de développement durable. Le principe de construction des logements repose sur le choix du bois comme matériau écologique (capteur de CO<sub>2</sub>, limitation des effets de serre lors de sa transformation, excellent isolant thermique, ressource renouvelable, recyclabilité et revalorisation énergétique). L'éco-bilan est positif, l'évaluation carbone réalisée met en avant une contribution positive de l'activité. Grâce à ces innovations, les logements peuvent afficher des performances énergétiques supérieures à la réglementation thermique en vigueur.

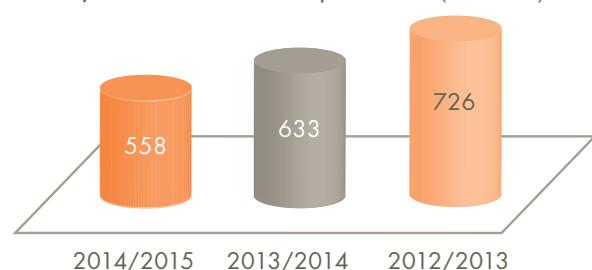
## 2.3 Pollution et gestion des déchets

Tous les sites de production du groupe Bénéteau ont pour objectif de limiter les différents impacts environnementaux que leurs activités peuvent avoir sur le milieu qui les entoure.

### Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Impact sur l'atmosphère

Rejets de COV des sites de production\* (en Tonnes)



(\*) Données établies sur la base de l'année civile pour SPBI. Périmètre France.

Les émissions de COV ont été réduites de 12% par rapport à l'an passé. Outre un travail approfondi sur la consommation d'acétone, le groupe a porté ses efforts sur le développement de techniques d'injection et d'infusion moins émissives, notamment la polymérisation sous vide pour la fabrication de pièces en polyester. Le taux d'infusion, technique moins émissive, a progressé et est passé de 36% à 40% cette année. L'utilisation de produits, gel coat, résine, et enduit de collage, à faible teneur en styrène ou COV, a également été privilégiée.

Impact sur le milieu aquatique

Tous les sites du groupe disposent de séparateurs à hydrocarbure, régulièrement entretenus, qui permettent d'épurer les eaux avant rejet dans le milieu naturel.

La plupart des bassins d'essai des bateaux, activité la plus consommatrice en eau, ont été équipés de système de filtration au sable permettant de conserver une eau de qualité et de réduire l'utilisation de produits chimiques de conservation de l'eau.

Les rejets aqueux font l'objet d'une surveillance par des mesures régulières.

Le taux de conformité des rejets industriels aqueux est stable par rapport à l'an passé et se situe à 97%.

Prévention des principaux risques en matière d'atteinte à l'environnement

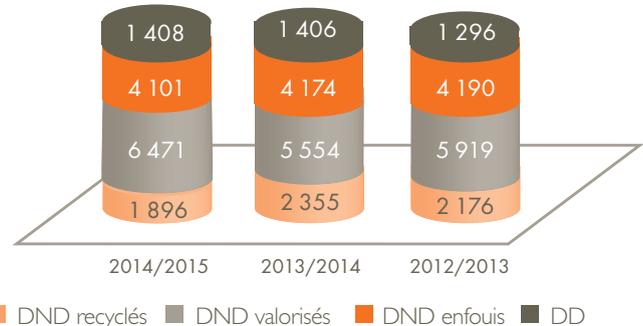
Les principaux risques identifiés en matière d'atteinte à l'environnement portent sur les déversements et les incendies.

Tous les sites ont la capacité de circonscrire un éventuel accident de déversement, fuite ou eaux d'extinction en cas d'incendie, grâce aux équipements en place. Ces équipements sont notamment composés d'aires de dépotage étanches et de stockage sécurisées, d'obturateurs, de bassins de rétention et de kits d'intervention. Les personnes manipulant des matières dangereuses sont formées à l'utilisation de ces kits et aux risques liés aux produits. Les plans ETARE (établissement répertorié) de tous les sites de l'activité Bateaux ont été mis à jour cette année et ont été communiqués et validés par les services de secours locaux et départementaux.

Les organisations techniques et humaines nécessaires pour prévenir le risque de pollution accidentelle lié aux incendies sont en place sur tous les sites. Ces dernières sont définies dans des plans d'urgence internes mis à jour régulièrement. Tous les plans d'urgence interne ont fait l'objet d'une évaluation sur les sites de l'activité Bateaux cette année. Des équipes spécifiques de première intervention sont formées à l'utilisation des moyens de secours (extincteurs, Robinet Incendie Armé) et s'entraînent régulièrement lors d'exercices. Certains sites disposent, en complément, d'équipes de seconde intervention ESI habilités à intervenir sur des feux de plus grosse importance. Les sites sont tous équipés de détection incendie et, pour les plus sensibles, de sprinklers. Des audits sont réalisés régulièrement par les assureurs sur les sites.

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Quantité de déchets industriels générés par type (en Tonnes)



Périmètre France

	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Taux de valorisation/recyclage des déchets non dangereux	67,1%	65,5%	65,9%

Le groupe vise à améliorer de manière constante le suivi et la collecte des déchets. Tous les sites du groupe procèdent au tri sélectif des déchets depuis plusieurs années, avec des filières de valorisation, notamment des déchets d'emballages et de bois. Plusieurs des sites de production ont conclu un partenariat avec un fournisseur de bois qui récupère les chutes de bois et certaines poussières de bois afin de les valoriser énergétiquement. Le groupe reste également en veille permanente sur les nouvelles filières de valorisation.

Des travaux de recherche sont actuellement en cours, avec certains prestataires, pour développer des combustibles solides de récupération afin d'améliorer la valorisation énergétique des déchets non dangereux qui seront réinjectés dans les cimenteries. Pour certains sites, les déchets enfouis sont revalorisés énergétiquement grâce à un traitement en centre d'enfouissement. Ainsi, selon les informations communiquées par notre prestataire, une tonne de déchets traités lui permet de produire 30 KWh d'électricité. Ces différentes actions ont permis d'améliorer le taux de valorisation/recyclage des déchets non dangereux, qui est passé de 65,5% en 2013/2014 à 67,1% en 2014/2015.

Des actions sont mises en œuvre par le groupe pour augmenter le niveau de valorisation des déchets dangereux (régénération des déchets souillés d'acétone, DEEE et batteries, recyclage ou réutilisation des contenants après lavage). La plupart des déchets dangereux font l'objet d'une incinération avec valorisation énergétique par nos prestataires.

Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les limites de nuisances sonores sont fixées dans les arrêtés propres à chaque site. Dans ce cadre, le groupe réalise un suivi régulier de ses émissions sonores. Afin de réduire ces nuisances, les sites procèdent à des investissements spécifiques de capotage ou au déplacement de machines et installations bruyantes. Une attention particulière est également portée sur l'impact sonore des nouveaux équipements lors de leur achat.

## 2.4 Utilisation durable des ressources

### Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

En m <sup>3</sup>	2014/2015 Périmètre RSE <sup>(2)(3)</sup>	2014/2015 Périmètre France <sup>(2)</sup>	2013/2014 Périmètre France <sup>(1)(2)</sup>
Consommation d'eau	87 768	78 651	57 443

(1) Données hors site de Cholet et hors CNB  
(2) Données établies sur la base de l'année civile pour SPBI  
(3) La définition du périmètre RSE est présentée en note méthodologique

L'eau est principalement consommée par l'activité Bateaux notamment pour le remplissage de ses bassins d'essai et pour la réalisation des tests d'étanchéité. L'eau utilisée provient du réseau public et de forages pour certains sites. Sur les sites le permettant, une surveillance régulière des consommations d'eau est mise en place afin de minimiser le risque de fuite.

Les consommations d'eau intègrent, pour cet exercice, le site de Cholet et la société CNB. Retraitées de ce changement de périmètre, les consommations d'eau progressent de 17% sur le périmètre France, principalement sur l'activité Bateaux. Cette progression est liée à la mise en service de nouveaux bassins d'essai et au changement de l'eau de certains bassins sur les sites de production de l'activité Bateaux.

Le groupe Bénéteau n'a pas identifié, à ce jour, de contraintes locales éventuelles en termes d'approvisionnement en eau.

### Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Les principales ressources utilisées par le groupe sont les produits parapétroliers et le bois.

En tonnes	2014/2015 Périmètre RSE <sup>(1)(2)</sup>	2014/2015 Périmètre France <sup>(1)</sup>	2013/2014 Périmètre France <sup>(1)</sup>	2012/2013 Périmètre France <sup>(1)</sup>
Consommation de résine et gel coat Activité Bateaux	8 038	6 037	5 809	6 581

(1) Données établies sur la base de l'année civile pour SPBI (2) La définition du périmètre RSE est présentée en note méthodologique

La progression de la consommation de résine et de gel coat de 4% sur le périmètre France est principalement liée à la progression de l'activité. Le groupe poursuit ses actions de mise en place de machines plus performantes permettant de maîtriser l'utilisation de ces produits lors de l'injection.

En tonnes	2014/2015 Périmètre France <sup>(1)</sup>	2013/2014 Périmètre France <sup>(1)(2)</sup>
Consommation de bois - en tonnes	54 815	53 234
Quantité de bois rebuté / Quantité de bois consommé	14,7%	16,2%

(1) Hors Bio Habitat.  
(2) Données n-1 corrigées

Compte tenu de sa faible empreinte écologique, l'utilisation du bois est privilégiée dans la fabrication des logements, qu'il s'agisse de l'habitat résidentiel ou de l'habitat de loisirs.

Le bois utilisé provient majoritairement de forêts éco-gérées et possède par conséquent un label PEFC ou FSC.

Le groupe veille, par ailleurs, à maîtriser son utilisation du bois en optimisant les plans de débit et la gestion des fins de vie de produits afin de générer le moins de rebuts possible. La totalité des déchets de bois, hormis les sciures de l'activité Habitat, fait l'objet d'une revalorisation. La nouvelle gamme de produits, Coco Sweet, développée depuis l'an passé dans l'activité Habitat, est par ailleurs moins génératrice de déchets de bois. Ces éléments expliquent la diminution de la quantité de bois rebuté sur la quantité de bois consommée. La stabilité de la consommation de bois est liée, d'une part, à une augmentation de la consommation dans l'activité Habitat en raison de la progression des volumes de mobil-homes et de meubles fabriqués cette année, et, d'autre part, à une diminution de la consommation de bois de l'activité Bateaux, en raison de la constitution de stocks l'an passé en vue des travaux impactant les Ebénisteries.

Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

	2014/2015 Périmètre RSE <sup>(1)</sup>	2014/2015 Périmètre France	2013/2014 Périmètre France	2012/2013 Périmètre France
Consommation d'électricité - KWh	36 708 259	34 004 270	31 860 278	35 140 919
Consommation de gaz naturel KWh PCS	54 359 779	50 200 806	46 055 880	60 954 918
Emissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergies t eq. CO2	14 739	11 837	11 037	14 053

(1) La définition du périmètre RSE est présentée en note méthodologique

L'électricité est utilisée pour le fonctionnement des usines de production et l'éclairage. Le gaz est utilisé pour le chauffage des bâtiments industriels et des principaux bâtiments administratifs.

Des plans d'actions énergie visant à réduire les consommations d'énergie sont déployés sur tous les sites. Ces plans d'actions reposent sur :

- un suivi centralisé des énergies permettant d'adapter le niveau d'utilisation des différentes énergies en fonction de l'activité, grâce à la mise en place de centrales de gestion,
- des actions de détection des fuites aux moyens d'un suivi régulier des consommations et d'une vérification régulière des installations par la maintenance dans les ateliers, pilotées par un service central dédié,
- la récupération de la chaleur issue de locaux de compresseur, pour chauffer des ateliers en remplacement du chauffage gaz,
- la mise en place de compresseurs moins énergivores proposant un meilleur rendement,
- l'optimisation des ventilations ateliers,
- la mise en place de dé-stratificateurs dans les ateliers prototypes pour garantir une meilleure homogénéité de la chaleur dans les ateliers et éviter les plus hautes températures sous plafond,
- des actions de sensibilisation (chasse au « gaspillage »).

Les parkings de certains sites du groupe sont équipés de panneaux photovoltaïques.

La progression de la consommation d'énergie des sites sur l'exercice est liée à l'augmentation des amplitudes horaires dans l'activité Habitat, à la progression de la surface globale des bâtiments dans l'activité Bateaux et à une année plus froide. Par ailleurs, les facteurs d'émission ont été mis à jour cette année, en fonction de la Base Carbone de l'ADEME, 2015, et de l'IEA, 2014.

Optimisation de la consommation des ressources par les produits

La consommation en ressources durables des produits fabriqués par le groupe est intégrée dès leur conception. Le groupe veille ainsi à diminuer l'empreinte écologique de ses produits, grâce, notamment, à :

- l'utilisation de bois reconstitué en substitution des essences fines,
- le choix des moteurs et l'optimisation des systèmes de propulsion en vue d'assurer performance et consommation réduite,
- le choix réfléchi des équipements et accessoires permettant des économies d'eau et d'énergie (l'utilisation en standard pour les éclairages des ampoules à faible consommation d'énergie ou led, des équipements classe A ou A+, des solutions économes de type clef contacteur, minuteur pour éclairage extérieur).

Utilisation des sols

Un contrôle sur la pollution des sols est réalisé sur les sites lors de leur cession. Les deux sites cédés cette année ont été mis en conformité. Par ailleurs, pour l'ensemble des sites du Groupe classés ICPE, l'impact des activités sur les sols est contrôlé et maîtrisé en vertu du statut d'installation classée.

ICPE

La plupart des sites du groupe sont ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et sont soumis à ce titre à une réglementation très stricte. Parmi ces sites, 10 des sites de SPBI sont des sites ICPE soumis à autorisation et à déclaration et sont certifiés ISO 14001, sites dont les principaux impacts sont repris dans les indicateurs environnementaux présentés dans ce chapitre.

**2.5 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement**

Le groupe n'a pas constitué de provision pour couvrir des risques environnementaux. Ces risques sont couverts dans le cadre de la Garantie "Responsabilité Civile Atteinte à l'environnement du fait de l'exploitation des sites de l'assuré".

Au cours de l'exercice, le groupe a dû faire face à un accident de pollution affectant les eaux usées. Cet accident est en cours de traitement par les services techniques. Il a été signalé à la DREAL et une enquête est en cours par l'ONEMA.

## 2.6 Adaptation aux conséquences du changement climatique

Les évaluations carbone réalisées au sein de certaines sociétés du groupe ont conduit à la mise en place des plans d'actions énergie décrits ci-dessus. Ces évaluations ont aussi confirmé l'intérêt écologique de l'utilisation du bois en tant que matière première.

Le groupe est conscient des conséquences que pourraient engendrer des événements climatiques tels qu'une canicule, des inondations, des tempêtes ou des chutes de neige. Dans ce cadre, un plan canicule a été défini, en collaboration avec les services de Santé au travail. Dans l'habitat de loisirs, des consignes ont été déployées sur certains sites pour le calage des mobil-homes en cas de vent fort. En cas d'alerte rouge (vent, inondation, neige ou autre), le personnel a interdiction de se rendre sur les parcs de stockage et les techniciens des SAV sur les campings.

## 2.7 Protection de la biodiversité

La protection de la biodiversité est prise en compte lors de la construction des nouveaux sites, dans le cadre du dossier ICPE.

Par ailleurs, la majorité du bois consommé par l'activité Habitat est issu de forêts gérées durablement, pour lesquelles la protection de la biodiversité fait partie intégrante des critères de gestion.

## 3 – Engagement sociétal

Le groupe Bénéteau est particulièrement attaché à des pratiques professionnelles responsables et durables au service de ses parties prenantes : clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, collaborateurs. Il a la volonté d'agir en entreprise citoyenne dans les communautés au sein desquelles il évolue au travers de ses divers engagements.

### 3.1 Impact territorial, économique et social

Tout en adoptant un profil de plus en plus international, le groupe reste très ancré dans le territoire Vendéen, berceau du groupe familial créé en 1884 par Benjamin Bénéteau à Croix-de-Vie.

La plupart de ses sites de production, ainsi que son siège social, sont situés dans l'Ouest de la France. De nombreuses actions sont engagées pour participer à l'animation socio-économique du territoire.

Le groupe intervient comme un employeur de premier plan au niveau local et s'implique dans la vie locale par le biais de divers engagements :

- une participation active aux projets de développement du bassin local d'emploi, en partenariat avec les acteurs locaux, tels que l'École de la 2ème chance, le Centre d'Information sur

les Droits des Femmes et des Familles (CIDF), et les Maisons de l'Emploi. Ces projets reposent notamment sur l'organisation de visites d'entreprises et de découvertes des métiers, ainsi sur des actions de valorisation des savoir-faire locaux par la promotion du tourisme industriel,

- l'accueil de plus de 150 stagiaires scolaires chaque année,
- la participation de collaborateurs aux jurys d'examen et au recrutement d'étudiants et de stagiaires pour les centres de formation,
- une contribution à l'insertion des populations en difficultés : recours aux ESAT et aux associations de travailleurs en situation de handicap,
- une représentation dans les réseaux de développement économique locaux : adhésion au réseau Entreprendre Vendée et autres associations d'entreprises, participation de deux directeurs d'usine à des groupements d'employeurs départementaux,
- une sensibilisation des salariés aux actions de solidarité locales : dons du sang, dons.

### 3.2 Parties prenantes

Le groupe a, depuis toujours, privilégié une relation de partenariat avec ses parties prenantes en les impliquant dans sa stratégie de croissance, et en leur faisant partager ses valeurs et sa culture d'entreprise. Il souhaite également contribuer le plus largement possible à minimiser les impacts environnementaux, tant au sein de ses propres activités, que par le soutien apporté à ses parties prenantes dans la réduction de leur empreinte environnementale.

#### Clients

Pour pouvoir ouvrir au plus grand nombre l'accès à des produits de qualité, le groupe s'efforce d'optimiser au maximum le rapport qualité / prix de ses produits. Ainsi, aujourd'hui, à modèle et budget équivalents, le groupe conçoit et fabrique des bateaux plus grands, mieux équipés et plus performants. Un outil industriel moderne et des techniques de pointe contribuent à cette performance. L'optimisation constante des processus de fabrication favorise la réduction des coûts de production. Cet atout permet de faire partager au plus grand nombre le plaisir de naviguer sur des bateaux de grande qualité.

Attaché au respect et à l'écoute de ses clients, le groupe Bénéteau les accompagne dans le monde entier en s'appuyant sur un réseau international de plus de 500 distributeurs qui les conseillent et les assistent dans plus de 50 pays.

Le métier de constructeur ne s'arrête pas à la livraison ; les marques du groupe Bénéteau accompagnent leurs clients de l'acquisition à la vente de leurs produits. Dans le domaine de la plaisance, SGB Finance, captive de financement, permet aux clients de concrétiser leurs projets. Premier réseau européen des professionnels de l'occasion, EYB facilite la vente des bateaux grâce à une base de données unique en ligne sur le site d'EYB Boats.

En matière d'hôtellerie de plein air, IRM et O'Hara proposent également des services adaptés aux besoins des professionnels et

des particuliers en matière de financement, de transports, de SAV et de rénovation.

Nouveau concept de l'habitat de loisirs, la gamme Coco Sweet, lancée en septembre 2014, se positionne comme une alternative aux solutions d'hébergement classiques dans les campings. Cette gamme propose une offre intermédiaire, plus abordable que le mobil-home et plus confortable que la tente, dans le même objectif d'ouvrir au plus grand nombre des produits de qualité. Concernant l'habitat résidentiel, BH contribue aux objectifs de l'agenda 21 qui se déploie au niveau des collectivités locales, par une démarche environnementale, une forte territorialité, et des logements contribuant à un habitat économe dans des espaces préservés (éco-quartiers).

#### Concessionnaires

Le groupe porte une grande attention à la qualité de la relation et à la santé économique de ses concessionnaires partenaires. Chaque année, l'organisation de conventions internationales est l'occasion d'exposer stratégie commerciale, nouvelles gammes de produits, innovations et outils de communication. Ces conventions, moments de partage privilégiés, permettent au groupe Bénéteau d'accompagner les concessionnaires dans leur développement. Des formations plus techniques sont également réalisées dans les locaux du centre de formation du Groupe, à destination des collaborateurs des concessionnaires.



Worldwild Dealers Meeting - Juillet 2015

#### Fournisseurs et sous-traitants

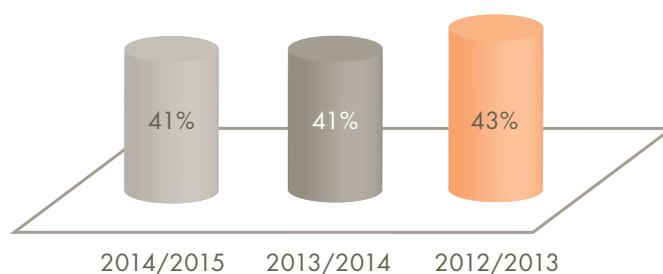
La politique d'achat mise en œuvre au sein du groupe a pour objectif de créer une relation partenariale de confiance avec les fournisseurs, dans un esprit collaboratif propice à l'innovation et au co-développement. Les directions des achats organisent des rencontres régulières avec les fournisseurs, notamment lors de salons professionnels et de symposiums. Les fournisseurs sont également associés à la stratégie de développement du groupe, afin de définir des objectifs communs et d'identifier des leviers de performance. A ce titre, l'activité habitat de loisir a convié, cet été, ses principaux fournisseurs à une présentation des enjeux associés au déploiement d'un prévisionnel d'achats.

Les directions des achats s'appuient sur un réseau local, connu de longue date, et auprès duquel le groupe bénéficie d'un fort capital confiance, permettant ainsi une maîtrise équilibrée de la relation

fournisseur. Une attention particulière est portée sur la solvabilité, la fiabilité et la pérennité des fournisseurs et sous-traitants. Leurs qualités techniques, logistiques et financières sont essentielles à la bonne marche du groupe. Le groupe reste vigilant sur le risque de dépendance réciproque avec ses fournisseurs, et met en œuvre des actions de diversification des sources d'approvisionnement des pièces stratégiques.

L'achat auprès de fournisseurs locaux est privilégié, les acheteurs sont sensibilisés à la responsabilité territoriale du groupe. Ainsi, les approvisionnements auprès de fournisseurs locaux représentent plus de 40% des achats de production au cours des trois dernières années.

#### Part des dépenses avec les fournisseurs locaux - Périmètre France



Le groupe Bénéteau réalise ses achats de production, soit auprès de fournisseurs pour les pièces standards, soit auprès de sous-traitants pour les pièces et prestations sur mesure. Le groupe a mis en œuvre des démarches pour promouvoir sa politique de développement durable auprès de ses fournisseurs. Les contrats d'achat signés avec les principaux fournisseurs du groupe ont été revus afin d'intégrer et d'harmoniser les bonnes pratiques identifiées dans le cadre de la politique de développement durable du groupe. Ces contrats engagent les fournisseurs au respect des législations sociales ou normatives en vigueur et les sensibilisent aux enjeux environnementaux en les incitant à la réduction de leur impact (déchets, réduction des émissions de gaz à effet de serre). Par ailleurs, la certification ISO 14001 est un critère de choix important dans le cadre du référencement fournisseur.

#### Associations & société civile

La promotion du savoir-faire, l'innovation constante et le respect de l'environnement sont autant d'engagements qui font partie de la culture du groupe Bénéteau depuis sa création.

Ces engagements se sont traduits par la création, en 2005, de la Fondation Bénéteau, à l'initiative du groupe Bénéteau et de ses filiales. La Fondation d'entreprise Bénéteau œuvre depuis 10 ans et a pour objet de :

- encourager et promouvoir la protection de l'environnement dans l'univers du nautisme, dans la construction et l'habitat par des projets innovants, des recherches ainsi que l'émergence de métiers contribuant à la création et à l'innovation dans ces secteurs,
- protéger et mettre en valeur le patrimoine naval,
- sensibiliser le grand public aux enjeux de la protection de l'environnement, notamment dans l'univers du nautisme.

### Les actions de partenariat ou de mécénat

Fidèle à son souhait de s'impliquer dans la vie locale, le groupe Bénéteau soutient des associations locales : associations à caractère social ou caritatif, clubs sportifs, ou manifestations.

La Fondation d'entreprise Bénéteau organise, depuis 5 ans, un concours ouvert à tous les étudiants inscrits dans une école française d'architecture ou de design. Pour la première fois cette année, les étudiants inscrits à l'Université peuvent également participer au concours. Le thème 2015 est l'habitat alternatif. Les prix seront remis en décembre dans le cadre du Nautic de Paris par Annette Roux, Présidente de la Fondation d'Entreprise.



Lauréats 2014 - Prix architecte

La Fondation est un partenaire historique de l'association Team Vendée. Créée en 2013, l'association forme des navigateurs et des préparateurs aux différents métiers de la voile sportive. Chaque membre de l'équipe reçoit un enseignement complet, dispensé par des intervenants professionnels, pour appréhender efficacement les situations rencontrées à terre, dans le cadre de la mise en place d'un projet et de la préparation à la navigation, et en mer, à l'occasion de courses exigeantes en termes de condition physique et de capacité stratégique. Au-delà d'une participation financière, le groupe renforce son soutien par la participation à venir des membres Team Vendée à des modules de formation du groupe.



Team Vendée 2015

La marque Jeanneau a poursuivi, cette année, ses actions à destination des enfants malades en participant à la semaine de navigation des Voiles de l'Espoir 2015 qui s'est déroulée fin juin / début juillet au Lac du Der en Champagne.

La marque Jeanneau soutient également, depuis plus de 10 ans, l'association Voiles Sans Frontières. Cette organisation de solidarité internationale intervient auprès des populations accessibles uniquement par voies maritimes dans deux domaines : le médico-sanitaire et l'éducatif.

## 3.3 Loyauté des pratiques

### Actions engagées pour prévenir la corruption

Le groupe Bénéteau rejette toute forme de corruption. Il estime être peu exposé aux risques liés à la corruption dans la plupart de ses métiers, compte tenu de son activité et de ses zones d'implantation.

### Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

La protection de la santé et de la sécurité des consommateurs est un enjeu pour le groupe.

Lors du développement de nouveaux produits, les bureaux d'études s'attachent à apporter un maximum de confort thermique, phonique, et ergonomique aux utilisateurs tout en assurant leur sécurité et leur santé.

Les produits sont contrôlés avant leur mise sur le marché, afin de s'assurer qu'ils respectent les normes techniques et de sécurité. Des guides d'utilisation sont à la disposition des clients pour leur permettre un usage optimal des produits.

### Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

L'ensemble des dispositions légales spécifiques relatives à l'abus d'autorité en matière sexuelle et au harcèlement moral sont intégrées dans les règlements intérieurs de la majorité des filiales du groupe.

## 4 – Note méthodologique : indicateurs quantitatifs

### 4.1 Choix des indicateurs

La liste des indicateurs publiés a été élaborée de manière concertée par les différents contributeurs internes des sociétés du périmètre RSE, en collaboration avec un cabinet externe. Les indicateurs ont été choisis de manière à répondre le mieux possible aux exigences réglementaires françaises établies par l'article 225 de la loi n°2010-788 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », et de son décret d'application, le décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

Les recommandations des lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI G4) ont également été prises en compte.

### 4.2 Période de reporting

Les données collectées couvrent la période du 1er septembre 2014 au 31 août 2015.

Cependant, certains sites reportent les indicateurs relatifs aux consommations d'eau et aux émissions de COV sur la base de l'année civile (1er janvier au 31 décembre 2014) lorsqu'ils disposent uniquement de déclarations annuelles sur cette période.

Ce choix s'explique par la volonté de corréler les informations communiquées dans ce rapport avec les informations des différentes déclarations réglementaires environnementales.

Sauf exception, les résultats sont comparés sur trois exercices. Néanmoins, lors de l'extension des indicateurs à des sociétés étrangères, les données sont publiées sur une année. Afin de permettre une comparabilité des données, l'incidence des variations de périmètre est retraitée. De même, en cas d'une modification de la méthodologie de reporting, les données historiques peuvent être réévaluées. Une mention est alors apportée dans le rapport.

### 4.3 Périmètre de reporting

Les deux premières années de publication du rapport RSE ont été consacrées à la mise en place et à la fiabilisation des procédures de reporting et de collecte des informations publiées dans le rapport RSE. Pour ces deux premières années, le périmètre était limité à la France et couvrait l'ensemble des sociétés dont Bénéteau SA avait le contrôle opérationnel en France (sociétés consolidées par intégration globale) au 31 août, et dont l'effectif moyen était supérieur à 50 personnes. Ces critères avaient été fixés afin de couvrir la majeure partie du périmètre de consolidation France. Pour l'exercice 2015, afin de se conformer aux exigences de la loi Grenelle 2 qui impose une concordance entre le périmètre RSE et le périmètre financier, le groupe a entamé une démarche d'extension progressive du périmètre aux sociétés étrangères, en élargissant le périmètre de certains indicateurs à la société Ostroda Yacht, située en Pologne. Les sociétés incluses dans le reporting RSE représentent 85% des effectifs totaux du groupe au 31 août 2015, contre 75% au 31 août 2014, en considérant la mise à jour du périmètre de reporting RSE.

Les sociétés incluses dans le périmètre RSE sont les suivantes :

- BENETEAU SA,
- SPBI,
- CNB,
- BIO HABITAT,
- IRM (avant fusion avec BIO HABITAT),
- O'HARA (avant fusion avec BIO HABITAT),
- BH,
- OSTRODA YACHT (pour certains indicateurs).

Dans une perspective d'amélioration continue, le périmètre de certains indicateurs a été élargi cette année pour les indicateurs suivants :

- indicateur relatif au taux de conformité des rejets industriels aqueux : intégration de la société BH,
- indicateur relatif à la consommation d'eau : intégration du site de Cholet (SPBI) ainsi que la société CNB.

Quelques indicateurs ont été identifiés comme non pertinents pour certaines des sociétés du périmètre et ne couvrent donc pas l'intégralité du périmètre. Il s'agit notamment des indicateurs relatifs :

- au taux de conformité des rejets industriels aqueux : la société

CNB ne réalisant pas de mesure du taux de conformité des rejets industriels aqueux, elle est exclue de l'indicateur.

- à la consommation de résine et de gel coat : seules les sociétés de l'activité Bateaux, sociétés consommatrices de résine et de gel coat, ont été prises en compte (SPBI, CNB, Ostroda Yacht). Par ailleurs, la société mère, Bénéteau SA, n'exerçant pas d'activité industrielle, il n'a pas été jugé pertinent de l'inclure dans les indicateurs sécurité, environnementaux et sociétaux (l'indicateur sociétal étant lié aux achats de production et, par conséquent, à l'activité industrielle).

Le périmètre de chaque indicateur est précisé au paragraphe 5.

### 4.4 Procédure de reporting

Les procédures à mettre en œuvre pour la mesure et le reporting des indicateurs en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale du groupe Bénéteau sont formalisées dans un guide méthodologique. Ce guide méthodologique a pour objectifs de :

- préciser le rôle et les responsabilités des différents interlocuteurs,
- présenter la liste des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sélectionnés pour le reporting,
- proposer des définitions précises de chaque indicateur quantitatif ainsi que les contrôles à mettre en œuvre par chaque contributeur de manière à garantir une cohérence et une homogénéité entre les données collectées auprès des différentes filiales,
- présenter l'outil de collecte des données.

Les données sont saisies par les différents contributeurs dans des matrices de collecte thématiques (une matrice pour chaque volet thématique). Ces matrices permettent de collecter, de valider, et de consolider les données. Des contrôles automatiques ont été paramétrés dans ces outils afin de détecter d'éventuelles incohérences ou erreurs de saisie. Les responsables thématiques contrôlent également la cohérence des données collectées afin de garantir la fiabilité des données et leur conformité aux définitions communiquées dans le guide méthodologique.

### 4.5 Précisions sur certains indicateurs

#### Volet social

Effectifs : il s'agit des collaborateurs liés par un contrat de travail avec une des sociétés du périmètre, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel, rémunérés ou pas. Les effectifs pris en compte sont les effectifs inscrits au 31 août.

Les collaborateurs mis à la disposition d'une autre société et restant salariés d'une société du périmètre RSE (salariés détachés), les salariés à employeurs multiples, les contrats de professionnalisation et d'apprentissage, les VIE, les contrats d'alternance, les collaborateurs en congés maternité, paternité et parentaux, ainsi que les personnes en congés sabbatiques, en congés sans soldes, en congés pour création d'entreprise, en absence longue durée, ou en arrêt maladie sont comptabilisés dans l'effectif. Les mandataires

sociaux, les expatriés, les intérimaires, les salariés détachés par une autre entreprise, les retraités, les sous-traitants, ainsi que les stagiaires ne sont pas comptabilisés.

Recrutement : un recrutement correspond à toute conclusion d'un contrat de travail, qu'il soit d'une durée définie ou indéterminée, dans l'année considérée. Le passage de CDD à CDI, le passage de contrat de professionnalisation à CDI/CDD, le passage d'intérim à CDI/CDD, ainsi que le passage de stagiaire à CDI, sont considérés comme des recrutements en CDI. La succession de deux CDD conclus pour le même motif est comptée comme deux recrutements s'il y a interruption entre les deux contrats. Dans le cas contraire, un seul recrutement est comptabilisé. La succession de deux CDD pour des motifs différents est considérée comme deux recrutements. Les mobilités internes au périmètre RSE ne sont pas considérées comme des recrutements.

Turnover : le turnover est calculé comme le rapport entre la moyenne des départs et des embauches des employés en CDI lors de l'exercice considéré et l'effectif total permanent à fin de période :

$$\text{Turnover} = \frac{\Sigma(\text{départs CDI} + \text{embauches CDI})}{2 * \text{Effectif permanent}}$$

Les motifs de départs pris en compte sont les suivants : retraite, démission, licenciement, décès et autres (changements de catégorie, ruptures conventionnelles, ruptures de périodes d'essai).

Effectif permanent : l'effectif permanent se compose des salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée et inscrits à l'effectif au 31 août de l'année. Il exclut donc les personnes employées par une société extérieure, les CDD, les contrats d'apprentissage ou contrats professionnels et les stagiaires.

Répartition des charges de personnel : les salaires fixes incluent les salaires de base, et ancienneté ainsi que les primes (hors primes d'objectif et primes de résultat). Les salaires variables incluent les primes d'objectif des commerciaux et les primes de résultat des cadres. Ces montants correspondent aux montants versés au cours de l'exercice. L'intéressement et la participation correspondent aux montants provisionnés au cours de l'exercice et versés au cours de l'exercice suivant.

Temps plein : les collaborateurs travaillant à temps plein sont les collaborateurs travaillant 151,67 heures par mois pour les non cadres ainsi que les collaborateurs ayant un contrat respectant la durée conventionnelle de chaque entreprise pour les cadres au forfait. L'indicateur repose sur la situation de chaque salarié au 31 août de l'année.

Absentéisme : les heures d'absence recouvrent les absences pour maladie, maladie professionnelle, mi-temps thérapeutique, accidents du travail (y compris les heures d'arrêt du jour de l'accident), ainsi que les absences non payées (congrés pour convenances personnelles et absences injustifiées). Les congrés pour événements familiaux sont exclus.

Le nombre d'heures travaillées théoriques correspond au nombre

d'heures théoriquement travaillées conformément aux contrats de travail hors congés payés, RTT et jours fériés.

Accidents du travail : les accidents survenus durant le temps du trajet domicile/travail ne sont pas comptabilisés. Les accidents n'ayant entraîné un arrêt que le jour de l'accident ne sont pas pris en compte. Les rechutes liées à un premier accident du travail ne sont pas comptées comme un nouvel accident du travail. Les accidents du travail non reconnus par l'autorité administrative ne sont pas comptabilisés. Les accidents du travail contestés par l'employeur sont comptabilisés, sauf s'ils n'ont pas été reconnus par l'autorité administrative.

Heures travaillées réelles : les heures travaillées incluent toutes les heures de présence dans l'entreprise (y compris les heures de formation, les heures de représentation et les heures d'infirmerie), ainsi que les heures de formation à l'extérieur de l'entreprise. Le nombre d'heures théoriques par jour pour les collaborateurs travaillant au forfait jour a été défini par chaque société en fonction de la catégorie du collaborateur.

Nombre de jours d'arrêt de travail suite à un accident : tous les arrêts de travail sont pris en compte quelle que soit la durée de l'arrêt mais le jour de l'accident n'est pas compté sauf lorsque la date de déclaration de l'arrêt de travail coïncide avec la date de l'accident. Les jours d'arrêts engendrés au cours de l'exercice de reporting liés à des rechutes suite à un premier accident du travail sont comptés. Dans ce cas, le jour de la rechute est également compté. Les jours d'arrêts suite à un accident du travail non reconnu par l'autorité administrative ne sont pas comptabilisés. Les jours d'arrêt de travail suite à un accident du travail contesté par l'employeur sont comptés, sauf s'il n'a pas été reconnu par l'autorité administrative. Les jours d'arrêt sont comptabilisés sur la base des jours calendaires.

Taux de fréquence : le taux de fréquence est le nombre d'accidents de travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées réelles.

Taux de gravité : le taux de gravité est le nombre de jours d'arrêts pour accident du travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées réelles.

Bilan des accords collectifs signés : est défini comme un accord collectif tout accord signé et déposé à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) pendant l'exercice. Les avenants sont comptabilisés. Seules les négociations au sein des entreprises du périmètre RSE sont considérées pour cet indicateur. Sont donc exclues les négociations sectorielles, par branche ou nationales.

Formation : est considérée comme formation, toute intervention dispensée à un collaborateur de l'entreprise, qu'elle soit faite par un intervenant externe ou non, et qui fait l'objet d'une attestation de présence formalisée par une feuille de présence et d'un programme.

Nombre d'unités de valeur reconnues en situation de handicap : le périmètre est constitué des personnes reconnues en situation de handicap dans le cadre de la déclaration annuelle AGEFIPH. Le nombre d'unités de valeur est calculé sur le périmètre entreprise, intérim, et sous traitance.

#### Volet environnemental

Certification ISO 14001 : les sites ou filiales pris en compte sont ceux disposant d'un certificat ISO 14001 valable au 31 août de l'exercice. Pour un certificat multi-sites tous les sites sont comptabilisés comme certifiés.

Rejets de COV : Composés Organiques Volatils (COV) : tout composé organique, à l'exclusion du méthane, ayant une pression de vapeur de 0,01 kPa ou plus à une température de 293,15 Kelvin ou ayant une volatilité correspondante dans des conditions d'utilisation particulières. Les composés organiques contiennent au moins l'élément carbone et un ou plusieurs des éléments suivants : hydrogène, halogènes, oxygène, soufre, phosphore, silicium ou azote (à l'exception des oxydes de carbones et des carbonates et bicarbonates inorganiques). Ils sont émis, soit par combustion, soit par évaporation. Les émissions sont évaluées par calcul d'un bilan matière réalisé sur les quantités de produits contenant des COV. Les facteurs d'émission sont issus du Guide de Rédaction d'un Schéma de Maîtrise des Emissions de COV dans le Secteur des Composites publié en 2004 et rédigé en collaboration avec le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique), le GPIC (Groupement de la Plasturgie Industrielle et des Composites), la F.I.N. (Fédération des Industries Nautiques) et le SPMP (Syndicat des Producteurs de Matières Plastiques).

Taux de conformité des rejets industriels aqueux : les mesures de concentration des polluants sont réalisées par un organisme agréé, selon les méthodes d'analyse normées par la réglementation locale. Une mesure conforme est une mesure dont le résultat est en dessous de la valeur limite de rejet imposée par la réglementation applicable au site de production.

Déchets : la nomenclature retenue est la suivante :

- Déchets non dangereux recyclés : carton, PVC, papier, cuivre, plastique, ferraille, plâtre,
- Déchets non dangereux valorisés : déchets de bois, sciures de bois pour l'activité Bateaux,
- Déchets non dangereux : tout venant
- Déchets dangereux : colles, peintures, résines, piles, ampoules/néons, DAS.

**Recyclage** : retraitement de matériaux ou de substances contenus dans des déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas, notamment, la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible,

les procédés comportant une combustion ou une utilisation comme source d'énergie, y compris l'énergie chimique, ou les opérations de remblayage.

**Réutilisation** : utilisation directe du déchet, sans effectuer de procédé pour le transformer; par exemple, la réutilisation d'une palette.

**Valorisation** : utilisation du déchet pour produire une source d'énergie ou pour remplacer un élément ou un matériau.

**Enfouissement** : mise en décharge ou stockage souterrain.

Consommation d'eau : quantité d'eau spécifiquement utilisée pour les besoins du site (à usage domestique ou industriel).

Consommation d'énergie : quantité totale d'électricité (en kWh) ou de gaz (en kWh PCS) achetée ou produite et consommée par les sites. En ce qui concerne la consommation de gaz, seul le gaz naturel est pris en compte. Les consommations de propane sont exclues du calcul.

Emissions de gaz à effet de serre : il s'agit des émissions liées à l'énergie. Les facteurs d'émission sont, pour la France, de 0,075 pour l'électricité et de 0,185 pour le gaz (source : Base Carbone de l'ADEME, 2015). Pour la Pologne, les facteurs d'émissions sont de 0,787 (source : Statistiques IEA 2014) pour l'électricité et de 0,186 pour le gaz (source : Base Carbone de l'ADEME, 2015).

Consommation de bois : la consommation de bois est mesurée à partir des quantités achetées dans l'année de référence, les stocks étant généralement non significatifs à la clôture.

Consommation de résine et de gel coat : la consommation de résine et de gel coat est mesurée à partir des quantités consommées dans l'année de référence.

#### Volet sociétal

Fournisseurs locaux : les fournisseurs locaux sont les fournisseurs situés dans les régions Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charente et Aquitaine. L'adresse de référence est l'adresse de facturation.

## 4.6 Amélioration continue

Dans une perspective d'amélioration continue de l'information publiée, le groupe Bénéteau a entamé une démarche d'élargissement de certains indicateurs RSE aux filiales étrangères. Ainsi, cette année, certains indicateurs sociaux et environnementaux de la société Ostroda Yacht, située en Pologne, ont été intégrés au périmètre du reporting. Dans ce cadre, toutes les procédures et outils de collecte ont été traduits en anglais.

Cette démarche est amenée à évoluer pour les prochains exercices afin d'étendre, d'une part, le périmètre des indicateurs de la société Ostroda Yacht, et d'inclure, d'autre part, d'autres filiales étrangères, dans un objectif de couvrir, à terme, l'exhaustivité du périmètre du groupe Bénéteau.

## 5 – Table de correspondance

Grenelle II. - Article 225	Indicateurs	Rapport	Périmètre
<b>Informations sociales</b>			
<b>Emploi</b>			
Effectif total et répartition des salariés	Effectif total	1.1	France, Pologne
	Répartition de l'effectif par type de contrats	1.1	France, Pologne
	Répartition de l'effectif par catégorie	1.1	France
	Répartition de l'effectif par sexe et par catégorie	1.6	France
	Répartition de l'effectif par âge	1.1	France
	Répartition de l'effectif par zone géographique	1.1	France, Pologne
Mouvements de l'effectif et turnover	Nombre de recrutements - CDI	1.1	France
	Nombre de recrutements - CDD	1.1	France
	Nombre de départs par nature - CDI et CDD	1.1	France
	Taux de turnover des effectifs permanents	1.1	France
Rémunérations et leur évolution	Répartition des charges de personnel	1.2	France
<b>Organisation du travail</b>			
Organisation du temps de travail	Effectifs temps plein et temps partiel	1.1	France
	Nombre de personnes ayant occupé des emplois à horaires d'équipe ou de nuit pendant au moins 30 jours sur l'exercice	1.1	France
Absentéisme	Taux d'absentéisme	1.1	France
<b>Relations sociales</b>			
Organisation du dialogue social		1.3	France
Bilan des accords collectifs	Nombre d'accords collectifs signés	1.3	France
<b>Santé et sécurité</b>			
Conditions de santé et de sécurité au travail		1.4	France, Pologne
Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail	Nombre d'accords signés en matière de santé et de sécurité	1.4	France
Fréquence et gravité des accidents du travail	Taux de fréquence	1.4	France (I), Pologne
	Taux de gravité	1.4	France (I), Pologne
Maladies professionnelles	Nombre de jours d'absence pour maladies professionnelles	1.4	France (I)
<b>Formation</b>			
Politiques mises en œuvre en matière de formation		1.5	France
Nombre total d'heures de formation	Nombre total d'heures de formation par salarié	1.5	France
<b>Egalité de traitement</b>			
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes		1.6	France
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Nombre d'unités de valeur reconnues en situation de handicap	1.6	France
Politique de lutte contre les discriminations		1.6	France
<b>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail</b>			
Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective		1.7	France
Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession		1.7	France
Elimination du travail forcé ou obligatoire		1.7	France
Abolition effective du travail des enfants		1.7	France

<b>Grenelle II. - Article 225</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Rapport</b>	<b>Périmètre</b>
<b>Informations environnementales</b>			
<b>Politique générale en matière environnementale</b>			
Organisation de la société	Nombre de sites certifiés ISO 14001	2.1	France, Pologne
Actions de formation et d'information menées en matière de protection de l'environnement		2.2	France, Pologne
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions		2.2	France, Pologne
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Montant des provisions pour risques et charges environnementaux IFRS	2.5	France
<b>Pollution et gestion des déchets</b>			
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets	Taux de conformité des rejets industriels aqueux	2.3	France hors CNB
	Rejets de COV des sites de production	2.3	France
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Quantité de déchets industriels générés par type	2.3	France
	Taux de valorisation/recyclage des déchets non dangereux	2.3	France
Prise en compte des nuisances sonores		2.3	France
<b>Utilisation durable des ressources</b>			
Consommation d'eau	Consommation d'eau	2.4	France, Pologne
Consommation de matières premières	Consommation de bois	2.4	France
	Quantité de bois rebuté / quantité de bois acheté	2.4	France
	Consommation de résine et gel coat	2.4	France - Activité Bateaux, Pologne
Consommation d'énergie	Consommation d'électricité	2.4	France, Pologne
	Consommation de gaz	2.4	France, Pologne
Utilisation des sols		2.4	France
<b>Changement climatique</b>			
Rejet de gaz à effets de serre	Emissions de CO2	2.6	France, Pologne
Adaptation aux conséquences du changement climatique		2.6	France
<b>Protection de biodiversité</b>			
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité		2.7	France

Grenelle II. - Article 225	Indicateurs	Rapport	Périmètre
<b>Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable (1)</b>			
<b>Impact territorial, économique et social de l'activité de la société</b>			
En matière d'emploi et de développement régional	Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux	3.2	France
Sur les populations riveraines ou locales		3.1	France
<b>Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société</b>			
Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations		3.2	France
Les actions de partenariat et de mécénat		3.2	France
<b>Sous-traitance et fournisseurs</b>			
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux		3.2	France
Importance de la sous-traitance		3.2	France
<b>Loyauté des pratiques</b>			
Action engagée pour prévenir la corruption		3.3	France
Mesure prise en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs		3.3	France
Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme		3.3	France

(3) Indicateurs hors Bénéteau SA

## BENETEAU S.A.

### Principaux niveaux de résultat

BENETEAU S.A., holding de tête du groupe Bénéteau, a une activité non significative au regard de ses filiales industrielles.

Ses principaux niveaux de résultat sont les suivants :

en M€	2014/2015	2013/2014
Chiffre d'affaires	13,6	12,7
Résultat d'exploitation	(8,9)	(3,7)
Résultat financier	(4,8)	(5,7)
Résultat net	(6,9)	(7,0)

Au cours de l'exercice, Bénéteau S.A. a perçu 3,9 M€ de dividendes de CNB SAS, BIO Habitat SAS et SGB.

La situation nette bancaire globale de la société s'élève à (-)53,2 M€ au 31 août 2015 contre (-)44,3 M€ au 31 août 2014.

### Solde des dettes fournisseurs par date d'échéance

Les dettes fournisseurs de la société s'élèvent à 2 814 K€ au 31 août 2015 (dont factures non parvenues pour 1 366 K€). Le solde (hors factures non parvenues) se décompose par date d'échéance comme suit :

- dettes échues : 211 K€
- échéances au plus tard au 30/09/2015 : 848 K€
- échéances au plus tard au 31/10/2015 : 389 K€
- échéances au-delà : néant.

### Autres éléments

A notre connaissance, à l'exception de BERI 21 S.A., une autre personne morale détient plus de 5 % du capital de Bénéteau S.A. Il s'agit du fonds Franklin Ressources Inc à hauteur 11,6013 %. Le Directoire précise que 458 000 actions, soit 0,553 % du capital, sont détenues par les salariés et anciens salariés dans le cadre du FCPE BENETEAU ACTION, en application de l'Article L.225-102 du Code de commerce.

Les dépenses visées à l'article 39-4 du C.G.I. s'élèvent, pour l'exercice, à la somme de 19 825€.

Aucune délégation pour augmentation de capital n'a été donnée sur l'exercice par l'assemblée générale.

Au cours de l'exercice, la société a procédé aux achats et ventes d'actions Bénéteau dans les conditions suivantes :

- des achats pour un total de 316 732 actions au cours moyen de 12,43 €
- des ventes pour un total de 309 232 actions au cours moyen de 12,50 €
- des frais de négociation : 74 K€.

Ainsi, au 31 août 2015, le solde des actions propres est de 1 507 908 actions au nominal de 0,10 €, représentant 1,82% du capital, soit 0,17% en actions propres et 1,65% en actions attribuées. La valeur au bilan s'élève à 13 019 milliers d'€ et la valeur au 31 août 2015, déterminée sur la base de la moyenne des cours de bourse d'août 2015, s'élève à 21 586 milliers d'€.

Les motifs des acquisitions entrent dans le cadre du programme de rachat d'actions propres approuvé par l'Assemblée Générale du 30 janvier 2015.

### Affectation du résultat

Le Directoire propose d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 août 2015, d'un montant de (-) 6 911 283,16 €, augmenté de 60 236,32 € de « Report à nouveau positif » antérieur, de la manière suivante :

- Autres réserves : - 6 851 046,84 €

Ramenant ainsi le poste Autres réserves de 169 591 316,09 € à 162 740 269,25 €

Et de prélever 4 967 390,40 € sur les Autres réserves pour :

- Dividendes : - 4 967 390,40 €

Le poste Autres réserves sera ainsi porté de 162 740 269,25 € à 157 772 878,85 €.

La part de bénéfice correspondant aux dividendes non versés à raison des actions propres détenues par la société lors de la mise en paiement sera affectée au compte Report à nouveau.

Le dividende proposé s'élève à 0,06 € pour chacune des 82 789 840 actions de 0,10 € nominal. Il sera versé le Vendredi 5 février 2016, après déduction des prélèvements sociaux.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices se sont élevés aux sommes suivantes :

	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Nominal de l'action	0,10 €	0,10 €	0,10 €
Nombre d'actions	82 789 840	82 789 840	82 789 840
Dividende net	-	-	0,04 €

**RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES – BENETEAU S.A.**

Montants en €	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	8 278 984	8 278 984	8 278 984	8 278 984	8 278 984
Nombre d'actions	82 789 840	82 789 840	82 789 840	82 789 840	82 789 840
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	11 555 776	13 100 214	13 077 022	12 678 398	13 562 132
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés, amort. et prov.	(6 622 043)	3 705 942	1 174 982	(8 547 966)	(12 546 473)
Impôts sur les bénéfices	3 323 147	(7 998 693)	(3 827 854)	(3 483 946)	(5 561 452)
Participation et intéressement des salariés	133 283	0	0	0	7 638
Résultat net	(5 171 014)	7 876 978	(2 942 404)	(7 036 659)	(6 911 283)
Résultat distribué	14 902 171	0	0	3 311 594	4 967 390
<b>Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation et intéressement, mais avant amortissements et provisions	(0,12)	0,14	0,06	(0,06)	(0,08)
Résultat net	(0,06)	0,10	(0,04)	(0,08)	(0,08)
Dividende attribué à chaque action	0,18	0,00	0,00	0,04	0,06
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	23	24	23	23	24
Montant de la masse salariale	1 847 213	1 584 922	1 619 661	1 847 271	2 670 953
Montant des sommes versées au titre d'avantages sociaux	771 538	1 908 860	735 966	1 356 679	1 226 214

## Liste et rémunérations des Mandataires Sociaux

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des rémunérations. Les éléments de rémunération variable sont déterminés en fonction des résultats atteints.

Les membres du directoire et du conseil de surveillance ont obligation de conserver les actions attribuées pendant deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

Il n'existe pas d'engagement d'indemnités de fin de contrat de travail pour les dirigeants.

Le groupe s'est engagé à se référer au code de gouvernement d'entreprise AFEP – MEDEF.

### Liste des mandataires sociaux au 31-08-2015

#### Mr CATHELINAIS Bruno

- BENETEAU SA (cotée)\* Président du Directoire  
1er mandat : 28-01-2005  
dernier renouvellement : CS 8-01-2015,  
échéance en 2017
- SPBI SA\* Président du CA et  
Directeur Général
- CNB SASU\* Administrateur
- BIO HABITAT SA\* Président du CA
- BH SASU\* Administrateur
- HABITAT D'AVENIR SAS\* Représente BH, membre  
du Comité de Direction
- SGB FINANCE SA\* Administrateur
- BENETEAU INC\* Director & Chairman
- BGM AMERICA INC\* Director
- BENETEAU AMERICA INC\* Director
- JEANNEAU AMERICA INC\* Director
- JEANNEAU ITALIA\* Vice-Président
- MONTE CARLO YACHT SPA\* Administrateur
- BANQUE CIC OUEST SA (cotée) Administrateur

\* mandats clos au 31-08-2015

#### Mr GUST Dieter

- BENETEAU SA (cotée)\* Membre du Directoire  
1er mandat : 28-01-2005  
dernier renouvellement : CS 8-01-2015,  
échéance en 2017
- SPBI SA\* Directeur Général Délégué
- SPBI SA Administrateur
- CNB SASU Président et Administrateur
- GBI HOLDING SRL\* Administrateur
- MONTE CARLO YACHT SPA\* Administrateur
- BENETEAU ITALIA SRL\* Administrateur
- BENETEAU ESPANA SA\* Administrateur
- BENETEAU INC\* Director
- BGM AMERICA ING\* Director & Chairman
- BENETEAU AMERICA INC\* Director
- JEANNEAU AMERICA INC\* Director

\* mandats clos au 31-08-2015

#### Mr GASTINEL Hervé

- BENETEAU SA (cotée) Président du Directoire  
1er mandat : CS 27-07-2015 effet 26-08-2015  
échéance en 2017
- SPBI SA Président du CA  
et Directeur Général
- CNB SASU Administrateur
- BIO HABITAT SA\* Président du CA
- BH SASU\* Administrateur
- FONDERIEVRIGNAUD SA Représente SPBI SA,  
administrateur
- CGB FINANCE SA\* Administrateur
- BENETEAU INC Director & Chairman
- BGM AMERICA INC Director
- BENETEAU AMERICA INC Director
- JEANNEAU AMERICA INC Director
- GBI HOLDING SRL\* Administrateur
- MONTE CARLO YACHT SPA\* Administrateur
- TREFLE SAS Président
- TREFLE II SAS Président

\* mandats en cours de régularisation au 31-08-2015

#### Mr CAUDRELIER Christophe

- BENETEAU SA (cotée) Membre du Directoire  
1er mandat : CS 29-04-2015 effet 4-06-2015  
échéance en 2017
- FONDERIEVRIGNAUD SA Directeur Général,  
depuis 1-09-2015  
et Administrateur  
depuis 21-09-2015
- BENETEAU INC Director
- BGM AMERICA INC Director & Chairman
- BENETEAU AMERICA INC Director
- JEANNEAU AMERICA INC Director
- MONTE CARLO YACHT SPA\* Administrateur
- BIO HABITAT ITALIA\* Administrateur
- JEANNEAU ITALIA Administrateur
- SGB FINANCE SA\* Administrateur

\* mandats en cours de régularisation au 31-08-2015

**Mr DUTHOIT Aymeric**

- BENETEAU SA (cotée) Membre du Directoire  
1<sup>er</sup> mandat : 07-01-2010

dernier renouvellement : CS 8-01-2015,  
échéance en 2017

- O'HARA VACANCES SASU Président  
- BH SASU Président et administrateur  
- BIO HABITAT SA Directeur Général et administrateur

- HABITAT D'AVENIR SAS Directeur Général  
- BH SERVICES SASU Président  
- GBI HOLDING SRL Administrateur  
- BIO HABITAT ITALIA Président du CA  
- IRM ITALIA SRL Président du CA

**Mme DEMARIA Carla**

- BENETEAU SA (cotée) Membre du Directoire  
1<sup>er</sup> mandat : 31-05-2011

dernier renouvellement : CS 8-01-2015,  
échéance en 2017

- SPBI SA Directeur Général Délégué et administrateur

- MONTE CARLO YACHT SPA Président  
- BENETEAU ITALIA SRL Président du CA  
- BENETEAU ESPANA SA Administrateur  
- BENETEAU AMERICA INC Director & Chairman

- UCINA (Fédération du nautisme italien) Présidente

**Mr CHAPELEAU Jean-Paul**

- BENETEAU SA (cotée) Membre du Directoire  
1<sup>er</sup> mandat : 09-01-2014

dernier renouvellement : CS 8-01-2015,  
échéance en 2017

- SPBI SA Directeur Général Délégué et Administrateur

- JEANNEAU AMERICA INC Director & Chairman  
- JEANNEAU ITALIA Président  
- OSTRODA YACHT Président du Supervisory Board

- JEANNEAU ASI PACIFIC Ltd Director

**Mme ROUX Annette**

- BENETEAU SA (cotée) Membre du CS  
1<sup>er</sup> mandat : 28-01-2005

dernier renouvellement : AG 30-01-2015,  
échéance en 2018

- BÉRI 21 SA Président du CS  
- SPBI SA Administrateur  
- CNB SASU Administrateur  
- BH SASU Administrateur

- FONDATION BENETEAU Président  
- BÉRI 210 SARL Gérant  
- BENETEAU ESPANA SA Président  
- BIO HABITAT SA Administrateur

**Mr LYON-CAEN Yves**

- BENETEAU SA (cotée) Président du CS  
1<sup>er</sup> mandat : 28-01-2005

dernier renouvellement : AG 30-01-2015,  
échéance en 2018

- BÉRI 21 SA Président du Directoire  
- SPBI SA Administrateur  
- CNB SASU Administrateur  
- BIO HABITAT SA Administrateur  
- BH SASU Administrateur

- FONDATION BENETEAU Administrateur  
- GBI HOLDING SRL Président du CA  
- BENETEAU ITALIA SRL Administrateur  
- BIO HABITAT ITALIA Administrateur

- SCI ODYSSEY Gérant  
- BÉRI 210 SARL Gérant  
- BÉRI 75 SARL Gérant  
- UNIBAIL-RODAMCO SA (cotée) Administrateur

- SUCRES et DENREES SA Membre du CS  
- FEDERATION DES INDUSTRIES NAUTIQUES Président du CA

**Mr BENETEAU Yvon**

- BENETEAU SA (cotée) Membre du CS  
1<sup>er</sup> mandat : 28-01-2005

dernier renouvellement : AG 31-01-2014,  
échéance en 2017

- BÉRI 21 SA Membre du Directoire  
- SPBI SA Administrateur  
- NOVY 6 SAS Président  
- FONDATION BENETEAU Administrateur

**Mr DUPE Luc**

- BENETEAU SA (cotée) Membre du CS  
1<sup>er</sup> mandat : 28-01-2005

dernier renouvellement : AG 30-01-2015,  
échéance en 2018

- BÉRI 21 SA Membre du Directoire  
Représente BENETEAU SA  
- SPBI SA Administrateur  
Représente BENETEAU SA  
- CNB SASU Administrateur  
- BIO HABITAT Administrateur  
- ELMA ASSOCIES SAS Directeur Général Délégué

**Mr DE LABRIFFE Christian**

- BENETEAU SA (cotée) Membre du CS  
1er mandat : 28-01-2005  
dernier renouvellement : 31-01-2014,  
échéance en 2017
- PARC MONCEAU SARL Gérant
- CHRISTIAN DIOR SA (cotée) Administrateur
- CHRISTIAN DIOR COUTURE SA Administrateur
- SAVEPAR SA (cotée) Président Directeur  
Général  
Représente SALVEPAR SA,  
Administrateur  
Représente SALVEPAR SA,  
Administrateur
- HDL Development SAS Administrateur
- DRT SA Administrateur
- TCA Partnership SAS Président
- Fondation Nationale des Arts  
Graphiques et Plastiques Administrateur

**Mr GOUDANT Jean-Pierre**

- BENETEAU SA (cotée) Membre du CS  
1er mandat : 07-11-2012  
dernier renouvellement : 01-02-2013,  
échéance en 2016
- FÉDÉRATION DES INDUSTRIES  
NAUTIQUES Vice-Président du CA
- EUROPEAN BOATING INDUSTRY Vice-Président  
et Trésorier

**Mme POURRE Catherine**

- BENETEAU SA (cotée) Membre du CS  
1er mandat : 31-01-2014  
échéance en 2017
- NEOPOST SA (cotée) Membre du CA
- SEB SA (cotée) Membre du CA
- UNCL (Union Nationale pour la  
Course au Large) Présidente
- CLASS 40 Membre du CA

**Mr BRIGNON Claude**

- BENETEAU SA (cotée) Membre du CS  
1er mandat : 31-01-2014  
échéance en 2017

**Mr ROUX Louis-Claude**

- BENETEAU SA (cotée) Vice-Président du CS  
1er mandat : 31-01-2014  
échéance en 2017
- BERI 21 SA Membre du Directoire
- SPBI SA Administrateur
- CNB SASU Administrateur
- BIO HABITAT SA Administrateur
- BH SASU Administrateur

**Mr BENETEAU Benjamin**

- BENETEAU SA (cotée) Membre du CS  
1er mandat : 31-01-2014  
échéance en 2017
- BERI 21 SA Membre du CS
- SPBI SA Administrateur
- CNB SASU Administrateur
- BIO HABITAT SA Administrateur
- BH SASU Administrateur

## Rémunérations des mandataires sociaux

## Rémunérations et options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social.

En euros			31/08/2015		31/08/2014	
Nom	Fonction	Rémunération	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
CATHELINAIS Bruno	Président du Directoire Bénéteau SA	Fixe	331 879	331 879	343 854	343 854
		Variable	1 17 800	73 920	67 200	53 600
		Exceptionnelle	695 974	165 208	0	0
		Jetons de présence	27 500	27 500	27 500	27 500
		Avantages en natures	5 794	5 794	6 321	6 321
		<b>TOTAL</b>	<b>1 178 947</b>	<b>604 301</b>	<b>444 875</b>	<b>431 275</b>
GASTINEL Hervé	Président du Directoire Bénéteau SA	Fixe	6 452	6 452	0	0
		Variable	0	0	0	0
		<b>TOTAL</b>	<b>6 452</b>	<b>6 452</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
GUST Dieter	Membre du Directoire Bénéteau SA	Fixe	266 050	266 050	247 848	247 848
		Variable	1 16 600	65 000	60 515	
		Jetons de présence	11 000	11 000	11 000	11 000
		Avantages en natures	5 560	5 560	6 313	6 313
		<b>TOTAL</b>	<b>399 210</b>	<b>347 610</b>	<b>325 676</b>	<b>265 161</b>
DEMARIA Carla	Membre du Directoire Bénéteau SA	Fixe	300 000	300 000	300 000	300 000
		Variable	194 352	157 150	156 537	143 222
		Jetons de présence	5 500	5 500	5 500	5 500
		Avantages en natures	0	0	0	0
		<b>TOTAL</b>	<b>499 852</b>	<b>462 650</b>	<b>462 037</b>	<b>448 722</b>
DUTHOIT Aymeric	Membre du Directoire Bénéteau SA	Fixe	166 786	166 786	157 842	157 842
		Variable	5 300	0	212	15 183
		Jetons de présence	11 000	11 000	11 000	11 000
		Avantages en natures	2 520	2 520	2 520	2 520
		<b>TOTAL</b>	<b>185 606</b>	<b>180 306</b>	<b>171 574</b>	<b>186 545</b>
CHAPELEAU Jean-Paul	Membre du Directoire Bénéteau SA	Fixe	238 701	238 701	192 261	192 261
		Variable	0	9 697	0	19 331
		Jetons de présence	5 500	5 500	5 500	5 500
		Avantages en natures	3 894	3 894	3 894	3 894
		<b>TOTAL</b>	<b>248 095</b>	<b>257 792</b>	<b>201 655</b>	<b>220 986</b>
CAUDRELIER Christophe	Membre du Directoire Bénéteau SA	Fixe	46 457	46 457	0	0
		Variable	0	0	0	0
		<b>TOTAL</b>	<b>46 457</b>	<b>46 457</b>		

**Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

En euros

Nom	Fonction	Nature	31/08/2015	31/08/2014
CATHELINAIS Bruno	Président du Directoire Beneteau SA	Rémunération dûe au titre de l'exercice	1 178 947	444 875
		Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
		Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
GASTINEL Hervé	Président du Directoire Beneteau SA	Rémunération dûe au titre de l'exercice	6 452	0
		Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
		Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
GUST Dieter	Membre du Directoire Beneteau SA	Rémunération dûe au titre de l'exercice	399 210	325 676
		Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
		Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
DEMARIA Carla	Membre du Directoire Beneteau SA	Rémunération dûe au titre de l'exercice	499 852	462 037
		Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
		Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (*)	0	719 590
DUTHOIT Aymeric	Membre du Directoire Beneteau SA	Rémunération dûe au titre de l'exercice	185 606	171 574
		Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
		Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
CHAPELEAU Jean Paul	Membre du Directoire Beneteau SA	Rémunération dûe au titre de l'exercice	248 095	201 655
		Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
		Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (*)	0	719 590
CAUDRELIER Christophe	Membre du Directoire Beneteau SA	Rémunération dûe au titre de l'exercice	46 457	0
		Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
		Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0

(\*) juste valeur des actions attribuées selon la méthode utilisée pour l'établissement des comptes consolidés

	Dirigeant mandataire social	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à clause de non concurrence
Nom	CATHELINAIS Bruno				
Fonction	Président du Directoire Bénéteau SA	non	oui	non	non
Date début de mandat	28/01/2005				
Date fin de mandat	27/07/2015				
Nom	GASTINEL Hervé				
Fonction	Président du Directoire Bénéteau SA	Accord de Mandat	oui	non	oui
Date début de mandat	26/08/2015				
Date fin de mandat	janv-17				
Nom	GUST Dieter				
Fonction	Membre du Directoire Bénéteau SA	oui	oui	non	non
Date début de mandat	28/01/2005				
Date fin de mandat	31/08/2015				
Nom	DEMARIA Carla				
Fonction	Membre du Directoire Bénéteau SA	oui	oui	non	non
Date début de mandat	08/01/2015				
Date fin de mandat	janv-17				
Nom	DUTHOIT Aymeric				
Fonction	Membre du Directoire Bénéteau SA	oui	oui	non	non
Date début de mandat	08/01/2015				
Date fin de mandat	janv-17				
Nom	CHAPELEAU Jean-Paul				
Fonction	Membre du Directoire Bénéteau SA	oui	oui	non	non
Date début de mandat	08/01/2015				
Date fin de mandat	janv-17				
Nom	CAUDRELIER Christophe				
Fonction	Membre du Directoire Bénéteau SA	oui	oui	non	non
Date début de mandat	04/06/2015				
Date fin de mandat	janv-17				

**Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants**

En euros			31/08/2015		31/08/2014	
Nom	Fonction	Nature	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
LYON CAEN Yves	Président du conseil de surveillance	Jetons de présence	46 800	46 800	48 000	48 000
		Autres rémunérations	356 858	326 642	328 744	265 144
ROUX Louis Claude	Vice-Président du Conseil de surveillance	Jetons de présence	27 000	27 000	11 067	11 067
		Autres rémunérations	76 408	67 700	46 306	46 306
ROUX Annette	Membre du conseil de surveillance	Jetons de présence	27 000	27 000	50 000	50 000
		Autres rémunérations	100 000	100 000	100 000	100 000
DELANNOY Eric	Membre du Conseil de surveillance	Jetons de présence	0	0	8 600	8 600
		Autres rémunérations	0	0	0	0
De LABRIFFE Christian	Membre du Conseil de surveillance	Jetons de présence	23 000	23 000	23 000	23 000
		Autres rémunérations	0	0	0	0
GONNORDY Yves	Membre du Conseil de surveillance	Jetons de présence	0	0	6 200	6 200
		Autres rémunérations	0	0	0	0
GOUDANT Jean Pierre	Membre du Conseil de surveillance	Jetons de présence	31 500	31 500	31 500	31 500
		Autres rémunérations	0	0	0	0
POURRE Catherine	Membre du Conseil de surveillance	Jetons de présence	22 000	22 000	10 400	10 400
		Autres rémunérations	0	0	0	0
BRIGNON Claude	Membre du Conseil de surveillance	Jetons de présence	34 500	34 500	22 900	22 900
		Autres rémunérations	0	0	0	0
BENETEAU Yvon	Membre du Conseil de surveillance	Jetons de présence	25 800	25 800	27 000	27 000
		Autres rémunérations	42 556	42 556	42 556	42 556
DUPE Luc	Membre du Conseil de surveillance	Jetons de présence	14 800	14 800	16 000	16 000
		Autres rémunérations	39 996	55 396	57 696	39 996
BENETEAU Benjamin	Membre du Conseil de surveillance	Jetons de présence	32 300	32 300	11 733	11 733
		Autres rémunérations	78 496	62 088	54 117	54 117

## Opérations sur actions réalisées par les mandataires sociaux

### I. Options d'Achats d'Actions

Etat des options d'achats d'actions attribuées au 31-08-2015

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Options exercées avant 2014-2015	Options exercées en 2014-2015	Options non exercées au 31-08-2015
03-10-2001	450 000	03-10-2011	5,96	422 950	0	27 050 *
13-02-2003	450 000	13-02-2013	6,456	381 610	0	68 390**
30-08-2006	72 500	30-08-2016	12,564	1 300	0	71 200

\* les 27.050 actions non exercées à l'échéance du 3-10-2011, ont été reclassées

\*\* les 68.390 actions non exercées à l'échéance du 13-02-2013, ont été reclassées

Options consenties au cours de l'exercice 2014-2015 aux mandataires sociaux

Néant

Options exercées au cours de l'exercice 2014-2015 par les mandataires sociaux

Néant

### 2. Attributions Gratuites d'Actions

Etat des attributions gratuites d'actions attribuées au 31-08-2015

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Valeur unitaire des actions attribuées	
09-05-2012	1 264 700	8,084	(cours de clôture du 9-05-2012)
29-04-2014	212 000	12,005	(cours de clôture du 29-04-2014)

Attributions gratuites d'actions consenties au cours de l'exercice 2014-2015 aux mandataires sociaux

Néant

Attributions gratuites d'actions attribuées définitivement au cours de l'exercice 2014-2015 aux mandataires sociaux

Néant

### 3. Opérations réalisées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2014-2015

Noms	Nature de l'opération	Date de réalisation	Nombre de titres	Montant
DUPÉ Maryse	Cession	30-07-2014	2 000	26 600 €
	Cession	21-08-2014	1 300	16 892 €
	Cession	22-08-2014	700	9 170 €
	Cession	01-09-2014	900	11 655 €
	Cession	04-09-2014	820	10 660 €
	Cession	09-04-2015	1 500	21 637 €
	Cession	11-05-2015	3 000	42 000 €
	Cession	28-05-2015	2 928	41 328 €
	Cession	29-05-2015	25	355 €
	Cession	02-06-2015	2 047	29 068 €
	Cession	15-07-2015	5 000	84 104 €
GUST Dieter	Cession	10-09-2014	1 335	17 256 €
	Cession	11-09-2014	1 228	15 779 €
	Cession	12-09-2014	2 437	30 852 €
CATHELINAIS Bruno	Cession	13-04-2015	6 000	88 448 €
	Cession	17-06-2015	2 070	30 816 €
	Cession	22-06-2015	18 000	267 820 €
	Cession	23-06-2015	21 930	328 555 €
	Cession	10-07-2015	42 990	692 638 €
BERI 21 S.A.	Acquisition	30-07-2015	8 257	125 259 €
	Acquisition	31-07-2015	5 871	90 707 €
	Acquisition	03-08-2015	4 930	76 168 €
	Acquisition	04-08-2015	1 480	22 762 €
BENETEAU Benjamin	Cession	03-08-2015	4 000	62 000 €

## RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

### Exercice clos le 31 août 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Bénéteau S.A. désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049 (1), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 août 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

#### Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

#### Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de huit personnes entre septembre et décembre 2015 pour une durée d'environ trois semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

(1) Dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 (2).

#### 1 - Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce. Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « 4. Note méthodologique : indicateurs quantitatifs » du rapport de gestion inclus dans le rapport financier annuel.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

#### 2 - Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

##### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées (3) en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 75% des effectifs, entre 55% et 94% des informations quantitatives environnementales et 63% des informations quantitatives sociétales.

Indicateurs sociaux	Périmètre de reporting
Effectifs au 31/08/2015	
Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt de nos collaborateurs	France & Pologne
Taux de gravité des accidents du travail de nos collaborateurs	
Nombre d'embauches au cours de l'exercice - CDI & CDD	France
Nombre de licenciements au cours de l'exercice	
Nombre total d'heures de formation par an, par salariés	
Taux d'absentéisme de nos collaborateurs	

Indicateurs environnementaux	Périmètre de reporting
Nombre de sites certifiés ISO 14001	
Consommation d'électricité des sites au cours de l'exercice	
Consommation de gaz des sites au cours de l'exercice	France & Pologne
Consommation d'eau des sites au cours de l'exercice	
Emissions de CO2 liées à la consommation d'énergie des sites	
Rejets de composés organiques volatils (COV) des sites de productions	
Quantité de déchets industriels générés par type	France
Taux de valorisation/recyclage des déchets non dangereux	

Indicateurs sociétal	Périmètre de reporting
Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux	France

#### Informations qualitatives

Thèmes sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'organisation du temps de travail</li> <li>- L'organisation du dialogue social</li> <li>- Les conditions de santé et de sécurité au travail</li> <li>- Les politiques mises en œuvre en matière de formation</li> </ul>
Thèmes environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions</li> <li>- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement</li> <li>- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité</li> </ul>
Thèmes sociétaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional</li> <li>- La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux</li> <li>- L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale</li> <li>- La santé et la sécurité des consommateurs</li> </ul>

(3) Interventions menées : SPBI (France) et OSTRODA YACHT (Pologne).

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### *Conclusion*

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris La Défense, le 18 décembre 2015  
Les Commissaires aux comptes

KPMG S.A.

Anne GARANS  
Associée  
Département Changement Climatique  
& Développement Durable

Franck NOEL  
Associé

## RAPPORT COMPLÉMENTAIRE du DIRECTOIRE

### Partie hors Comptes Annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Dans le prolongement des délibérations du Directoire du 3 novembre 2015 et du Conseil de Surveillance des 4 novembre et 10 décembre 2015, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et aux statuts de votre société, afin de délibérer sur les points particuliers suivants :

#### I - Renouvellement du programme de rachat des actions de la société et des autorisations qui lui sont liées

(20ème, 22ème et 24ème résolutions)

La société BENETEAU propose dorénavant à l'ordre du jour de chaque Assemblée Générale annuelle le renouvellement de son programme de rachat d'actions, et ce dans le prolongement des autorisations qui ont déjà été approuvées par les Assemblées suivantes : 5 février 1999 - 31 août 2000 - 1er février 2002 - 17 juillet 2003 - 28 janvier 2005 - 20 juillet 2006 - 22 juin 2007 - 30 janvier 2009 - 9 juillet 2010 - 28 janvier 2011 - 27 janvier 2012 - 1er février 2013 - 31 janvier 2014 - 30 janvier 2015.

Dans le cadre de la précédente autorisation, il a été procédé sur la période du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015 à :

- des achats pour un total de 352 682 actions, soit un montant total de 4 628 054 € et un cours moyen de 13,122 €
- des ventes pour un total de 439 552 actions, soit un montant total de 5 669 454 € et un cours moyen de 12,898 €
- aucun transfert
- aucune annulation

Les opérations effectuées sur le titre dans le cadre du contrat de liquidité ont représenté : 352 682 achats et 439 552 ventes.

Ceci portant le total de l'autocontrôle au 30 novembre 2015 à : 1 499 408 actions, soit 1,81 % du capital, réparti de la façon suivante :

- contrat de liquidité conclu avec un PSI agissant de manière indépendante : 0 actions
- attribution aux salariés ou mandataires sociaux sous forme d'options d'achat d'actions : 71 200 actions

- attribution gratuite aux salariés ou mandataires sociaux : 1 294 700 actions

- conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe : 133 508 actions

Les actions affectées à des objectifs non réalisés ou liés à un changement de stratégie au cours du programme de rachat, sont susceptibles d'être cédées dans le cadre d'un mandat de cession conclu avec un PSI agissant de manière indépendante, où d'être réaffectées à l'annulation dans le cadre des textes réglementaires.

Le Directoire vous propose donc de l'autoriser, pour une nouvelle durée de 18 mois, à faire acheter par la société ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social, pour un investissement maximal théorique de 116 M€, au prix maximum d'achat fixé à 17,5 €.

Les objectifs de ce programme de rachat, par ordre de priorité décroissant, sont :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- la cession et / ou l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou de son groupe, sous forme d'options d'achat d'actions et / ou d'actions gratuites et / ou de plans d'épargne entreprise,
- la conservation et remise des actions en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe dans le cadre de la réglementation boursière,
- l'annulation d'actions en vue d'optimiser le résultat par action et d'optimiser la rentabilité des fonds propres.

Cette autorisation annulerait et remplacerait la précédente du 30 janvier 2015.

Le Descriptif du programme de rachat d'actions propres sera mis à la disposition des actionnaires au moins 21 jours avant la date de l'assemblée, notamment sur le site internet de la société.

## II - Eventuelle augmentation de capital réservée aux salariés adhérents aux plans d'épargne entreprise du Groupe, avec suppression du droit préférentiel de souscription

(23ème résolution)

Nous vous rappelons les dispositions de la loi sur l'épargne salariale du 19 février 2001 qui demandent à l'Assemblée Générale des actionnaires de se prononcer - dorénavant tous les 5 ans, ou lors de toute décision d'augmentation du capital - sur un projet de résolution portant sur une augmentation de capital réservée aux salariés, effectuée dans les conditions prévues à l'article L.3332-1 du Code du Travail.

Ainsi, l'éventuelle attribution d'actions gratuites à émettre, telle que proposée dans la 22ème résolution, crée l'obligation de vous proposer dès cette année, sans attendre le terme des 5 ans, une éventuelle augmentation de capital réservée aux salariés adhérents aux plans d'épargne entreprise du Groupe, avec suppression du droit préférentiel de souscription, et ce dans la limite de 21.000€ nominal.

## III - Réaffectation de 132 000 actions, non utilisées dans des plans antérieurs au PAGA n°6

(21ème résolution)

La société BENETEAU dispose dans son autocontrôle d'actions affectées à des plans d'attributions d'actions antérieurs qui n'ont pas été utilisées.

Nous vous proposons ici d'en réaffecter 132 000 actions afin de combler le manque restant sur le Plan d'attribution d'actions gratuites n° 6, actuellement en cours.

## IV - Introduction d'un article 21 bis aux Statuts

(25ème résolution)

Nous vous proposons d'introduire dans les Statuts de la société la faculté pour le Conseil de Surveillance de nommer un Collège de censeurs, en rajoutant un « Article 21 bis – Censeurs ».

## RAPPORT du CONSEIL de SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Le Conseil de Surveillance a régulièrement été informé par le Directoire de l'évolution de la marche du groupe et a exercé les missions qui lui ont été confiées par la loi et les statuts.

Il a notamment examiné les comptes sociaux de BENETEAU S.A., ainsi que les comptes consolidés du groupe BENETEAU, arrêtés au 31 août 2015, et n'a pas d'observations particulières à formuler sur ces documents.

Le Rapport de gestion du Directoire n'appelle, lui non plus, aucune observation de notre part.

De même pour le Rapport sur la partie hors comptes annuels.

Votre Conseil vous invite donc à approuver les documents qui vous sont ici présentés ainsi que les résolutions qui vous sont proposées.

Fait à Saint Gilles Croix de Vie, les 4 Novembre et 10 décembre 2015

Le Président du Conseil de Surveillance

## RAPPORT du PRESIDENT

### sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance

#### et le contrôle interne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, complété par la loi n° 2003-706 de Sécurité Financière du 2 août 2004, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 août 2015
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société

Le Groupe s'est engagé à se référer au code de gouvernement d'entreprise AFEP – MEDEF.

#### I - Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Lors de sa séance du 10 Décembre 2015, le Conseil de Surveillance a procédé à la mise à jour annuelle de son règlement interne, tant pour son propre fonctionnement que pour le fonctionnement de chacun de ses Comités, tel que restitué intégralement comme suit :

#### CHARTRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE BENEATEU S.A.

La présente charte (ci-après « la Charte ») a été adoptée par le conseil de surveillance (ci-après « le Conseil de Surveillance ») de Bénéteau S.A (ci-après « la Société ») le 10 mai 2005 et amendée les 29 Août 2014 et 10 Décembre 2015.

##### Article I Statut et portée de la Charte

1.1. La présente Charte, émise conformément à l'article 20 des statuts de la Société, complète les règles et réglementations applicables au Conseil de Surveillance sous l'empire du droit français et en application des statuts de la Société. En cas de contradiction entre la présente Charte et les statuts, les statuts feront foi.

1.2. Les annexes énumérées ci-après, jointes à la présente Charte, en font intégralement partie ::

Annexe A : Règles et modalités de démission des membres du Conseil de Surveillance

Annexe B : Charte du Comité Stratégique

Annexe C : Charte du Comité d'Audit

Annexe D : Charte du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations

Annexe E : Décisions du directoire soumises à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance.

1.3. Par une résolution adoptée le 29 août 2014, le Conseil de Surveillance de la Société à l'unanimité s'est engagé :

- a) à observer et être lié par les obligations résultant des présentes,
- b) et lorsque de nouveaux membres du Conseil de Surveillance sont désignés, à leur faire prendre l'engagement susmentionné à l'alinéa a).

1.4. Le Conseil de Surveillance évalue la présente Charte annuellement afin de détecter tout point spécifique qui nécessiterait une modification de la présente Charte ou la formulation de nouvelles règles.

1.5. La présente Charte est publiée sur le site Internet de la Société.

##### Article 2 Responsabilités du Conseil de Surveillance

2.1. Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle sur la gestion et les affaires générales de la Société et sur les activités y afférentes, et est aussi investi d'une mission de conseil auprès du Directoire. Dans le cadre de son mandat, le Conseil de Surveillance défend les intérêts de la Société et de son activité ; il tient compte des intérêts respectifs de toutes les parties concernées au sein de la Société. Le Conseil de Surveillance répond lui-même de l'exercice de son mandat.

2.2. Sous réserve des dispositions résultant des statuts de la Société, les compétences du Conseil de Surveillance incluent notamment :

- a) le contrôle du Directoire et la délivrance de conseils à son intention sur les questions ayant trait :
  - (i) à la performance de la Société,
  - (ii) à la stratégie de la Société et aux risques inhérents à son activité,
  - (iii) à la structure et à l'administration des systèmes internes de gestion et de contrôle des risques,
  - (iv) au processus de remontée d'informations financières et
  - (v) à l'observation des lois et réglementations applicables ;

- b) la publication, le respect de la mise en œuvre de la structure de gouvernement d'entreprise de la Société ;
- c) l'évaluation et la notation du fonctionnement du Directoire, du Conseil de Surveillance et de leurs membres individuels ;
- d) lorsque l'assemblée générale ordinaire émet un avis négatif sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux présentée, le conseil, sur avis du comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, délibère sur ce sujet lors d'une prochaine séance et publie immédiatement sur le site internet de la Société un communiqué mentionnant les suites qu'il entend donner aux attentes exprimées par les actionnaires lors de l'assemblée générale ;
- e) la gestion et le règlement des conflits d'intérêt potentiels portés à son attention entre la Société d'une part et les membres du Directoire d'autre part ;
- f) la gestion et le règlement de toute irrégularité portée à son attention concernant le fonctionnement du Directoire ;
- g) l'approbation des projets de décisions du Directoire conformément aux stipulations de l'Annexe E.

2.3. Le Conseil de Surveillance prépare et inclut dans le rapport annuel de la Société, un rapport (ci-après « le Rapport du Conseil de Surveillance ») dans lequel figurent ses commentaires sur le rapport du Directoire et sur les états financiers. Le Rapport du Conseil de Surveillance comprend notamment les informations requises par le droit français.

2.4. Le président du Conseil de Surveillance prépare chaque année, conformément au droit français, un rapport clairement étayé sur l'adéquation et l'efficacité des systèmes internes de gestion et de contrôle des risques correspondant au rapport sur les procédures de contrôle interne prévu par l'Article L. 225-68 du Code de commerce.

2.5. Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire ainsi que le Président du Directoire.

2.6. Dans les termes prévus par le droit français, la Société souscrit une police d'assurance «dirigeants et administrateurs» au profit des membres du Conseil de Surveillance.

### Article 3 Composition, compétences et indépendance

3.1. Le Conseil de Surveillance se compose de 3 à 14 membres.

3.2. La composition du Conseil de Surveillance respecte un juste équilibre concernant les expériences et compétences nécessaires de ses membres, la représentation des hommes et des femmes, permettant au Conseil de Surveillance de remplir au mieux la diversité de ses responsabilités et devoirs envers la Société et toutes parties intéressées au sein de la Société (y compris ses actionnaires), conformément aux lois et réglementations applicables (y compris les règlements de tout marché boursier sur lequel la Société pourra être cotée).

3.3. La composition du Conseil de Surveillance est soumise aux contraintes suivantes :

- a) tous ses membres doivent posséder un nombre relativement significatif d'actions dans la Société (1) inscrites au nominatif ;
- b) tous ses membres doivent être en mesure d'évaluer les grandes

- lignes de la stratégie de la Société, de ses activités et de la nature de ses métiers ;
- c) au moins un tiers de ses membres doit être indépendant au sens du paragraphe 3.4 ; et
- d) leurs mandats sont toujours renouvelables.

3.4. Un membre du Conseil de Surveillance est considéré indépendant pour les besoins de l'alinéa c) du paragraphe 3.3, s'il n'entretient aucune relation de quelque ordre que ce soit avec l'entreprise, son groupe ou la direction de l'une ou de l'autre qui serait de nature à altérer son jugement. L'indépendance d'un membre du Conseil de Surveillance est établie par une décision du Conseil de Surveillance sur recommandation du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

Les critères que le comité et le Conseil de Surveillance doivent prendre en compte afin de déterminer si un membre du Conseil de Surveillance peut être qualifié d'indépendant et éviter les risques de conflits d'intérêt entre le Conseil de Surveillance et la direction exécutive, la Société ou son groupe, sont les suivants :

- un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas être salarié de la Société, salarié ou administrateur de sa société-mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas être (ou être lié directement ou indirectement à) : un client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement : (i) significatif de la Société ou de son groupe ou (ii) pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de la Société ;
- un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas avoir été pendant plus de 12 ans membre du Conseil de Surveillance ou administrateur de la Société, de sa société-mère ou d'une société qu'elle consolide ;
- un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas avoir reçu de rémunération financière personnelle de la Société en sus des jetons de présence reçus en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en sachant que leur montant doit être conforme à la pratique ;
- un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas être membre du Directoire d'une société qui compte en qualité de membre du Conseil de Surveillance un membre du Directoire de la Société (qu'il est chargé de contrôler) (liens croisés) et

(1) Pour remplir cette condition, un nombre d'actions sera considéré comme significatif en étant égal ou supérieur à 500 actions

- un membre du Conseil de Surveillance ne peut pas avoir remplacé à titre temporaire un membre du Directoire de la Société absent ou incapable d'exercer ses fonctions au cours des 12 mois précédents.

Les membres du Conseil de Surveillance qui représentent des actionnaires importants de la Société ou de sa société mère sont considérés indépendants dès lors qu'ils n'exercent pas un contrôle total ou partiel sur la Société ; au-delà d'un seuil de 10 % du capital social ou des droits de vote, le Conseil de Surveillance agissant sur rapport du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, examine chaque cas individuellement afin de déterminer si le membre concerné du Conseil de Surveillance peut être considéré indépendant ou non, en tenant compte de la composition du capital social de la Société et de l'éventualité de conflits d'intérêt potentiels.

3.5. Tout membre du Conseil de Surveillance doit porter à l'attention du président du Directoire et du président du Conseil de Surveillance toute information devant figurer dans un document de référence ou dans le rapport annuel en application de la réglementation de l'AMF. Tout membre du Conseil de Surveillance est astreint aux obligations d'indépendance, de loyauté et de professionnalisme.

3.6. Tout membre du Conseil de Surveillance ne doit pas exercer plus de 4 mandats sociaux non exécutifs dans des sociétés cotées française ou étrangère extérieures au groupe. Tout membre du Conseil de Surveillance doit tenir informé le Conseil de Surveillance des mandats qu'il exerce dans d'autres sociétés, y compris sa participation dans tous comités au sein de ces sociétés.

3.7. Le Conseil de Surveillance a la faculté de nommer trois censeurs au plus, choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux.

La durée des fonctions des Censeurs est comprise entre une et six années. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion du Conseil de Surveillance statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.

Les Censeurs sont indéfiniment rééligibles.

Les Censeurs sont à la disposition du Conseil de Surveillance et de son Président pour fournir leurs avis sur les questions de tous ordres qui leur sont soumises, notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière et peuvent recevoir des missions d'études spécifiques du Conseil de Surveillance. Il est précisé que les Censeurs ne peuvent s'immiscer dans la gestion de la Société et qu'ils ne peuvent en conséquence se voir confier des attributions de gestion, de surveillance et de contrôle.

Les Censeurs peuvent percevoir une rémunération au titre de leur fonction qui est fixée par le Conseil de Surveillance par prélèvement sur l'enveloppe allouée par l'Assemblée Générale aux jetons de présence.

Sauf décision contraire du Conseil de Surveillance, les Censeurs ont accès aux mêmes informations que les membres du Conseil de Surveillance.

Les Censeurs sont convoqués aux séances du Conseil de Surveillance (sauf décision contraire du Conseil de Surveillance) et prennent part aux délibérations avec voix consultative sans que toutefois leur absence puisse nuire à la valeur des délibérations. »

#### Article 4 Président, Vice-président et Secrétaire du Conseil de Surveillance

4.1. Le Conseil de Surveillance désigne en son sein un président et un vice-président. Le président représente le Conseil de Surveillance vis à vis des tiers.

4.2. Le président du Conseil de Surveillance veille à ce que :

- a) les membres du Conseil de Surveillance suivent après leur nomination un programme de formation ;
- b) les membres du Conseil de Surveillance reçoivent en temps opportun toutes les informations nécessaires au bon exercice de leurs fonctions ;
- c) le Conseil de Surveillance dispose d'un temps suffisant pour ses consultations et prises de décisions ;
- d) les comités du Conseil de Surveillance fonctionnent dans de bonnes conditions ;
- e) la performance des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire soit évaluée au moins une fois par an ;
- f) le Conseil de Surveillance désigne un vice-président ;
- g) les membres du Conseil soient informés et puissent statuer sur les transactions avec des parties liées au sens du droit français ;
- h) les membres du Conseil soient informés et puissent statuer sur les irrégularités commises par des membres du Directoire ;
- i) à la bonne tenue et au bon déroulement de l'Assemblée Générale ;
- j) le Conseil de Surveillance statue avec diligence sur les propositions du Directoire soumises à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance conformément aux stipulations de l'Annexe E ; et
- k) les informations requises par le droit français figurent dans le Rapport du Conseil de Surveillance.

4.3. Le Conseil de Surveillance est assisté par un secrétaire du Conseil de Surveillance.

#### Article 5 Comités du Conseil de Surveillance

5.1. Le Conseil de Surveillance est doté de trois comités, le Comité Stratégique (Annexe B), le Comité d'Audit et des Risques (Annexe C), et le Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations (Annexe D), composés de membres qu'il désigne en son sein. Le Conseil de Surveillance dans son intégralité demeure responsable de ses décisions même si elles ont été préparées par l'un des comités du Conseil de Surveillance ; les comités du Conseil de Surveillance se bornent à émettre des recommandations.

5.2. Le Conseil de Surveillance élabore des chartes régissant les modalités et les principes des divers comités (missions, composition, séances, ...). Les chartes qui régissent actuellement les divers comités sont jointes aux présentes en Annexes B, C et D.

5.3. Les chartes et la composition des divers comités figurent sur le site Internet de la Société.

5.4. Le Conseil de Surveillance est informé des délibérations et décisions de chacun des comités lors de la séance du Conseil de Surveillance suivant la réunion du comité concerné.

## Article 6

### Nominations, reconductions, durée des mandats et démissions

6.1. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés conformément aux dispositions des statuts de la Société. Pour la reconduction des mandats, il est tenu compte de la façon dont le candidat aura exercé ses fonctions en qualité de membre du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une durée maximale de 3 ans renouvelable.

6.2. Le Conseil de Surveillance élabore les règles et modalités de démission afin d'éviter, dans la mesure du possible, la concentration des échéances des mandats. Les règles et modalités de démission actuelles du Conseil de Surveillance sont jointes aux présentes en Annexe A. Sous réserve des stipulations du paragraphe 6.3, les membres du Conseil de Surveillance présentent leur démission conformément aux modalités de démission.

6.3. Les membres du Conseil de Surveillance quittent leurs fonctions par anticipation en cas de performance insuffisante, de divergences d'opinion non-conciliables ou d'incompatibilité d'intérêts.

6.4. Aucune personne physique ayant passé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil de Surveillance si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé cet âge. Si en cours de mandat, le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant passé l'âge de 70 ans devient supérieur au tiers des membres du Conseil, le membre le plus âgé du Conseil de Surveillance n'ayant pas exercé de fonctions de direction dans la société est réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle suivant la survenance de cet événement.

## Article 7

### Rémunération

7.1. L'Assemblée Générale fixe l'enveloppe de rémunération globale du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance répartit cette enveloppe entre ses membres et les membres des comités.

7.2. La participation des membres du Conseil de Surveillance au capital de la Société est réputée constituer un investissement à long terme.

7.3. Les investissements et transactions des membres du Conseil de Surveillance au sein de la Société sont couverts par les règles générales applicables en matière de délits d'initiés.

7.4. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent prétendre au remboursement par la Société de tous coûts et frais raisonnables encourus en relation avec leur présence aux séances.

7.5. Les jetons de présence, le remboursement des frais et de l'ensemble des autres termes et conditions, y compris la date de mise en paiement de ces sommes, sont fixés par l'Assemblée Générale et font l'objet d'un écrit entre la Société et chacun des membres du Conseil de Surveillance. L'annexe aux comptes annuels présente de façon exhaustive et détaillée le montant et la répartition de l'enveloppe allouée aux membres du Conseil de Surveillance.

## Article 8

### Séances du Conseil de Surveillance (calendrier du conseil, téléconférences, participation, comptes rendus)

8.1. Le Conseil de Surveillance se réunit au moins quatre fois par an et sur toute demande écrite du Président, d'au moins un tiers de ses membres ou à la demande de tout membre du Directoire. Les séances du Conseil de Surveillance se tiennent généralement au siège social de la Société, mais peuvent également se tenir à tout autre endroit. Les séances peuvent avoir lieu par téléconférence ou vidéoconférence sous réserve que tous les participants puissent s'entendre simultanément et que les délibérations soient transmises en continu et en simultané, conformément au droit français.

8.2. Les membres du Conseil de Surveillance fréquemment absents lors des séances du Conseil de Surveillance rendent compte de leur absence devant le président. Ces absences sont mentionnées dans le rapport annuel de la Société.

8.3. Sauf décision contraire du Conseil de Surveillance, les membres du Directoire assistent aux séances du Conseil de Surveillance sauf si celles-ci concernent :

- a) l'évaluation du fonctionnement du Directoire et de chacun de ses membres, avec les conclusions de cette évaluation,
- b) l'évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance et de chacun de ses membres, avec les conclusions de cette évaluation,
- c) le profil et la composition souhaitée du Conseil de Surveillance ou
- d) le vote sur les transactions avec des parties liées au sens de l'Article L. 225-86 du Code de commerce ; et
- e) la délibération sur toutes questions relatives à la rémunération de chacun des Membres du Directoire

8.4. Les commissaires aux comptes de la Société assistent à chaque séance du Conseil de Surveillance durant laquelle il est débattu de l'examen, l'adoption et, le cas échéant, l'approbation des comptes annuels et intermédiaires.

8.5. Sauf impossibilité pratique, chaque membre du Conseil de Surveillance reçoit les avis de réunion, ordres du jour et documents pour examen et délibération trois jours au moins avant la séance.

8.6. Le secrétaire du Conseil de Surveillance prépare le compte-rendu de séance. Celui-ci est généralement approuvé lors de la séance suivante. La signature du président et d'un autre membre du Conseil de Surveillance vaut approbation du compte-rendu. Le secrétaire du Conseil de Surveillance est habilité à remettre et signer des extraits des comptes rendus approuvés.

## Article 9

### Résolutions du Conseil de Surveillance (quorum, votes, points à l'ordre du jour)

9.1. Tout autre membre du Conseil de Surveillance peut représenter un membre du Conseil de Surveillance, sous réserve d'une procuration dûment signée l'autorisant à représenter le membre du Conseil de Surveillance et/ou à voter en son nom lors de la séance du Conseil de Surveillance correspondante. Le Conseil de Surveillance peut valablement émettre des résolutions lorsque cinquante pour cent au moins de ses membres sont présents ou représentés en séance.

9.2. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

9.3. Le Conseil de Surveillance prépare chaque année un rapport sur son fonctionnement dont les conclusions sont reprises dans le rapport annuel de la Société.

#### Article 10 Conflits d'intérêt

10.1. Un membre du Conseil de Surveillance n'est pas autorisé à participer aux délibérations ni au processus de prise de décision sur des questions ou transactions présentant un conflit d'intérêt entre lui et la Société au sens de l'Article L. 225-86 du Code de commerce.

10.2. Chaque membre du Conseil de Surveillance signale immédiatement au président du Conseil de Surveillance et aux autres membres du Conseil de Surveillance tout conflit d'intérêt potentiel impliquant un membre du Conseil de Surveillance. Un membre du Conseil de Surveillance affecté par un conflit d'intérêt (potentiel) fournit au président du Conseil de Surveillance et aux autres membres du Conseil de Surveillance toutes les informations relatives audit conflit.

10.3. Le président du Conseil de Surveillance veille à ce que ces transactions soient signalées dans le rapport annuel de la Société.

#### Article 11 Plaintes

Le Directoire veille à ce que les salariés puissent signaler de manière confidentielle des irrégularités de nature générale, opérationnelle ou financière au sein de la Société sans encourir de sanction à un arbitre désigné à cette fin et, s'il s'avère que ces irrégularités perdurent, pouvoir en référer au Président du Conseil de Surveillance.

#### Article 12 Informations, relations avec le Directoire

12.1. Le Conseil de Surveillance et ses membres se chargent d'obtenir du Directoire et du commissaire aux comptes toutes les informations dont le Conseil de Surveillance a besoin pour le bon exercice de ses missions, dans les conditions prévues par la loi. Si le Conseil de Surveillance le juge nécessaire, il peut autoriser toute ou partie de ses membres à obtenir des informations pour le compte du Conseil de Surveillance auprès de mandataires sociaux, de salariés et de conseils extérieurs de la Société et pour accéder librement aux bureaux de la Société. Le Directoire lui fournit en temps opportun tous les moyens nécessaires à cet effet. Le Conseil de Surveillance peut exiger la présence en séance de certains mandataires sociaux, salariés et conseils extérieurs.

12.2. Si un membre du Conseil de Surveillance reçoit des informations ou des indications intéressant le Conseil de Surveillance dans l'exercice de ses missions de contrôle et de conseil par des personnes non membres du Directoire et du Conseil de surveillance, il doit les transmettre dès que possible au Président du Conseil de Surveillance. Le Président du Conseil de Surveillance informe par la suite les membres du Conseil de Surveillance.

#### Article 13 Relations avec les actionnaires

13.1. Conformément au droit français, l'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Directoire, le Conseil de Surveillance ayant également compétence pour réunir l'Assemblée Générale. Le ou les personnes convoquant l'Assemblée veillent à ce qu'elle se tienne en temps opportun et à ce que les actionnaires soient informés de l'ensemble des faits et circonstances touchant aux points inscrits à l'ordre du jour. La date de l'Assemblée Générale et l'ordre du jour sont notamment diffusés sur le site Internet de la Société.

13.2. Les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance participent aux assemblées d'actionnaires, à moins d'empêchement majeur. En règle générale, le président du Conseil de Surveillance préside les Assemblées Générales.

13.3. Le président du Directoire est chargé des relations avec les principaux actionnaires de la Société. Le président du Conseil de Surveillance est invité à rencontrer ces actionnaires en liaison étroite avec le président du Directoire.

#### Article 14 Confidentialité

Les membres du Conseil de Surveillance examinent toutes les informations et les documents reçus dans le cadre de leur mandat avec la discrétion nécessaire et, en cas d'informations confidentielles, avec le secret nécessaire. Les informations confidentielles ne doivent pas être divulguées à l'extérieur du Conseil de Surveillance et du Directoire, ni rendues publiques ou encore transmises à des tiers, même après démission du Conseil de Surveillance, à moins qu'elles n'aient été rendues publiques par la Société ou qu'elles fassent déjà partie du domaine public.

#### Article 15 Amendements

La présente Charte (y compris ses annexes) peut être amendée par une décision du Conseil de Surveillance prévue à cet effet. Une telle décision doit être adoptée à la majorité des deux tiers des membres du Conseil de Surveillance. Ces décisions sont mentionnées dans le rapport annuel de la Société.

#### Article 16 Droit applicable et juridiction compétente

16.1. La présente Charte est régie par le droit français et doit être interprétée conformément au droit français.

16.2. Les tribunaux de Paris en France sont seuls compétents en cas de litige issu de la présente Charte ou y afférent (y compris les litiges relatifs à l'existence, la validité ou la dénonciation de la présente Charte).

## ANNEXE A : Règles et modalités de démission du Conseil de Surveillance

### Situation actuelle

Nom	Année Naissance	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Yves Lyon Caen	1950	A			X			X			X	D/R			X		
Annette Roux	1942	A			X			X			X	D/R			X		
Yvon Bénéteau	1950	A			X			X			X			X			X
Luc Dupé	1949	A			X			X			X	D/R			X		
Christian de Labriffe	1947	A			X			X			X		D/R			X	
Jean-Pierre Goudant	1951								A				X			X	
Catherine Pourre	1957										A		D/R			X	
Claude Brignon	1950										A			X			X
Benjamin Bénéteau	1979										A			X			X
Louis-Claude Roux	1982										A		D/R			X	

A = Année de première nomination X = Année de renouvellement éventuel

E = Echéance du dernier mandat lors de l'AG de cette année D/R = Démission/Renouvellement

Révisé le 10 décembre 2015

### Situation historique

Nom	Année Naissance	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Yves Lyon Caen	1950	A			X			X			X			X			
Annette Roux	1942	A			X			X			X			X			
Yvon Bénéteau	1950	A			X			X			X			X			
Luc Dupé	1949	A			X			X			X			X			
Christian de Labriffe	1947	A			X			X			X			X			
Eric Delannoy	1962	A			X			X			E						
Yves Gonnord	1936	A			X			X			E						
Patrick Mahé	1950					A			E								
Jean-Pierre Goudant	1951									A			X				
Catherine Pourre	1957										A			X			
Claude Brignon	1950										A			X			
Benjamin Bénéteau	1979										A			X			
Louis-Claude Roux	1982										A			X			

A = Année de première nomination X = Année de renouvellement éventuel

E = Echéance du dernier mandat lors de l'AG de cette année D/R = Démission/Renouvellement

Version du 29 août 2014

La liste des mandats pour chacun des membres du Conseil de Surveillance figure dans le rapport de gestion, avec le détail des rémunérations.

NB : Afin de respecter les recommandations du code AFEP-MEDEF, un échelonnement des mandats a démarré l'an dernier et se poursuit cette année, tel que détaillé dans l'ANNEXE A : les 3 membres du Conseil de Surveillance indiqués (Mme Catherine POURRE, Mr Christian De LABRIFFE et Mr Louis-Claude ROUX) sont donc démissionnaires à la prochaine Assemblée Générale du 29 Janvier 2016 et nommés par la même Assemblée Générale du 29 Janvier 2016 pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2019.

## RÉUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au cours de l'exercice 2014-2015, votre Conseil de Surveillance s'est réuni 8 fois :

- le 6 Novembre 2014, principalement pour l'examen des comptes annuels du 31 Août 2014, la convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires et l'actualisation du budget 2014-2015 ;  
Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés : 9 sur un total de 10
- le 8 Janvier 2015, principalement pour l'actualisation du budget 2014-2015 et la préparation de la réunion d'information financière annuelle ;  
Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés : 10 sur un total de 10
- le 30 Janvier 2015, à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires, afin de renouveler les mandats du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance ;  
Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés : 5 sur un total de 10
- le 10 Mars 2015, principalement pour les orientations stratégiques d'ici 2020 (Bateau) et nomination de Mr Louis-Claude ROUX, Vice-Président du Conseil de Surveillance, en remplacement de Mme Annette ROUX ;  
Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés : 10 sur un total de 10
- le 29 Avril 2015, principalement pour l'examen des comptes semestriels du 28 Février 2015, l'actualisation du budget 2014-2015, la nomination de Mr Christophe CAUDRELIER membre du Directoire à effet du 4 Juin 2015 et le projet d'organisation de la Division bateaux ;  
Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés : 10 sur un total de 10
- le 20 Juillet 2015, pour l'examen de la situation après le 31 Août 2015 de Mr Dieter GUST (membre du Directoire & Directeur Général de la Division Bateaux atteint par la limite d'âge statutaire), le recrutement et la nomination d'un

membre du Directoire & Directeur Général de la Division Bateaux ;

Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés : 10 sur un total de 10

- le 27 Juillet 2015, pour l'examen d'un éventuel projet d'accord de séparation avec Mr Bruno CATHELINAI, sa révocation et la nomination de Mr Hervé GASTINEL (Président du Directoire à effet du 26 Août 2015), Mr Christophe CAUDRELIER assurant l'intérim de la Présidence du Directoire du 27 juillet 2015 au 26 Août 2015.

- le 28 Août 2015, principalement pour l'actualisation du budget 2014-2015 et la présentation du Budget 2015-2016.  
Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés : 10 sur un total de 10

## RÈGLE DE RÉPARTITION DES JETONS DE PRÉSENCE

Le Conseil de Surveillance a adopté les règles d'attribution de jetons de présence comme suit :

- un jeton fixe de 10.000 € est attribué à chaque membre du Conseil ;
- auquel s'ajoute un jeton variable de 6.000 € maximum, fixé au prorata de la participation aux Conseils ;
- un jeton fixe de 4.000 € est attribué à chacun des Présidents de Comités spécialisés ;
- un jeton fixe de 3.000 € est attribué à chacun des membres des Comités autres que le Président.

Un jeton spécial peut être ajouté pour des missions spécifiques approuvées par le Conseil.

Ces dispositions sont revues chaque année par le Conseil de Surveillance.

Il est précisé que Mme Annette ROUX a renoncé cette année à ses jetons de présence afin de respecter l'enveloppe accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 Janvier 2015.

## ANNEXE B : Charte du Comité Stratégique

La présente charte a été adoptée en application du paragraphe 5.2 de la charte (ci-après « la Charte du Conseil de Surveillance »).

### Article I Responsabilités

1.1. Sous réserve du paragraphe 5.1 de la Charte du Conseil de Surveillance, le Comité Stratégique conseille le Conseil de Surveillance pour les questions qui sont du ressort de ses compétences et prépare les décisions du Conseil de Surveillance relatives à ces questions.

1.2. Le comité stratégique a pour mission principale de porter une appréciation sur les éléments constitutifs essentiels de la stratégie de développement du groupe et notamment le plan produits, le business-plan à trois ans et les orientations de la politique d'image et de communication. Le comité est également saisi des opérations d'acquisitions/cessions.

A titre complémentaire le comité peut examiner et donner une appréciation sur :

- (a) l'état et les perspectives du marché ;
- (b) le plan annuel d'investissement ;
- (c) toute opération de financement d'un montant excédant 5 Millions d'Euros;
- (d) toute acquisition ou cession de biens meubles et immeubles, corporels ou incorporels d'un montant supérieur à 1,5 millions d'euros ;
- (e) la signature de tout traité de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif, quel qu'en soit le montant ;
- (f) toute opération de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière de la société.

1.3. Le Conseil de Surveillance est informé des délibérations et décisions du Comité Stratégique lors de la séance du Conseil de Surveillance suivant la réunion du comité.

## Article 2 Composition, compétences et indépendance du Comité Stratégique

2.1. Le Comité Stratégique compte au moins quatre membres.

2.2. Le Comité Stratégique désigne en son sein son secrétaire de séance.

## Article 3 Présidence

Le président est principalement responsable du bon fonctionnement du Comité Stratégique. Il ou elle est le porte-parole du Comité Stratégique et la principale interface avec le Conseil de Surveillance et le Directoire.

## Article 4 Séances du Comité Stratégique (calendrier du comité, participation, comptes rendus)

4.1. Le Comité Stratégique se réunit au moins une fois par semestre et sur demande d'un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire. Les séances du Comité stratégique se tiennent généralement au siège social de la Société, mais peuvent également se tenir à tout autre endroit. Les membres du Directoire assistent aux séances à moins que le Comité stratégique n'exprime le souhait de se réunir en leur absence ou uniquement en présence du président du Directoire.

4.2. Le secrétaire du Comité Stratégique convoque les séances du Comité Stratégique au nom du ou des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire ayant requis la réunion du Comité. Sauf impossibilité pratique, chaque membre du Comité Stratégique reçoit l'avis de réunion, l'ordre du jour et les documents devant être examinés et débattus durant la séance trois jours au moins avant la réunion.

4.3. Un compte-rendu de séance est rédigé. Celui-ci est généralement approuvé lors de la séance suivante. Si tous les membres du comité sont d'accord sur le contenu du compte-rendu, il peut être approuvé plus tôt. Le compte-rendu est signé pour approbation par le président du Comité Stratégique et remis sans délai à tous les membres du Conseil de Surveillance.

4.4. Le Comité Stratégique établit un examen annuel de son fonctionnement et en soumet les conclusions au Conseil de Surveillance.

## COMPOSITION DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Président : Mme Annette ROUX

Membres : Mr Claude BRIGNON,  
Mr Yves LYON-CAEN  
Mr Benjamin BENETEAU

Membres conviés selon l'ordre du jour :  
Mr Yvon BENETEAU,  
Mr Luc DUPE

Secrétaire : Mr Louis-Claude ROUX

Les membres du Directoire et de l'entreprise sont convoqués selon l'ordre du jour des comités.

## RÉUNIONS DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Le Comité Stratégique a tenu 9 réunions au cours de l'exercice 2014-2015 pour définir les objectifs d'une étude de marché, analyser les marchés et leur rentabilité, évaluer le plan produit à 5 ans et son prochain déploiement.

## ANNEXE C : Charte du Comité d'Audit et des Risques

La présente charte a été adoptée en application du paragraphe 5.2 de la charte (ci-après «la Charte du Conseil de Surveillance»).

### Article 1 Responsabilités

1.1. Sous réserve du paragraphe 5.1 de la Charte du Conseil de Surveillance, le Comité d'Audit conseille le Conseil de Surveillance pour

les questions qui sont du ressort de ses compétences et prépare les décisions du Conseil de Surveillance relatives à ces questions.

1.2. Avec un focus particulier sur les comptes, le contrôle et les risques, les compétences du Comité d'Audit couvrent notamment :

- a) le contrôle du Directoire de la Société (ci-après « le Directoire ») et la remise de conseils sur les questions ayant trait aux contrôles internes de gestion et de maîtrise des risques, y compris le contrôle de la mise en œuvre des législations et réglementations applicables ;
- b) le contrôle des informations financières de la Société qui lui sont soumises (choix des politiques comptables, mise en œuvre et évaluation des impacts des nouvelles lois dans ce domaine, informations sur les écritures comptables dans les comptes annuels, prévisions, ...) ;
- c) le contrôle du suivi des recommandations et observations des commissaires aux comptes ;
- d) le contrôle de la politique de la Société en matière d'optimisation fiscale ;
- e) le contrôle du financement de la Société ;
- f) l'entretien de contacts fréquents et le contrôle des relations avec le commissaire aux comptes, y compris en particulier :
  - l'évaluation de l'indépendance du commissaire aux comptes, de sa rémunération et de toutes missions qu'il effectuerait pour le compte de la Société en dehors de l'audit,
  - la détermination de l'implication du commissaire aux comptes quant au contenu et à la publication des informations financières de la Société autres que les comptes annuels et
  - le recensement des irrégularités dans le contenu des informations financières telles que portées à son attention par le commissaire aux comptes,
- g) la proposition au Conseil de Surveillance, en accord avec le Directoire, d'une procédure à mettre en œuvre pour la sélection des commissaires aux comptes, la supervision de la procédure de sélection, la validation du contenu des missions et de la liste de sociétés à consulter et, la recommandation au Conseil de Surveillance sur la nomination d'un commissaire aux comptes par l'assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après « l'Assemblée Générale ») et
- h) d'autres questions importantes relatives aux comptes annuels de la Société.

1.3. Le Conseil de Surveillance est informé des délibérations et décisions du Comité d'Audit lors de la séance du Conseil de Surveillance suivant la réunion du comité.

## Article 2

### Composition, compétences et indépendance du Comité d'Audit

2.1. Le Comité d'Audit compte au moins quatre membres.

2.2. Sous réserve du paragraphe 3.3 de la Charte du Conseil de Surveillance, la composition du Comité d'Audit respecte les contraintes suivantes :

- a) au moins un de ses membres dispose des compétences appropriées en gestion financière et comptabilité de sociétés cotées ;
- b) au moins trois quarts de ses membres doivent être indépendants au sens du paragraphe 3.4 de la Charte du Conseil de Surveillance

2.3. A sa nomination, chaque membre du Comité d'Audit est informé des pratiques comptables, financières et opérationnelles de la Société.

2.4. Le Comité d'Audit est assisté par le secrétaire du Conseil de Surveillance.

## Article 3

### Présidence

Le président est principalement responsable du bon fonctionnement du Comité d'Audit. Il ou elle est le porte-parole du Comité d'Audit et la principale interface avec le Conseil de Surveillance et le Directoire.

## Article 4

### Séances du Comité d'Audit (calendrier du comité, participation, comptes rendus)

4.1. Le Comité d'Audit se réunit au moins une fois par semestre et sur demande d'un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire. Les séances du Comité d'Audit se tiennent généralement au siège social de la Société, mais peuvent également se tenir à tout autre endroit. Les membres du Directoire assistent aux séances à moins que le Comité d'Audit n'exprime le souhait de se réunir en leur absence ou uniquement en présence du président du Directoire, du directeur financier (ci-après « le Directeur Financier ») ou du commissaire aux comptes de la Société.

4.2. Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an avec le commissaire aux comptes de la Société en l'absence des membres du Directoire. Sous réserve de ce qui précède, le Comité d'Audit décide si et quand le président du Directoire, le Directeur Financier ou le commissaire aux comptes de la Société doivent assister à ses séances.

4.3. Le secrétaire du Conseil de Surveillance convoque les séances du Comité d'Audit au nom du ou des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire ayant requis la réunion du Comité. Sauf impossibilité pratique, chaque membre du Comité d'Audit reçoit l'avis de réunion, l'ordre du jour et les documents devant être examinés et débattus durant la séance trois jours au moins avant la réunion.

4.4. Un compte-rendu de séance est rédigé. Celui-ci est généralement approuvé lors de la séance suivante. Si tous les membres du comité sont d'accord sur le contenu du compte-rendu, il peut être approuvé plus tôt. Le compte-rendu est signé pour approbation par le président du Comité d'Audit et remis sans délai à tous les membres du Conseil de Surveillance

4.5. Le Conseil de Surveillance est informé des délibérations et décisions du Comité d'Audit lors de la séance du Conseil de Surveillance suivant la réunion du comité concerné.

4.6. Le Comité d'Audit établit un examen annuel de son fonctionnement et en soumet les conclusions au Conseil de Surveillance.

## COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Président : Mr Christian De LABRIFFE

Membres : Mme Catherine POURRE,  
Mr Jean-Pierre GOUDANT  
Mr Yves LYON-CAEN

Secrétaire : Mme Yannick COICAUD-THOMAS

Les membres du Directoire et de l'entreprise sont convoqués selon l'ordre du jour des comités.

## RÉUNIONS DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2014-2015 :

- le 6 Novembre 2014, principalement pour l'examen des comptes annuels du 31 Août 2014, préalablement au Conseil de Surveillance du 6 Novembre 2014 ;
- le 8 Janvier 2015, principalement pour la mise à jour de l'évaluation de la cartographie des risques et l'avancement du projet de nouvel ERP dans l'activité Habitat de loisirs ;
- le 28 Avril 2015, principalement pour l'examen des comptes semestriels du 28 Février 2015, préalablement au Conseil de Surveillance du 29 Avril 2015.

## ANNEXE D : Charte du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations

La présente charte a été adoptée en application du paragraphe 5.2 de la charte (ci-après «la Charte du Conseil de Surveillance»).

### Article I Responsabilités

1.1 Conformément au paragraphe 5.1 de la Charte du Conseil de Surveillance, le Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations (ci-après « le Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations ») conseille le Conseil de Surveillance pour les questions qui sont du ressort de ses compétences et prépare les décisions du Conseil de Surveillance relatives à ces questions.

1.2. Les compétences du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations couvrent notamment :

#### A. La Gouvernance d'entreprise

- 1 - L'examen et l'évaluation de l'adéquation des pratiques de la Société avec ses règles de gouvernance d'entreprise et l'évaluation de leur respect par la Société dans le cadre d'un rapport de conformité semestriel ;
- 2 - L'identification et les recommandations au Conseil de Surveillance sur les pratiques émergentes ou les développements significatifs de réglementation et/ou pratiques en matière de gouvernance d'entreprise ;
- 3 - L'établissement de recommandations au Conseil de Surveillance sur tous sujets de gouvernance d'entreprise et sur toute action corrective à mettre en œuvre ; incluant les recommandations sur l'organisation, la qualité de membre, les fonctions, les devoirs et responsabilités du Conseil de Surveillance et de ses comités spécialisés ;
- 4 - L'évaluation et les recommandations au Conseil de Surveillance sur la politique de gouvernance de la Société, ses évolutions et modifications, et les dispositions adaptées à la Société en cohérence avec les meilleures pratiques ;
- 5 - L'examen et les recommandations au Conseil de Surveillance sur les transactions réalisées par les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire en qualité d'initiés ou des parties qui leurs sont liées et/ou sur la résolution des conflits d'intérêts impliquant des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire ;
- 6 - La vérification que la politique de gouvernance d'entreprise de la Société et ses pratiques sont clairement décrites dans le Rapport Annuel et sur son site internet.

## **B. Les Nominations**

- 1 - L'élaboration du profil, des critères de sélection et des procédures de nomination des membres (indépendants) du Conseil de Surveillance ;
- 2 - L'élaboration du profil et des critères de sélection des membres du Directoire ;
- 3 - L'évaluation régulière du périmètre et de la composition du Directoire, du Conseil de Surveillance et de ses comités, et l'élaboration de propositions les changements possibles concernant le profil du Conseil de Surveillance, et le cas échéant, la composition des comités du Conseil de Surveillance dans le cadre de cette évaluation ;
- 4 - L'évaluation régulière de la conduite des membres (des comités) du Conseil de Surveillance, du président du Directoire et des recommandations du président du Directoire concernant la performance des autres membres du Directoire et remise au Conseil de Surveillance des conclusions afférentes ;
- 5 - Les propositions de renouvellement ou de nomination de membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ;
- 6 - Le contrôle de la politique du Directoire concernant les critères de sélection et de nomination des dirigeants, l'examen de la politique de ressources humaines de la Société ;
- 7 - La préparation du processus annuel d'auto-évaluation du Conseil de Surveillance sur : le Conseil de Surveillance lui-même ; les rapports du Conseil de Surveillance avec le Directoire ; le secrétariat du Conseil de Surveillance ;
- 8 - Toutes autres questions ayant trait aux nominations et à d'autres points connexes qui pourront être portées à l'attention du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

## **C. La Rémunération**

- 1 - La préparation d'une proposition pour le Conseil de Surveillance sur la rémunération du président du Directoire (ci-après « le Directoire ») de la Société et des autres membres du Directoire, reprenant sans s'y limiter les termes et conditions de leurs contrats, primes, droits à la retraite, programmes d'intéressement en actions liés à la performance de la Société et autres bonus, indemnités de départ et toutes autres formes de rémunération, ainsi que les critères de performance et leur application ;
- 2 - L'examen et la préparation de propositions pour le Conseil de Surveillance sur la politique de rémunération de la Société ;
- 3 - L'examen de l'attribution d'options de souscription d'actions et l'attribution d'actions gratuites ;

- 4 - Toutes autres questions ayant trait à la rémunération qui pourront être portées à l'attention du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations

### **Article 2**

#### **Composition, compétences et indépendance du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations**

Le Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations compte au moins quatre membres.

### **Article 3**

#### **Présidence**

Le président du Conseil de Surveillance préside le Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations. Le président est principalement responsable du bon fonctionnement du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations. Il ou elle est le porte-parole du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations et la principale interface avec le Conseil de Surveillance et le Directoire.

### **Article 4**

#### **Séances du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations (calendrier du comité, participation, comptes rendus)**

4.1. Le Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations se réunit au moins deux fois par an et sur demande d'un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire. Les séances du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations se tiennent généralement au siège social de la Société, mais peuvent également se tenir à tout autre endroit.

4.2. Le secrétaire du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations convoque les séances du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations au nom du ou des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire ayant requis la réunion du Comité. Sauf impossibilité pratique, les membres du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations reçoivent l'avis de réunion, l'ordre du jour et les documents devant être examinés et débattus durant la séance trois jours au moins avant la réunion.

4.3. Assistent aux séances du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, outre ses membres, les personnes invitées par le président du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

4.4. Un compte-rendu de séance est rédigé. Ce compte-rendu est généralement approuvé par le Comité chargé de la Gouvernance,

des Nominations et des Rémunérations lors de la séance suivante. Le compte-rendu est signé pour approbation par le président du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations et remis sans délai à tous les membres du Conseil de Surveillance

4.5. Le Conseil de Surveillance est informé des délibérations et décisions du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations lors de la séance du Conseil de Surveillance suivant la réunion du Comité.

4.6. Le Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations conduit un examen annuel de son fonctionnement et en soumet les conclusions au Conseil de Surveillance..

## COMPOSITION DU COMITÉ CHARGÉ DE LA GOUVERNANCE, DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Président : Mr Yves LYON-CAEN

Membres : Mme Annette ROUX  
Mr Christian De LABRIFFE  
Mme Catherine POURRE  
Mr Claude BRIGNON

Secrétaire : Mr Louis-Claude ROUX

Les membres du Directoire et de l'entreprise sont convoqués selon l'ordre du jour des comités.

## RÉUNIONS DU COMITÉ CHARGÉ DE LA GOUVERNANCE, DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations a tenu 4 réunions au cours de l'exercice 2014-2015 en Novembre 2014, Décembre 2014, Avril 2015 et Juillet 2015.

Parmi les principales questions examinées par le Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, figurent :

- le plan de recrutement et de succession des dirigeants mandataires sociaux,
- la fixation de la part variable des membres du Directoire et leurs rémunérations,
- l'évaluation individuelle des membres du Directoire,
- l'examen de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance,
- la proposition de recrutement du Directeur Financier Groupe et du Directeur Général de la Division Bateaux,
- la situation du Président du Directoire.

S'agissant de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance, les critères applicables ont été discutés et le Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations a retenu comme indépendant un administrateur non exécutif, dépourvu de tout lien d'intérêt particulier avec la société, son groupe et sa direction. Le Comité a procédé à l'évaluation de la situation de chacun des membres du Conseil de Surveillance au regard de ces critères et a noté que le seuil d'1/3 était respecté. Sont considérés comme membres indépendants : Mme Catherine POURRE, Mr Claude BRIGNON, Mr Christian DE LABRIFFE et Mr Jean-Pierre GOUDANT.

Parallèlement, un système d'autoévaluation annuel du Conseil de Surveillance a été mis en place depuis l'exercice 2013-2014, sous forme d'un questionnaire envoyé à chacun des membres.

## ANNEXE E : Décision du Directoire soumises à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance

I - Conformément à l'article 15 des Statuts de la société, les projets de décision du Directoire portant sur les points suivants sont soumis à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance :

- a) le plan annuel d'investissement ;
- b) le budget annuel ;
- c) la stratégie du groupe ;
- d) toute prise ou cession de participation, quel qu'en soit le montant ;
- e) toute opération de financement d'un montant représentant plus de 5 millions d'euros ou tout montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière de la société ;
- f) toute acquisition ou cession de biens meubles et immeubles, corporels ou incorporels d'un montant supérieur à 1,5 millions d'euros ;
- g) la signature de tout traité de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif, quel qu'en soit le montant ;
- h) toute cession d'une branche d'activité, quel qu'en soit le montant ;
- i) toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société, faisant l'objet d'une autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire ;
- j) toute émission de valeurs mobilières de toute nature faisant l'objet d'une autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts ;
- k) toute opération d'achat, cession, licences portant sur les brevets, marques, éléments de la propriété intellectuelle de l'entreprise ;
- l) toute décision de nature à modifier substantiellement la stratégie de l'entreprise qui a été présentée au Conseil de Surveillance par le Directoire ;

m) tout rachat par la société de ses propres actions autorisé par l'Assemblée générale ;

n) tout engagement hors bilan d'un montant supérieur à 1,5 millions d'euros.

2 - Le Conseil de Surveillance doit être régulièrement tenu informé de la mise en œuvre de la stratégie et des orientations de la société et du groupe, ainsi que de l'activité et de la situation financière, et notamment des éléments suivants :

a) les états financiers ou tout autre élément d'information financière ou comptable périodique, préalablement à sa publication ;

b) la trésorerie et le cash-flow en ce compris les prévisions et leurs ajustements,

c) les engagements notamment tous engagements hors bilan ;

d) les litiges susceptibles d'avoir une incidence significative sur les résultats ;

e) l'état et les perspectives du marché.

3 - Le Conseil fixe à 7,6 millions d'euros l'enveloppe annuelle que le Directoire est autorisé à donner au titre des cautions, avals et garanties, indépendamment des cautions et avals à l'égard des administrations douanières et fiscales qui sont autorisées sans limitation de montant.

## 2- Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les assemblées générales sont convoquées par le Directoire ou le Conseil de Surveillance et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

La société faisant publiquement appel à l'épargne, la convocation des assemblées générales est faite par un 1<sup>er</sup> avis inséré au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires 35 jours au moins avant la date de l'assemblée, puis un 2<sup>ème</sup> avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée.

Ces publications sont également disponibles sur le site du groupe : [www.beneteau-group.com](http://www.beneteau-group.com)

Les actionnaires, titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont en outre convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire ou, après leur accord : par communication électronique ou, sur leur demande et à leurs frais : par lettre recommandée.

Tout actionnaire a le droit de participer à l'assemblée générale quel que soit le nombre de ses actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné à l'enregistrement comptable des titres de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par CACEIS pour la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires : pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance doit être reçu par la société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Les statuts permettent le calcul du quorum et de la majorité en tenant compte des actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret : cette possibilité n'a pas encore été utilisée par la société.

Un droit de vote double est conféré aux actions entièrement libérées qui auront été inscrites sur les registres d'actions nominatives depuis plus de deux ans au nom d'un même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

Ce droit sera également conféré, dès leur émission :

- en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ;
- en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de la société absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficierait de ce droit.

Le transfert, par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans prévu ci-dessus.

Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la société et aux assemblées générales par un seul d'entre eux, considéré par elle comme seul propriétaire ou par un mandataire unique.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans toutes les Assemblées Générales. Même privé du droit de vote, le nu-propriétaire d'actions a toujours le droit d'assister aux Assemblées Générales.

Pour les titres remis en gage, le droit de vote est exercé par le propriétaire et non par le créancier gagiste.

## 2.1 Franchissements de seuils

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes morales qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, un nombre d'actions représentant une proportion du capital social et/ou des droits de vote, égale ou supérieure à 2,5 %, ou tout multiple de ce pourcentage, y compris au-delà des seuils de déclarations prévus par les dispositions légales et réglementaires, doit informer la société du nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède ainsi que des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés, par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai légal et réglementaire.

L'obligation d'informer la société s'applique également lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droits de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés dans les statuts.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée conformément aux dispositions statutaires et/ou légales sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

## 3 - Procédures de contrôle interne

### 3.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est défini, au sein du groupe Bénéteau, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques et permettant d'assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Mis en œuvre par le Conseil de Surveillance, le Directoire et le personnel du groupe, il vise à obtenir une assurance raisonnable, et non une garantie absolue, sur :

- la correcte application de la politique générale de l'entreprise
- le respect des lois et des règlements applicables au groupe
- la prévention, la détection et la maîtrise des risques inhérents à l'activité, ainsi que les risques de fraudes et d'erreurs
- la fiabilité des informations comptables financières

La gestion des risques et le contrôle interne rencontrent des limites qui résultent de nombreux facteurs notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques, humaines ou de simples erreurs.

## 3.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne

### 3.2.1 Principaux acteurs du contrôle interne

#### *Le Conseil de Surveillance*

Dans le cadre du contrôle permanent de la gestion de la société et des attributions qui lui sont conférées par les statuts, le Conseil de Surveillance examine régulièrement les orientations stratégiques de la société, évalue l'adéquation de sa politique d'investissement, apprécie ses projets de développement de nouveaux produits. Ses travaux sont préparés par des réunions ad hoc du comité stratégique.

Communication lui est faite à rythme régulier des informations comptables et financières de la société. Il est assisté dans leur analyse par le comité d'audit qui se réunit plusieurs fois dans l'année, si nécessaire avec les Commissaires aux comptes, et le plus souvent avec le Président du Directoire. Il évoque également les travaux du comité de rémunérations et des nominations afin de se prononcer sur les rémunérations des membres du Directoire et les attributions d'actions gratuites et d'options d'achat d'actions.

#### *Le Directoire*

Il définit et anime les orientations opérationnelles du groupe dans le cadre de ses attributions statutaires. Il s'appuie sur les directeurs généraux et directeurs généraux adjoints des filiales ainsi que sur les directions fonctionnelles du groupe. Ce système de direction permet une planification et une coordination efficace du contrôle interne.

#### *Le Comité d'audit*

Le rôle du comité d'audit est :

- de contrôler le processus d'élaboration et de diffusion des informations comptables et financières,
- d'apprécier la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables adoptés pour l'établissement des comptes consolidés et des comptes sociaux annuels et semestriels,
- de vérifier l'efficacité des procédures de contrôle interne et de gestion des risques,
- de s'assurer par tous moyens de la qualité des informations apportées au conseil,
- de donner à celui-ci son appréciation

Les conclusions du comité d'audit sont présentées au conseil de surveillance.

### Les comités opérationnels

Dédiés aux domaines suivants, ils se réunissent à fréquence régulière :

- Achats
- Développement produits
- Innovation
- Industriel
- Systèmes d'information
- Juridique
- Financier

### Les comités de pilotage des filiales

Réunis régulièrement à l'initiative du Président du Directoire, composés des directions opérationnelles et fonctionnelles des sociétés, les comités de pilotage coordonnent la mise en œuvre des objectifs stratégiques du groupe et s'assurent de leur bonne déclinaison au sein des différents services.

### Les responsables fonctionnels et opérationnels

Ils sont chargés de proposer des plans d'action en adéquation avec les objectifs fixés par le comité de pilotage et de mettre en place des méthodes de travail qui soient efficaces et performantes pour les principaux processus opérationnels. Dans ce cadre, ils s'assurent de la bonne mise en place des mesures prises afin de réduire la probabilité de la survenance des principaux risques et d'en limiter, le cas échéant, les conséquences.

### La direction financière

La direction financière du groupe, en liaison avec les équipes du contrôle de gestion et de la comptabilité des différentes entités, est chargée de :

- prévenir et maîtriser les écarts par rapport aux objectifs définis
- garantir la fiabilité des informations comptables et financières

Elle prépare les documents demandés par le comité d'audit et participe à ses travaux.

### Les Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne du groupe. Leurs travaux apportent au groupe une assurance raisonnable quant à la fiabilité et à la sincérité de l'information comptable et financière produite.

## 3.2.2. Principales décisions de gestion

Les décisions majeures de gestion, qui engagent de façon significative l'entreprise, sont toutes validées par le Directoire.

## 3.2.3 Gestion des risques

### Finance

#### Trésorerie :

La trésorerie de chaque société du groupe est centralisée au niveau de la Holding, Bénéteau SA, via une convention de centralisation de trésorerie. Les comptes courants sont rémunérés aux conditions Euribor 3 mois + 0,25% en prêteur et Euribor 3 mois + 1% en emprunteur.

La trésorerie du groupe est placée exclusivement sur des supports sans risque, type certificats de dépôt à court terme auprès de banques choisies par le Directoire après avis du Conseil de Surveillance.

#### Change et taux :

Le groupe peut se couvrir pour ses emprunts moyen terme par des swap de taux d'intérêts.

Le groupe procède à des opérations de couverture de change sur le Dollar et le Zloty, via des ventes et achats à termes, ainsi que sur le Réal brésilien, via des NDF (non deliverable forward). Les décisions de couverture sont prises par la Direction Générale du groupe et la mise en place des opérations est effectuée par les services financiers des sociétés concernées.

#### Crédit Management :

##### a - Plaisance

Une procédure de crédit management a été mise en place en 2007. Elle s'appuie sur des dispositions écrites.

Un comité des risques se réunit chaque mois. Le crédit manager présente l'ensemble des reportings et informe de la situation en cours. Les décisions les plus importantes sont validées par le comité des risques. Des réunions ponctuelles peuvent s'ajouter à cette réunion mensuelle, si nécessaire.

Un suivi hebdomadaire des retards de paiement et des encours clients permet de suivre au plus près les risques financiers.

Les bateaux sont payés avant le départ, ou ont obtenu au préalable un accord de financement de la part des organismes de financement, SGB ou GE.

L'encours client est financé par une ligne de crédit SGB ou GE, dont le montant est déterminé conjointement par ces derniers et la direction des marques concernées. Pour SGB, il est fonction de quatre ratios financiers, qui déterminent une ligne de crédit d'un maximum de 40 % du volume des ventes de l'année.

Les marques ont contractuellement un engagement de reprise des bateaux neufs impayés après une année de financement. Durant cette période, l'organisme de financement procède à un amortissement de 20 % du capital, l'engagement des chantiers porte alors sur 80 % du montant financé hors taxe.

Les chantiers peuvent donner leur accord à une prorogation de cette période de financement, mais demandent alors un amortissement complémentaire.

Le risque d'impayé sur les bateaux d'occasion est à la charge de SGB. Il n'y a pas de financement de bateau d'occasion par GE.

Un reporting mensuel est transmis par les organismes de financement et permet au crédit manager de s'assurer de la cohérence des lignes de crédit, des financements accordés et du respect des amortissements partiels en cours de période.

Le crédit manager travaille en lien avec les différentes sociétés de financement afin d'anticiper tout problème et remonte au comité des risques les éventuelles difficultés.

## b - Habitat

Préalablement à l'ouverture d'un compte client, une analyse financière est réalisée par le service crédit management, qui fixe alors un niveau d'encours en fonction de la solidité financière du client. Cette démarche s'accompagne systématiquement d'une demande de couverture d'assurance crédit auprès de la Coface pour les commandes hors financement. La couverture de la Coface représente entre 30 et 50 % de l'en cours autorisé.

Le crédit manager effectue un suivi régulier des encours et peut bloquer les prises de commandes et les livraisons.

Un comité des risques clients réunit chaque mois le crédit manager, le directeur général, le directeur de marque et le directeur financier. Ce comité est chargé d'arbitrer et de traiter les dossiers critiques.

## Informatique

### Sécurité informatique

L'ensemble des sujets ayant trait à la sécurité informatique sont placés sous l'autorité du responsable de la sécurité des services informatiques (RSSI). Il anime une cellule de travail dédiée :

- aux sauvegardes informatiques,
- à la sécurité des systèmes (sécurisation des accès, firewall, antivirus, anti spam...),
- à la disponibilité des systèmes et du réseau,
- à la veille réglementaire (CNIL),
- au respect des règles et bonnes pratiques (Charte informatique, navigation internet, Proxy).

La charte de sécurité informatique est annexée au règlement intérieur de chaque société du groupe.

Le RSSI anime tous les 15 jours un comité de sécurité informatique, qui reprend les événements de la période écoulée et définit les priorités et les actions à mener sur la période suivante.

Des audits de vulnérabilité sont régulièrement effectués par une société extérieure spécialisée.

### Gestion de la reprise d'activité

L'ensemble des données informatiques de l'entreprise sont sauvegardées quotidiennement. Pour les sociétés basées en France la sauvegarde est effectuée sur deux lieux géographiques différents. Pour les sociétés basées à l'étranger les sauvegardes locales sont externalisées régulièrement. Les données sont ensuite conservées selon un plan de rétention journalier, hebdomadaire, mensuel, annuel déterminé en fonction de la criticité et du délai de préemption de l'information concernée.

Le groupe dispose en outre d'un plan de reprise d'activité (PRA) sur les principaux logiciels de gestion, permettant, en cas de catastrophe, de reprendre l'activité 24 H plus tard, sur la base de la situation 48 H avant la catastrophe.

## Achats et Logistique

La maîtrise des risques fournisseurs est essentielle pour assurer la continuité de la production.

Elle passe par la mise en place de moyens de contrôle à plusieurs niveaux :

### Contrôle de la pérennité des fournisseurs

Une cinquantaine de fournisseurs stratégiques ou vulnérables font l'objet d'un suivi spécifique. L'objectif est de s'assurer de la pérennité des entreprises partenaires et d'anticiper au plus tôt leurs difficultés éventuelles.

Cette démarche s'accompagne d'un suivi financier : via des abonnements à des services de suivi comptable et financier pour une liste de fournisseurs choisis par le service achat, ou par une étude financière plus détaillée demandée par l'acheteur au crédit manager.

Le service achats et les services financiers travaillent ensemble à l'amélioration du suivi du risque fournisseur.

### Maîtrise des risques de qualité

Les principaux fournisseurs (soit une centaine, représentant près de 80 % des achats matières) ont signé un contrat qualité-logistique-environnement.

Ce contrat vise à cadrer nos exigences en matière de délai, de traçabilité, de normes environnementales, de flexibilité et de qualité.

Par ailleurs, le Groupe contractualise ses relations avec ses fournisseurs majeurs et stratégiques via des contrats d'achats. Ces contrats peuvent être pluri-annuels.

#### *Maîtrise de la dépendance vis-à-vis des fournisseurs :*

Il existe toujours plusieurs sources pour un même savoir-faire. Néanmoins le groupe n'échappe pas au risque que certains produits ne soient pas substituables sans un nouveau développement par le Bureau d'Etudes. Dans ce cas, l'interruption du flux d'approvisionnement risque d'arrêter ou de perturber momentanément certaines productions. Ces risques sont clairement identifiés, régulièrement réévalués, et portent sur un nombre limité de produits.

#### *Contrôle de la continuité des approvisionnements*

Les approvisionnements sont pilotés quotidiennement à l'aide d'outils de suivi du taux de service, des retards et des ruptures. Des stocks de sécurité sont mis en place suivant la criticité du produit et le risque fournisseur.

Les approvisionnements disposent également d'un outil de prévision des besoins qui permet de détecter et de traiter les risques capacitaires par anticipation.

## Industrie

#### *Certification ISO 9001*

Les principales sociétés du groupe font l'objet d'une certification ISO 9001, qui s'appuie sur la mise en place d'un système de management de la qualité. Les processus essentiels de l'entreprise font l'objet d'une documentation, avec indicateurs de performance, et sont régulièrement audités.

La démarche de certification vise à une amélioration continue.

#### *Agrément OEA (Opérateur Economique Agréé)*

Les Douanes européennes ont labellisé le Groupe Bénéteau et sa filiale SPBI en tant qu'opérateurs économiques agréés. Cette certification a pour but de faciliter les échanges internationaux de marchandises. Elle se traduit par un contrat de confiance entre les Douanes et notre Groupe, obtenu à l'issue d'un audit sur nos sites administratifs et de productions.

#### *Comité de direction qualité*

Un comité de direction qualité (CDQ) se tient deux fois par mois. Il a pour objectif de faire le point avec la Direction Générale, le SAV, les achats, la production et la qualité des problèmes qualité internes et remontés par nos clients. Des indicateurs de performance quotidiens et hebdomadaires permettent de suivre l'avancement des plans d'actions.

## Environnement

Conscient de l'impact environnemental de ses activités, le groupe Bénéteau a fait de sa démarche environnementale une vraie valeur d'entreprise qui se décline autour de trois enjeux majeurs concourants à la maîtrise des risques :

- La pérennisation de la conformité réglementaire des sites de production
- La diminution des impacts environnementaux des activités
- La réduction de l'empreinte écologique des produits

Ces éléments sont déclinés dans le volet RSE du rapport financier annuel.

## Juridique

#### *Suivi des affaires*

Selon les instructions de la direction générale, à chaque problème significatif, tout responsable est tenu d'en avvertir la direction juridique dans les meilleurs délais.

La direction juridique ayant un rôle de conseil auprès de la direction générale et des différentes directions opérationnelles et fonctionnelles de l'entreprise, chaque responsable doit apprécier s'il convient ou non d'alerter la direction juridique. En amont des projets, la direction juridique participe ainsi à l'élaboration et à la négociation des principaux contrats de l'entreprise en étroite collaboration avec les opérationnels concernés en vue de sécuriser les intérêts de l'entreprise et de ses dirigeants. Même si la direction juridique, dans son rôle de conseil, a pour mission d'éclairer les choix de la direction générale et des différentes directions opérationnelles et fonctionnelles, elle reste cependant tributaire de la bonne appréciation du risque par les différents responsables concernés.

En ce qui concerne les dossiers pré-contentieux ou contentieux, un reporting des risques liés à ces affaires a été mis en place, pour informer au plus vite la direction générale et l'aider ainsi dans son pilotage de l'activité.

### 3.3 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le groupe est doté d'un ensemble de règles et méthodes permettant de fournir une information financière fiable, avec notamment pour objectif de garantir :

- une remontée de l'information financière dans des délais raisonnables, et pouvoir ainsi mettre en œuvre des actions correctives le cas échéant

- la qualité de l'information financière transmise au Directoire et au Conseil de Surveillance du groupe
- l'homogénéité de l'information entre les différentes sociétés du groupe
- le respect des différentes réglementations (comptables, fiscales, douanières, ...)
- la maîtrise des risques d'erreurs

Les comptes consolidés sont présentés en appliquant la totalité des normes publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne (normes IFRS).

Pour atteindre ces objectifs, chaque société du groupe Bénéteau applique notamment un processus budgétaire identique.

Un compte de résultat prévisionnel est établi en début d'exercice. En cours d'exercice, un ajustement de l'estimation initiale est réalisé à deux ou trois reprises.

Ces ajustements s'appuient sur le reporting interne établi par chaque société du groupe.

Plusieurs services concourent au processus de production des informations comptables et financières consolidées du groupe :

- comptabilité et consolidation
- contrôle de gestion
- systèmes d'information
- trésorerie
- juridique

Ces services s'assurent que les différentes entités du groupe connaissent les nouveautés en matière de législation, de recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers, de procédures internes au groupe et de leur traitement.

Ils informent sur la politique financière du groupe, des normes et procédures à appliquer, des actions correctrices à apporter et du contrôle interne relatif aux données comptables et financières.

Par ailleurs, des comités de gestion mensuels par entité, destinés à analyser les résultats, contribuent au pilotage économique et participent à la création et à l'entretien d'une culture financière au sein du groupe.

Les principaux processus de gestion participent au contrôle interne. Il s'agit du plan stratégique à moyen terme, du budget annuel, des estimés trimestriels du résultat annuel, du reporting mensuel des résultats de gestion, des tableaux de bord opérationnels et des arrêtés semestriels des comptes sociaux et consolidés.

Pour la production des comptes consolidés, Bénéteau SA utilise le référentiel commun au groupe ; ce qui induit l'homogénéité des méthodes comptables et règles de consolidation ainsi que la normalisation des formats de restitution.

Bénéteau SA établit les comptes consolidés en application des normes IFRS. Des notes d'instruction de la direction financière définissent les calendriers de clôture. Chaque semestre, un rapprochement est réalisé entre les éléments des comptes consolidés et le reporting mensuel afin d'analyser et d'explicitier les éventuels écarts. Dans le cadre de leur mission, les commissaires aux comptes interviennent au moins semestriellement, à la fin du premier semestre pour une revue limitée et au 31 août pour un audit.

### 3.4 Pilotage du contrôle interne

Le système d'information du groupe repose sur des outils communs aux principales sociétés, tant en ce qui concerne les gestions de production que le traitement de l'information financière. Il permet d'obtenir une information fiable, de qualité et dans des délais raisonnables.

A cet égard, le Comité d'Audit et des risques a continué ses travaux en 2015, en vue de s'assurer de la bonne formalisation de l'information financière.

Fait à Saint Gilles Croix de Vie,  
les 4 Novembre et 10 Décembre 2015

Le Président du Conseil de Surveillance

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Bénéteau S.A.

### Exercice clos le 31 août 2015

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bénéteau S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 août 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### *Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière*

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

### *Autres informations*

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

NANTES, le 18 décembre 2015

KPMG Audit  
Département de KPMG SA.

Franck NOEL  
Associé

La Roche-sur-Yon, le 18 décembre 2015

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL

Jérôme BOUTOLLEAU  
Associé

GROUPE **B**ENETEAU

# Éléments financiers

## Groupe Bénéteau

Compte de résultat .....	72
Bilan .....	73
Tableau de variation des capitaux propres .....	74
Tableau des flux de trésorerie.....	75
Note 1 – Informations relatives à l'entreprise .....	76
Note 2 – Faits marquants de l'exercice.....	76
Note 3 – Méthodes comptables.....	76
Note 4 – Participations et périmètre de consolidation .....	83
Note 5 – Actif immobilisé .....	84
Note 6 – Stocks et encours.....	86
Note 7 – Clients et comptes rattachés.....	86
Note 8 – Autres créances.....	86
Note 9 – Trésorerie et équivalent de trésorerie.....	87
Note 10 – Actifs et passifs destinés à la vente.....	87
Note 11 – Capitaux propres.....	87
Note 12 – Provisions .....	89
Note 13 – Avantages au personnel.....	89
Note 14 – Dettes financières.....	90
Note 15 – Autres dettes et créditeurs.....	91
Note 16 – Instruments financiers.....	91
Note 17 – Engagements.....	91
Note 18 – Information sectorielle.....	92
Note 19 – Personnel.....	94
Note 20 – Charges externes .....	95
Note 21 – Autres produits et charges opérationnels courants.....	95
Note 22 – Autres produits et charges opérationnels .....	95
Note 23 – Résultat financier.....	96
Note 24 – Impôts sur les résultats et impôts différés.....	96
Note 25 – Résultat par action.....	97
Note 26 – Informations concernant les parties liées.....	97
Note 27 – Gestion du risque financier.....	97
Note 28 – Honoraires des commissaires aux comptes .....	100

## Compte de résultat consolidé au 31 août 2015

En milliers d'euros	Note	31/08/2015	31/08/2014
<b>Chiffre d'affaires</b>	Note 18	<b>969 453</b>	<b>808 454</b>
Variation des stocks de produits finis et en-cours		(4 275)	(6 808)
Autres produits de l'activité		1 377	1 501
Achats consommés		(481 627)	(393 324)
Charges de personnel	Note 19	(259 270)	(232 870)
Charges externes	Note 20	(107 322)	(89 466)
Impôts et taxes		(20 249)	(18 825)
Amortissements		(60 299)	(56 324)
Autres charges opérationnelles courantes	Note 21	(5 730)	(4 056)
Autres produits opérationnels courants	Note 21	2 329	3 413
<b>Résultat opérationnel courant</b>	Note 18	<b>34 387</b>	<b>11 695</b>
Autres produits et charges opérationnels	Note 22	(4 998)	(2 553)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>29 389</b>	<b>9 142</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	Note 23	42	311
Coût de l'endettement financier brut	Note 23	(3 008)	(2 750)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>Note 23</b>	<b>(2 966)</b>	<b>(2 439)</b>
Autres produits financiers	Note 23	1 981	3 622
Autres charges financières	Note 23	(16 719)	(1 586)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		4 414	3 090
Charge d'impôt sur les résultats	Note 24	(2 884)	(2 405)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>13 215</b>	<b>9 424</b>
Part des intérêts minoritaires		411	231
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>12 804</b>	<b>9 193</b>
En €			
Résultat de base net par action	Note 25	0,15	0,11
Résultat net dilué par action	Note 25	0,15	0,11

## Etat du résultat global

En milliers d'euros	31/08/2015	31/08/2014
<b>Eléments qui ne seront pas retraités en résultat ultérieurement</b>		
Ecart actuariels	0	(4 508)
Effet impôt	0	1 564
Sous total	0	(2 944)
<b>Eléments qui seront retraités en résultat ultérieurement</b>		
Ecart de conversion	450	51
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	2 530	353
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	0	0
Effet impôt	(1 005)	(137)
Sous total	1 976	267
<b>Sous-total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1 976</b>	<b>(2 677)</b>
<b>Résultat net de la période</b>	<b>13 215</b>	<b>9 424</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>15 191</b>	<b>6 747</b>
Dont quote-part attribuable aux propriétaires de la société mère	14 780	6 516
Dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	411	231

**Bilan consolidé au 31 août 2015**

<b>ACTIF – en milliers d’euros</b>	<b>Note</b>	<b>31/08/2015</b>	<b>31/08/2014</b>
Ecart d'acquisition	Note 5	79 332	79 174
Autres immobilisations incorporelles	Note 5	35 550	30 582
Immobilisations corporelles	Note 5	299 743	294 802
Participations dans les entreprises associées	Note 5	29 745	26 304
Actifs financiers non courants	Note 5	165	180
Actifs d'impôts différés	Note 24	5 711	8 802
<b>Actifs non courants</b>		<b>450 246</b>	<b>439 844</b>
Stocks et en-cours	Note 6	205 528	191 819
Clients et comptes rattachés	Note 7	132 752	125 243
Autres créances	Note 8	43 908	38 572
Actif d'impôt courant	Note 8	17 672	9 672
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 9	47 564	38 157
<b>Actifs courants</b>		<b>447 424</b>	<b>403 463</b>
<b>Actifs classés comme détenus en vue de la vente</b>	Note 10	<b>1 149</b>	<b>2 838</b>
<b>Total Actif</b>		<b>898 819</b>	<b>846 145</b>

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIF – en milliers d’euros</b>	<b>Note</b>	<b>31/08/2015</b>	<b>31/08/2014</b>
Capital		8 279	8 279
Primes		27 850	27 850
Autocontrôle	Note 11	(13 019)	(12 918)
Réserves consolidées		483 092	471 729
Résultat consolidé		12 803	9 193
<b>Capitaux propres (Part du Groupe)</b>	Note 11	<b>519 005</b>	<b>504 133</b>
Intérêts minoritaires		916	312
<b>Total Capitaux propres</b>		<b>519 921</b>	<b>504 445</b>
Provisions	Note 12	2 527	3 332
Engagements envers le personnel	Note 13	22 440	22 199
Dettes financières	Note 14	52 247	12 721
<b>Passifs non courants</b>		<b>77 214</b>	<b>38 252</b>
Emprunts à court terme et partie courante des emprunts à long terme	Note 14	46 322	78 571
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 15	102 037	80 148
Autres dettes	Note 15	131 453	118 052
Autres provisions	Note 12	21 467	22 475
Dette d'impôts exigible	Note 15	0	3 643
<b>Passifs courants</b>		<b>301 279</b>	<b>302 889</b>
<b>Passifs classés comme détenus en vue de la vente</b>	Note 10	<b>405</b>	<b>559</b>
<b>Total des capitaux propres et passif</b>		<b>898 819</b>	<b>846 145</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Réserv. Convers.	Résultat	Capitaux propres, Part du groupe	Int. Mino-ritaires	Total des capitaux propres
<b>en milliers d'euros</b>									
<b>Situation nette au 31/08/2013</b>	<b>8 279</b>	<b>27 850</b>	<b>(13 193)</b>	<b>482 296</b>	<b>(10 930)</b>	<b>735</b>	<b>495 37</b>	<b>(28)</b>	<b>495 009</b>
Résultat 2013/2014						9 193	9 193	231	9 424
Autres éléments du résultat global				(2 728)	51		(2 677)		(2 677)
Résultat global 2013/2014				(2 728)	51	9 193	6 516	231	6 747
Affectation du résultat 2012/2013				735		(735)	0		0
Distribution de dividendes				0			0	0	0
Ecart de conversion					147		147	(9)	138
Mouvements sur actions propres			275	(17)			258	0	258
Autres (1)				2 175			2 175	118	2 293
<b>Situation nette au 31/08/2014</b>	<b>8 279</b>	<b>27 850</b>	<b>(12 918)</b>	<b>482 461</b>	<b>(10 732)</b>	<b>9 193</b>	<b>504 133</b>	<b>312</b>	<b>504 445</b>
Résultat 2014/2015						12 804	12 804	411	13 215
Autres éléments du résultat global				1 525	450		1 976		1 976
Résultat global 2014/2015				1 525	450	12 804	14 780	411	15 191
Affectation du résultat 2013/2014				9 193		(9 193)	0		0
Distribution de dividendes				(3 343)			(3 343)	(1)	(3 344)
Ecart de conversion					1 175		1 175		1 175
Variation de périmètre				(194)			(194)	194	0
Mouvements sur actions propres			(101)	(28)			(129)	0	(129)
Autres (1)				2 584			2 584	0	2 584
<b>Situation nette au 31/08/2015</b>	<b>8 279</b>	<b>27 850</b>	<b>(13 019)</b>	<b>492 198</b>	<b>(9 107)</b>	<b>12 804</b>	<b>519 005</b>	<b>916</b>	<b>519 921</b>

(1) détail des autres variations

- Norme IFRS 2

2 584 k€ (note 19)

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en milliers d'euros	2014/2015	2013/2014
<b>Opérations d'exploitation</b>		
Résultat net de l'exercice	8 801	6 334
Élimin. des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation	64 687	55 269
<i>Amortissements et provisions</i>	62 054	58 151
<i>Plus ou moins values de cession</i>	304	(782)
<i>Impôts différés</i>	2 329	(2 100)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>73 488</b>	<b>61 603</b>
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3 514	(25 656)
<i>Stocks et encours</i>	(8 792)	4 596
<i>Créances</i>	(5 504)	(31 056)
<i>Impôt exigible</i>	(12 118)	(4 095)
<i>Dettes</i>	29 928	4 900
<b>Total 1 - Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>77 002</b>	<b>35 947</b>
<b>Opérations d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations	(69 120)	(60 820)
Cessions d'immobilisations	5 796	5 360
Créances - Dettes sur immobilisations	1 539	(905)
Incidence des variations de périmètre	0	(42 173)
<b>Total 2 - Flux de trésorerie aff. aux opérations d'investissement</b>	<b>(61 785)</b>	<b>(98 538)</b>
<b>Opérations de financement</b>		
Variation de capital	0	0
Autres flux liés aux opérations de financement	0	117
Actions propres	(129)	257
Dividendes versés aux actionnaires	(2 371)	0
Encaissements provenant de dettes financières	338	45 638
Remboursements de dettes financières	(2 100)	(8 572)
<b>Total 3 - Flux de trésorerie aff. aux opérations de financement</b>	<b>(4 262)</b>	<b>37 440</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE (1+2+3)</b>	<b>10 955</b>	<b>(25 151)</b>
Trésorerie à l'ouverture	8 820	34 688
Trésorerie à la clôture	15 670	8 820
Incidence des variations de cours des devises	(4 104)	(717)
Dont		
Autres VMP	2 650	12 745
Disponibilités	44 914	25 413
Comptes bancaires créditeurs	(31 894)	(29 338)

### Note 1 - Informations relatives à l'entreprise

Cotée sur Euronext Paris, Bénéteau SA est une société anonyme de droit français.

Le groupe a deux activités principales :

- la conception, fabrication et commercialisation auprès d'un réseau international de concessionnaires, de bateaux à voile et à moteur, activité regroupée sous la dénomination du secteur « Bateaux ». Le groupe est numéro 1 des constructeurs de voiliers - monocoques et multicoques - et un des principaux acteurs sur le marché mondial des bateaux à moteur ;
- la conception, fabrication et commercialisation de résidences mobiles de loisirs, et la fabrication et commercialisation de logements à ossature bois, activité regroupée sous la dénomination du secteur « Habitat ».

Les autres activités du groupe sont considérées comme des éléments de réconciliation au niveau de l'information sectorielle donnée en note 18.

Les états financiers consolidés au 31 août 2015 reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après « Le groupe »).

Le Directoire du 3 novembre 2015 a arrêté les comptes annuels consolidés et a autorisé la publication des états financiers arrêtés au 31 août 2015. Ces comptes seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

### Note 2 - Faits marquants de l'exercice

Deux évènements importants sont intervenus au cours de l'exercice, impactant le résultat opérationnel non courant :

- Faillite d'un partenaire du groupe dans le domaine du design de bateaux
- Modification du directoire du Groupe .

Par ailleurs, le résultat financier est impacté défavorablement par l'évolution des instruments de couverture de change.

### Note 3 - Méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la période close au 31 août 2015 en appliquant la totalité des normes IFRS publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne.

Incidence des nouvelles normes, amendements de normes existantes

L'application des normes IFRS 10, 11 et 12 n'a pas eu d'incidence significative sur les méthodes de comptabilisation des partenariats (co-entreprises) dans les comptes consolidés. L'information à fournir en annexe a été ajustée en conséquence.

Les normes suivantes :

- IFRS 9 – instruments financiers
- IFRS 15 – revenus des contrats avec les clients

sont non applicables aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2015.

Le groupe Bénéteau est en cours d'appréciation des conséquences pratiques de ces nouveaux textes et des effets de leur application dans les comptes.

Les nouvelles normes et amendements suivants ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe

- IFRS 14 – compte de report réglementaire
- Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une co-entreprise (amendements à IFRS 11)
- Clarification sur les modes d'amortissement acceptables (amendements à IAS36 et 38)
- Régime à prestations définies : contributions des membres du personnel (amendement à IAS19)
- Améliorations annuelles (2010-2012 et 2011-2013) des IFRS.

La première application d'IFRIC 21 « taxes prélevées par une autorité publique » n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31/08/15.

### 3.1. Présentation des états financiers consolidés

Les notes et tableaux suivants sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Sont considérés comme « actifs courants », les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cadre du cycle normal d'exploitation, ou dans les douze mois suivant la clôture, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les « dettes courantes » sont constituées des dettes échues au cours du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Les autres actifs ou dettes sont considérés comme « non courants ».

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la direction du groupe l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par ce changement.

Estimation		Nature de l'information communiquée
Note 3.5.1	Principales acquisitions, cessions et variations de périmètre	Le cas échéant, présentation des principales méthodes et hypothèses de valorisation retenues dans le cadre de l'identification des actifs incorporels lors des regroupements d'entreprises
Note 13	Avantages du personnel	Taux d'actualisation, d'inflation, de rendement des actifs du régime, taux de progression des salaires
Note 11.2 et 19	Rémunération en actions	Modèle, hypothèses sous-jacentes à la détermination des justes-valeurs
Note 12	Provisions	Hypothèses sous-jacentes à l'appréciation et à l'estimation des risques
Note 24.2	Impôt sur les sociétés	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs et les modalités d'application de la législation fiscale

### 3.2. Méthodes de consolidation

#### Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

#### Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

#### Intérêts dans des entités mises en équivalence

Les intérêts du Groupe dans des entités mises en équivalence comprennent des intérêts dans des entreprises associées ou coentreprises. Les entités associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint. La coentreprise est un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs.

Les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et la coentreprise sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au coût qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

#### Méthodes appliquées au groupe

Au 31 août 2015, les sociétés du groupe sont contrôlées de façon exclusive par Bénéteau SA. Les comptes de ces sociétés sont donc consolidés par intégration globale ; seules les sociétés SGB Finance et Habitat d'Avenir sur laquelle le groupe exerce un contrôle conjoint, dont le pourcentage de contrôle est respectivement de 49% et 50% sont consolidées par mise en équivalence.

Les soldes bilanciaux, les produits et les charges latents résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains et les pertes latents découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence. Selon les dispositions d'IFRS 10, le contrôle se détermine au regard de la capacité du Groupe à exercer le pouvoir sur les entités concernées de manière à influencer sur les rendements variables auxquels il est exposé ou a droit en raison de ses liens avec elles.

Conformément à IFRS 11, ce dernier classe ses intérêts dans des partenariats, soit en tant qu'activité conjointe soit en tant que coentreprise en fonction de ses droits sur les actifs et ses obligations au titre des passifs, relatifs au partenariat. Lors de cette évaluation, le Groupe prend en compte la structure du partenariat, la forme juridique du véhicule distinct, les stipulations contractuelles et le cas échéant d'autres faits et circonstances. A l'examen de ces nouvelles dispositions, il apparaît que le Groupe ne dispose que de coentreprises. En conséquence, ces dernières sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, conformément aux prescriptions d'IFRS 11.

Le périmètre de consolidation et la liste des filiales sont présentés en note 4.

### 3.3. Méthode de conversion

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis, pour le bilan au cours de la devise étrangère à la clôture, et pour le compte de résultat au cours moyen de l'exercice. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuation significative.

Les écarts de change liés aux opérations réciproques d'exploitation sont classés en charges ou produits financiers selon le cas.

### 3.4. Valorisation des actifs incorporels

#### 3.4.1 Regroupement d'entreprise et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables.

A la date d'acquisition, le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes.

#### 3.4.2 Frais de recherche et développement

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles créées en interne sont comptabilisées à leur coût de revient. Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur. Ainsi, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont valorisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les principales catégories d'immobilisations incorporelles correspondent aux frais de développements.

Les coûts de développement, nets des crédits d'impôt recherche associés, sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant aux critères suivants sont réunies :

- Les projets sont clairement identifiés et les coûts s'y rapportant sont individualisés et évalués de façon fiable.
  - La faisabilité technique des projets est démontrée. Il existe une intention et la capacité de terminer les projets et d'utiliser ou vendre les produits issus des projets. Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou bien leur utilité en interne est démontrée.
- Les ressources nécessaires pour mener les projets à leur terme sont disponibles.

Le groupe estime qu'elle est en mesure de satisfaire aux conditions décrites ci-dessus. Par conséquent, ses projets de développement engagés pour la réalisation des moules sont immobilisés, car ils font partie de projets individualisés et leur recouvrabilité future peut raisonnablement être considérée comme assurée.

### 3.5. Dépréciation des actifs non financiers

#### 3.5.1 Goodwill

La valeur des actifs incorporels à durée de vie indéfinie incluant le goodwill est revue annuellement. Un test de dépréciation est réalisé au minimum lors de chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

La principale valeur qui figure à l'actif concerne l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) BIO Habitat, incluse dans l'activité Habitat. L'UGT antérieurement constituée de IRM est à présent constituée de BIO Habitat, conséquence de la fusion opérée entre IRM, O'hara et Bio Habitat en juin 2015.

Le goodwill généré lors de l'acquisition de la société Rec Boat Holdings LLC, constaté pour 20,9 millions de dollars au 31 août 2014 a été ajusté et est définitivement évalué à 17,9 millions de dollars au 31 août 2015.

Les valorisations sont réalisées sur la base d'une évaluation des cash flows, dont les hypothèses sont déterminées sur la base du business plan arrêté par le Directoire du groupe. Les performances intégrées dans le business plan tiennent compte des performances historiques.

Les valorisations, taux d'actualisation et résultat des tests de dépréciation sont résumés dans le tableau suivant :

en milliers d'euros	BIO Habitat		RecBoat Holdings LLC	
	31/08/2015	31/08/2014	31/08/2015	31/08/2014
Valeur brute du goodwill	63 335	63 335	15 997	15 839
Valeur d'entreprise	140 000	110 000	51 571	44 509
Taux d'actualisation	6,84 %	6,74 %	11,74 %	12,60 %
- coût des fonds propres	8,15 %	7,95 %	14,38 %	19,30 %
- coût net de la dette	2,42 %	1,89 %	3,80 %	3,60 %
Taux de croissance à l'infini	1 %	1 %	3 %	3 %
Taux d'actualisation conduisant à une dépréciation	8,08 %	7,90 %	13,24 %	
Baisse du taux de marge conduisant à dépréciation	- 1,15 %	-3,25 %	-0,85 %	

Compte tenu des éléments disponibles, nous n'avons pas identifié d'hypothèse clé jugée raisonnable qui puisse conduire à une dépréciation. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les goodwill affectés à l'UGT puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

### 3.5.2 Frais de développement

Les frais de développement qui se rattachent à la conception de moules sont amortis en linéaire sur une durée comprise entre 3 et 6 ans selon les caractéristiques du modèle.

Les coûts de développement liés à la mise en place d'un nouvel ERP pour l'ensemble du Groupe Bénéteau sont amortis sur 7 ans.

### 3.5.3 Autres immobilisations incorporelles

L'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel suivant :

- Concessions, brevets, licences : sur la durée de validité du dépôt
- Logiciels : entre 1 et 3 ans

Ils font l'objet de test de perte de valeur lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Les marques, non amortissables, font l'objet de test de dépréciation au minimum lors de chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

### 3.6. Actifs corporels immobilisés

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles ou à leur coût de production pour la partie produite par le groupe.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

### 3.7. Amortissement et dépréciation des actifs corporels immobilisés

L'amortissement est comptabilisé comme charge de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel.

Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet d'un test de « perte de valeur » lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

- aménagements sur terrains 10 à 20 ans
- constructions d'exploitation 20 ans
- installations et agencements des constructions 10 à 20 ans
- matériel et outillage 3 à 10 ans
- installations et agencements du matériel 3 à 10 ans
- matériel de transport 3 à 5 ans
- matériel et mobilier de bureau & informatique 2 à 10 ans

### 3.8. Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété des actifs loués. Ils sont comptabilisés, dès l'origine, au bilan à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur la durée d'utilité, correspondant le plus souvent à la durée du contrat.

Les autres contrats sont des locations simples. Les loyers sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

### 3.9. Actifs et passifs financiers (hors dérivés)

Les actifs et passifs financiers sont constitués des créances clients, autres créances, dettes fournisseurs, emprunts et dettes financières.

Lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif financier, celui-ci est évalué à sa juste valeur; majoré le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

Les actifs et passifs financiers classés dans les catégories « détenues à des fins de transaction » ou « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sur investissements financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrées en résultat. Les variations de juste valeur sur investissements financiers disponibles à la vente sont comptabilisées en autres éléments du résultat global sur une ligne distincte jusqu'à ce que l'investissement financier soit vendu ou sorti d'une autre manière. Une dépréciation doit être comptabilisée lorsqu'il y a une baisse de valeur significative ou durable.

La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché publié à la date de clôture pour les investissements financiers activement négociés sur un marché financier organisé. Pour les autres, elle est déterminée par référence à un instrument quasi-identique traité sur un marché, ou par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus de l'actif.

Conformément à IFRS 7 révisée, les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur ont été classés en fonction des niveaux de juste valeur précisée par la norme :

- Niveau 1 : la juste valeur correspond à la valeur de marché des instruments cotés sur un marché actif
- Niveau 2 : l'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données observables
- Niveau 3 : l'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données non observables.

### 3.10. Stocks et encours

Les stocks de matières, marchandises et autres approvisionnements sont évalués selon la méthode du premier entré / premier sorti.

Le coût de production des produits finis et travaux en cours comprend, outre le coût direct, les charges indirectes strictement imputables à la production, excluant les coûts de recherche et de service après-vente. Les coûts indirects comprennent l'ensemble des frais généraux de production, des bureaux d'étude ainsi que les coûts d'assurance et dotations aux amortissements. Ces coûts sont ensuite alloués sur la base des heures de production.

Les provisions pour dépréciation sont calculées par différence entre la valeur brute déterminée selon les principes ci-dessus et la valeur nette probable de réalisation. Cette valeur nette probable de réalisation correspond au prix de vente attendu du stock considéré.

### 3.11. Actifs destinés à la vente

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs sont classés comme actifs détenus en vue de la vente, s'il est hautement probable qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une vente ou d'une distribution plutôt que par l'utilisation continue.

Immédiatement avant leur classement comme détenus en vue de la vente, les actifs ou les composants du groupe destiné à être cédé sont évalués selon les autres principes comptables du groupe.

Ensuite, les actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affectée d'abord au goodwill, puis aux autres actifs et passifs au prorata de leur valeur comptable, à l'exception toutefois des stocks, des actifs financiers, des actifs d'impôts différés, des actifs générés par des avantages du personnel, des immeubles de placement et des actifs biologiques qui continuent d'être évalués selon les autres principes comptables du groupe qui leur sont applicable.

Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs) comme détenu en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

### 3.12. Capital et réserves

Lorsque le groupe rachète ou vend ses propres actions, le montant payé ou encaissé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation de capitaux propres. Les actions propres sont déduites du total des capitaux propres et classées sous la rubrique « Actions Propres ».

### 3.13. Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont constitués exclusivement d'avantages postérieurs à l'emploi. Ils correspondent principalement aux médailles du travail et aux indemnités de départ à la retraite.

#### Indemnités de départ à la retraite

Le groupe provisionne les indemnités de départ à la retraite, sur la base des dispositions conventionnelles. Il s'agit d'un régime à prestations définies. L'évaluation de la provision est réalisée par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées, méthode comparable à celle effectuée pour les régimes à prestations définies, sur la base d'un taux d'actualisation de 2,3% comme l'exercice précédent.

La sensibilité des engagements à une hausse de 1 point du taux d'actualisation s'élève à 3 440 milliers d'euros au 31 août 2015.

Conformément à l'obligation détaillée par la norme IAS 19 révisée, le groupe Bénéteau comptabilise les écarts actuariels en autres éléments du résultat global. A ce titre, au cours de l'exercice, le groupe a diminué le taux de charges sociales des cadres de 0,22 point pour le porter de 59,34% à 59,12% et a diminué le taux de charges sociales des non cadres de 0,85 point pour le porter de 48,24% à 47,39%. L'incidence cumulée de ces actualisations de taux étant non significative, aucun écart actuariel n'a été constaté au 31/08/2015.

#### Médailles du travail

Les médailles du travail sont liées à des accords d'entreprise s'appliquant aux différentes sociétés françaises du groupe. Il s'agit de gratifications supplémentaires versées, en une fois, aux salariés qui justifient, à date, d'une certaine ancienneté. Le groupe provisionne leur montant selon la probabilité de présence dans le groupe des salariés à la date du versement.

### 3.14. Paiements en actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat en contrepartie des réserves sur la période d'acquisition des droits d'exercice pour les salariés. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes sur la base d'hypothèses déterminées par un actuinaire. La juste valeur des actions gratuites a été déterminée en utilisant le modèle MonteCarlo pour tenir compte des conditions de performances.

Les principales données retenues pour le calcul de la juste valeur sont :

- le cours de l'action à la date d'attribution
- la moyenne des 20 derniers cours de bourse
- le taux de dividende par action
- la volatilité du titre
- le taux sans risque
- la durée d'acquisition des droits
- le turnover
- les conditions de performance : concernant les plans en vigueur au 31 août 2015, lorsqu'elles s'appliquent, les conditions de performances portent sur l'évolution de l'action Bénéteau par rapport à l'indice SBF 120

### 3.15. Provisions

Les provisions sont comptabilisées si les conditions suivantes sont remplies : lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ; s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et s'il est possible d'estimer de manière fiable le montant de l'obligation.

Les principaux risques couverts sont des litiges commerciaux, garanties constructeur, litiges fiscaux, litiges prud'homaux.

### 3.16. Gestion des risques financiers

#### Risque de crédit client

Ce risque concerne les créances commerciales. Il s'agit d'un risque de perte financière pour le groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

#### **Bateaux**

La facturation intervient lors de la mise à disposition pour l'activité Bateaux (cf point 3.18).

Les clients règlent les sociétés dues, selon les conditions exposées au contrat de vente, comptant avant l'enlèvement sauf obtention d'un accord de financement ou obtention d'une garantie bancaire. Le risque d'impayé sur cette activité est donc limité.

#### **Habitat**

Les clients de l'activité « Habitat » essentiellement français bénéficient de délais de règlement. Le service crédit management réalise systématiquement une analyse financière préalablement à l'ouverture d'un compte client, permettant de fixer le niveau d'encours accepté.

Cette démarche s'accompagne systématiquement d'une demande de couverture d'assurance-crédit auprès de la Coface pour les commandes hors financement. La couverture de la Coface représente entre 30 et 50 % de l'en cours autorisé.

#### Autre risque de crédit

Ce risque concerne essentiellement les actifs financiers. Il s'agit d'un risque de perte financière pour le groupe dans le cas où une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Ce risque concerne principalement les placements que le groupe effectue en dépôt à terme ou certificats de dépôt auprès de cinq établissements bancaires de première qualité.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers.

Le groupe dispose d'une trésorerie qui évolue avec le cycle d'exploitation.

Le groupe peut être amené à recourir à des moyens de financement pendant la période d'hiver. Il s'agit de lignes de crédit de court terme auprès des banques de première qualité. Il n'existe pas de covenants sur ces moyens de financement.

Par ailleurs, le groupe a souscrit un emprunt en dollars auprès d'un pool bancaire pour financer l'acquisition de la société Rec Boat Holdings LLC. Cet emprunt est composé de trois tranches dont seule la première est utilisée à ce jour. Ce contrat d'emprunt intègre des clauses de remboursement anticipé dans le cas de non-respect de ratios financiers (Dettes financières nettes consolidées / EBITDA  $\leq$  2,75). Ces contraintes ont été respectées au 31 août 2015.

#### Risque de marché

Ce risque correspond au risque que des variations du prix de marché affectent le résultat du groupe.

Pour ses emprunts à moyen terme à taux variable, le groupe se couvre par des swaps de taux d'intérêts.

Afin de gérer son exposition aux risques de change découlant de son exploitation, le groupe n'utilise que des contrats de change à terme qui portent sur le dollar, le zloty et le real brésilien.

Les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture sont les suivants :

- existence formelle et documentée d'une relation de couverture lors de la mise en place de l'instrument financier ;
- efficacité attendue de la couverture, pouvant être mesurée de façon fiable et démontrée tout au long de la relation de couverture déterminée initialement

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur. Cette dernière est mise à jour à chaque clôture. Les écarts sont constatés en résultat, sauf dispositions dérogoires de la comptabilité de couverture.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue.

### 3.17. Impôts

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable pour les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales ou à des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inversent pas dans un avenir prévisible. De plus l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable généré par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôts différés, liés à des pertes reportables, ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables.

### 3.18. Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, et que leur montant peut être évalué de

manière fiable. Ce montant est net des remises, rabais accordées aux clients et de certains coûts liés aux prestations commerciales.

Au sein de l'activité Bateaux, le groupe reconnaît le chiffre d'affaires à la date de mise à disposition du bien. La mise à disposition correspond à la date à partir de laquelle le bateau peut être enlevé par le client, cette date faisant l'objet d'une confirmation du client. A cette date, les risques et avantages les plus importants ont été transmis au client.

La S.A. Construction Navale Bordeaux facture ses travaux à l'avancement pour les modèles dont la durée de réalisation est supérieure à un an.

### 3.19. Résultat par action

#### Résultat de base par action

Ce résultat est le rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré des actions en circulation.

#### Résultat dilué par action

Ce résultat est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes actions ordinaires potentiellement dilutives, qui comprennent les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

### 3.20. Information sectorielle

Le groupe dispose de deux secteurs à présenter comme décrits ci-après, correspondant aux unités opérationnelles stratégiques du groupe.

Les secteurs opérationnels du groupe sont organisés et gérés séparément suivant la nature des produits et services rendus.

- le secteur « Bateaux » regroupe les activités de fabrication et de commercialisation de bateaux auprès principalement d'une clientèle de concessionnaires ;
- le secteur « Habitat » regroupe les activités de fabrication et de commercialisation de résidences mobiles de loisirs auprès d'une clientèle de camping et de tour operators, et l'activité de fabrication et de commercialisation de logements à ossature bois.

Les autres activités sont considérées comme des éléments de réconciliation.

Les actifs et passifs sectoriels sont utilisés ou résultent des activités opérationnelles de ce secteur:

Les produits des activités ordinaires sont ventilés par zone géographique en fonction de la localisation du client. Le groupe possède des actifs notamment en France, aux Etats-Unis, en Pologne, en Italie, en Espagne, en Angleterre et au Brésil.

**Note 4 – Participations et périmètre de consolidation**

Les entités consolidées au 31 août 2015 sont les suivantes :

BENETEAU SA	Siège	Société mère		Intégration Fiscale	
		N° siren	% d'intérêts	Méthode	X
Bénéteau Inc. Holding USA	Marion – USA		100,00	IG	
Bénéteau America Inc	Marion – USA		100,00	IG	
BGM America Inc	Marion – USA		100,00	IG	
Bénéteau Espana	Barcelone – Espagne		100,00	IG	
Bénéteau Italia	Parme – Italie		95,00	IG	
Bénéteau Brasil Construcao de Embarcacoes SA	Angra dos Reis (RJ) - Brésil		100,00	IG	
Bénéteau Brasil Promoções e Commercializacao de Embarcacoes Ltda	Angra dos Reis (RJ) - Brésil		100,00	IG	
SPBI (*)	Dompierre s/Yon – France	491 372 702	100,00	IG	X
Ostroda Yacht	Ostroda – Pologne		100,00	IG	
Jeanneau America Inc	Annapolis – USA		100,00	IG	
Jeanneau Asia Pacific Ltd	Hong-Kong		100,00	IG	
Jeanneau Italia	Rome – Italie		100,00	IG	
Fonderie Vrignaud	Le Poiré sur Vie – France	547 250 241	74,94	IG	
Rec Boat Holdings LLC	Cadillac - USA		100,00	IG	
925 Frisble Street LLC	Cadillac - USA		100,00	IG	
Wellcraft LLC	Cadillac - USA		100,00	IG	
Glastron LLC	Cadillac - USA		100,00	IG	
Four Winns LLC	Cadillac - USA		100,00	IG	
Construction Navale Bordeaux	Bordeaux – France	342 012 390	100,00	IG	X
GBI Holding	Torino - Italie		100,00	IG	
Monte Carlo Yacht	Torino - Italie		90,00	IG	
O'Hara Vacances	Givrand – France	449 625 920	100,00	IG	X
Bio Habitat (**)	La Chaize le Vicomte - France	511 239 915	100,00	IG	X
Bio Habitat Italia	Torino – Italia		100,00	IG	
BH	La Chaize le Vicomte - France	501 361 737	100,00	IG	X
BH Services	La Chaize le Vicomte - France	518 504 170	100,00	IG	X
IRM Italia	Torino – Italia		95,00	IG	
SGB Finance	Marcq en Baroeul - France	422 518 746	49,00	ME	
Habitat d'avenir	Paris – France	513 180 877	50,00	ME	

IG : Intégration globale ME : Mise en équivalence

(\*) SPBI se compose de trois établissements : Chantiers Bénéteau, Chantiers Jeanneau et BJ Technologie

(\*\*) Avec effet rétroactif au 1er septembre 2014, Bio Habitat a absorbé par voie de fusion les sociétés O'Hara et IRM

## Note 5 – Actif immobilisé

### • Variation de l'actif immobilisé en valeur brute

En milliers d'euros	Début d'exercice au 01/09/2014	Acquisitions	Cession, Mise hors service	Var. de change	Var. de périmètre	Var. par transfert de poste à poste	Fin de période au 31/08/2015
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>79 174</b>			<b>2 786</b>		<b>(2 628)</b>	<b>79 332</b>
Frais d'établissement	15	0	0	0	0	0	15
Frais de développement	3 924	904	0	(1)	0	2 450	7 276
Concess. Brevets, Licences	21 035	14	0	3 158	0	(7)	24 200
Logiciels	9 383	518	(465)	(1)	0	202	9 638
Immobilisations incorporelles en cours	7 850	3 188	0	0	0	(2 450)	8 588
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>42 207</b>	<b>4 624</b>	<b>(465)</b>	<b>3 156</b>	<b>0</b>	<b>195</b>	<b>49 718</b>
Terrains (1)	55 878	1 460	(165)	63	0	924	58 160
Constructions et aménagements (2)	237 578	7 744	(1 302)	1 047	0	2 498	247 565
Matériel et installations techniques (3)	354 093	31 596	(7 676)	2 188	0	7 657	387 858
Autres immobilisations corporelles	39 090	4 700	(922)	442	0	175	43 486
Immobilisations corporelles en cours	18 325	18 810	(553)	188	0	(14 584)	22 186
Avances et acomptes sur immobilisations	431	185	(305)	(0)	0	(92)	219
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>705 396</b>	<b>64 496</b>	<b>(10 922)</b>	<b>3 928</b>	<b>0</b>	<b>(3 423)</b>	<b>759 475</b>
<b>Participation dans les entreprises associées</b>	<b>26 304</b>	<b>3 441</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>29 745</b>
Participations	11	13	(12)	0	0	0	12
Autres titres immobilisés	22	0	0	0	0	0	22
Prêts	11	0	(1)	0	0	0	10
Autres immobilisations financières	135	32	(36)	(7)	0	(3)	122
<b>Total actifs financiers non courants</b>	<b>178</b>	<b>45</b>	<b>(48)</b>	<b>(7)</b>	<b>0</b>	<b>(3)</b>	<b>165</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>853 261</b>	<b>72 605</b>	<b>(11 435)</b>	<b>9 864</b>	<b>0</b>	<b>(5 858)</b>	<b>918 436</b>
(1) Dont Terrain en crédit bail	173						173
(2) Dont Construction en crédit bail	2 193						2 193
(3) Dont Installations techniques en crédit bail	219						219

Le goodwill au bilan correspond à celui généré lors de l'acquisition de IRM, au sein de l'activité Habitat et à celui généré lors de l'acquisition de Rec Boat Holdings LLC au cours de l'exercice. Les modalités de comptabilisation du goodwill et de mise en œuvre des tests de dépréciation figurent en note 3.5.1.

## •Variation des amortissements et provisions

En milliers d'euros	Début d'exercice au 01/09/2014	Dotations de l'exercice	Diminution, par cession ou reprise	Var. de change	Var. par transfert de poste à poste	Fin de période au 31/08/2015
<b>Goodwill</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Frais d'établissement	13	3	0	0	0	15
Frais de développement	2 661	881	0	(3)	0	3 540
Concess.Brevets, Licences	1 161	1 187	0	22	(7)	2 363
Logiciels	7 790	860	(400)	(0)	0	8 250
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 625</b>	<b>2 931</b>	<b>(400)</b>	<b>20</b>	<b>(7)</b>	<b>14 168</b>
Terrains (1)	15 839	1 958	(88)	0	(27)	17 682
Constructions et aménagements (2)	108 446	11 587	(1 086)	913	776	120 636
Matériel et installations techniques (3)	258 238	39 338	(5 841)	989	(3 262)	289 463
Autres immobilisations corporelles	28 071	4 485	(727)	320	(198)	31 951
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>410 594</b>	<b>57 369</b>	<b>(7 742)</b>	<b>2 222</b>	<b>(2 711)</b>	<b>459 732</b>
<b>Participation dans les entreprises associées et co-entreprises</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Participations	0	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0	0
<b>Total actifs financiers non courants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>422 219</b>	<b>60 299</b>	<b>(8 142)</b>	<b>2 242</b>	<b>(2 718)</b>	<b>473 900</b>
(1) Dont Terrain en crédit bail						
(2) Dont Construction en crédit bail	1 894	49	0	0	0	1 942
(3) Dont Installations techniques en crédit bail	219	0	0	0	0	219

## 5.1- Participation

Ce poste concerne des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation en raison de leur caractère non significatif :

En milliers d'euros	Date de clôture	Juste valeur des titres	Chiffre d'affaires	Capitaux propres hors résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice
Mare TC FVG Scarl	31/12/2014	12	339	139	(11)
<b>Total participations</b>		<b>12</b>			

## 5.2 Partenariats

Il s'agit de la participation à hauteur de :

- 49% dans SGB Finance, les 51% étant détenu par CGL (groupe Société Générale),
- SGB Finance a distribué un dividende de 5 € par action, soit 1 985 milliers d'euros dont 973 milliers d'euros pour le Groupe Bénéteau
- et de la participation à hauteur de 50% dans la co-entreprise Habitat d'avenir:

Informations concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence :

### SGB

en milliers d'euros	31/08/2015	31/08/2014
<b>Total actifs</b>	<b>618 607</b>	<b>678 928</b>
Capitaux propres	60 253	53 407
Comptes et emprunts (1)	499 248	551 774
Produit net bancaire	17 454	18 477
<b>Résultat net</b>	<b>8 831</b>	<b>6 533</b>

(1) auprès de la Société Générale

### Habitat d'avenir

en milliers d'euros	31/08/2015	31/08/2014
<b>Total actifs</b>	<b>1 478</b>	<b>1 165</b>
Capitaux propres	143	(29)
Actif immobilisé	5	14
Chiffre d'affaires	241	308
<b>Résultat net</b>	<b>172</b>	<b>(222)</b>

## Note 6 – Stocks et encours

A la clôture de l'exercice, les stocks et encours se présentent ainsi :

En milliers d'euros	Brut 31/08/2015	Amort.&Prov.	Net 31/08/2015	Net 31/08/2014
Matières premières et autres approvisionnements	62 741	(5 557)	57 184	51 110
En-cours de production	56 453	0	56 453	48 913
Produits intermédiaires et finis	94 256	(2 365)	91 891	91 796
<b>Total</b>	<b>213 450</b>	<b>(7 922)</b>	<b>205 528</b>	<b>191 819</b>

Les provisions pour dépréciation sont calculées par différence entre la valeur brute déterminée selon les principes ci-dessus et la valeur nette probable de réalisation.

La provision pour dépréciation des stocks de matières premières a été déterminée selon une méthode statistique, essentiellement fondée sur le risque de non utilisation de ces pièces.

Une provision pour dépréciation des stocks de produits finis est constatée si le prix de vente est inférieur au prix de revient ce qui ramène la valeur du stock à la valeur de vente probable.

## Note 7 – Clients et comptes rattachés

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable brute. La gestion du risque financier relatif aux créances clients et comptes rattachés est présentée en note 27.

En milliers d'euros	Brut 31/08/2015	Provisions 31/08/2015	Net 31/08/2015	Net 31/08/2014
Clients et comptes rattachés	138 993	(6 241)	132 752	125 243
<b>Total</b>	<b>138 993</b>	<b>(6 241)</b>	<b>132 752</b>	<b>125 243</b>

## Note 8 – Autres créances

En milliers d'euros		31/08/2015	31/08/2014
Avances et acomptes sur commandes		9 446	7 992
Créance sur instruments financiers	note 16	2 670	192
Créances fiscales et sociales diverses		20 976	22 413
Créance d'impôt		17 672	9 672
Autres créances		5 908	3 752
Charges constatées d'avance		4 908	4 223
<b>AUTRES CREANCES</b>		<b>61 580</b>	<b>48 244</b>

Les autres créances sont principalement constituées de créances fiscales et sociales.

### Note 9 - Trésorerie et équivalent de trésorerie

En milliers d'euros	31/08/2015	31/08/2014
Valeurs mobilières de placement et intérêts courus	2 650	12 745
Disponibilités à l'actif	44 914	25 412
<b>TRESORERIE et EQUIVALENT TRESORERIE</b>	<b>47 564</b>	<b>38 157</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les valeurs mobilières de placement sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La variation de l'endettement financier net a été la suivante :

en milliers d'euros	31/08/2014	Variation	Variation de change	31/08/2015
Trésorerie brute	38 157	7 315	2 092	47 564
Soldes débiteurs et concours bancaires courants	(29 337)	(2 588)	31	(31 894)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>8 820</b>	<b>4 727</b>	<b>2 123</b>	<b>15 670</b>
Endettement financier brut	(61 955)	1 762	(6 483)	(66 676)
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(53 135)</b>	<b>6 489</b>	<b>(4 359)</b>	<b>(51 006)</b>

### Note 10 - Actifs et passifs destinés à la vente

Les actifs destinés à la vente au 31 août 2015 correspondent :

- à des actifs immobiliers. Ceux-ci sont valorisés à leur valeur nette comptable car la valeur de réalisation sera supérieure à cette valeur nette comptable ;
- aux actifs et passifs de la société Fonderie Vrignaud, de l'activité Bateaux qui sortira du périmètre du groupe au cours de l'exercice prochain. Les actifs et passifs correspondant s'élèvent respectivement à 1 149 milliers d'euros et 405 milliers d'euros.

### Note 11 - Capitaux propres

#### 11.1. Capital social

Le capital social, entièrement libéré, se compose de 82 789 840 actions de 0,10 €.

Le nombre d'actions propres en circulation a évolué de la manière suivante :

	Nombre	Valorisation en milliers d'euros
Actions au 31/08/2014	1 500 408	12 918
Acquisitions	316 732	3 937
Cessions	(309 232)	(3 836)
<b>Actions au 31/08/2015</b>	<b>1 507 908</b>	<b>13 019</b>

La trésorerie nette se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/08/2015	31/08/2014
Valeurs mobilières de placement et intérêts courus	2 650	12 745
Disponibilités à l'actif	44 914	25 412
Concours bancaires et intérêts courus <i>Note 14</i>	(31 894)	(29 337)
Dettes financières auprès des établis. de crédit <i>Note 14</i>	(64 055)	(59 301)
Autres dettes financières diverses <i>Note 14</i>	(2 621)	(2 654)
<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>(51 006)</b>	<b>(53 135)</b>

#### 11.2. Plans d'attribution d'options d'achat d'actions

Il n'y a pas eu de mouvements sur les options d'achat d'actions au cours de l'exercice.

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

en nombre d'options	Options d'achat
Options en début d'exercice	71 200
Options exercées durant l'exercice	-
Options échues non exercées	-
<b>Options à la fin de l'exercice</b>	<b>71 200</b>

Les options d'achats d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur constatée dans le compte de résultat, sur la ligne frais de personnel (note 19) sur la période d'acquisition des droits d'exercice pour les salariés. La juste valeur est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par un actuaire.

Les options d'achat émises et attribuées, et pouvant être levées au 31 août 2015 ont les caractéristiques suivantes :

	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options	Durée de vie résiduelle (en nombre d'années)
août-06	12,56	71 200	1
<b>Total des options d'achat d'actions</b>		<b>71 200</b>	

Aucune condition de performance n'est attachée à l'exercice de ces options. La période d'exercice est de 6 ans à l'expiration du délai d'indisponibilité de 4 ans.

### 1.3. Plans d'attribution d'actions gratuites

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

en nombre d'actions	Actions gratuites
Actions en début d'exercice	1 476 700
Actions émises durant la période	-
Actions autorisées durant la période	-
Transfert d'actions	(50 000)
Actions abandonnées durant la période	-
Actions attribuées durant la période	
<b>Actions en fin de période</b>	<b>1 426 700</b>

Parmi les actions gratuites restantes au 31 août 2015, 336 600 sont soumises à des conditions de performance.

Il reste 132 000 actions à acquérir sur le marché par Beneteau SA.

### 1.4. Stratégie de gestion du capital

Composition du capital au 31 août 2015 :

	31/08/2015		31/08/2014	
	Actions	Droits de vote	Actions	Droits de vote
BERI 21	45 002 027	89 983 516	44 981 489	89 962 978
Autocontrôle	1 507 908	0	1 500 408	0
Public	36 279 905	38 624 426	36 307 943	39 001 895
Actionnariat salarié	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>82 789 840</b>	<b>128 607 942</b>	<b>82 789 840</b>	<b>128 964 873</b>

BERI 21 a droit de vote double, comme tout actionnaire au nominatif depuis au moins 2 ans.

- La SA BERI 21 détient 54,36% du capital et 69,97% des droits de vote
- 1,82% du capital est détenu en autocontrôle, sans droit de vote
- Le reste du capital est détenu par le public. Conformément aux statuts, tout actionnaire détenant plus de 2,5% du capital doit informer la société. Au 31 août 2015, trois actionnaires autres que BERI 21 détiennent plus de 2,5% du capital, dont le fonds Franklin Ressources Inc à 11,6013%.

Le Directoire précise que 458 000 actions, soit 0,553 % du capital, sont détenues par les salariés et anciens salariés dans le cadre du FCPE BENETEAU ACTION, en application de l'Article L.225-102 du Code de commerce.

Il n'existe pas d'actions préférentielles.

#### Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution des dividendes du groupe consiste à rémunérer l'actionnaire sur la base des résultats de l'exercice passé, tout en préservant les capacités d'investissements du groupe par ses fonds propres.

#### Politique d'attribution d'options

La politique du groupe consiste en l'attribution d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites dans la limite du nombre maximal d'actions provenant du plan de rachat d'actions de la société. Ces attributions s'effectuent auprès des dirigeants et mandataires sociaux mais également auprès d'une plus large population des effectifs du groupe.

#### Politique de gestion des actions propres

Tous les 18 mois au maximum, un nouveau programme de rachat d'actions propres est défini et est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Le programme en cours actuellement a été approuvé par l'Assemblée Générale du 30 janvier 2015.

**Note 12 - Provisions**

	31/08/2014	Dot.	Reprise prov. utilisées	Reprise prov.non utilisées	Autre (*)	31/08/2015
<b>En milliers d'euros</b>						
Provisions non courantes	3 332	885	(1 218)	(505)	33	2 527
Provisions pour garanties	21 682	7 487	(7 365)	(229)	(943)	20 632
Autres provisions courantes	783	417	(189)	(411)	39	639
Provisions pour risque de change	10	195	(9)	0	0	196
<b>Total provisions</b>	<b>25 806</b>	<b>8 983</b>	<b>(8 781)</b>	<b>(1 144)</b>	<b>(872)</b>	<b>23 993</b>

(\*)dont variation de change (+ 1 023 milliers d'euros) et virement au poste de goodwill - note 3.5.1 (- 1 895 milliers d'euros)

Les provisions ont été revues au 31 août 2015 en fonction des éléments à disposition à la date de l'arrêté comptable. Les reprises sans objet correspondent essentiellement à la mise à jour de risques techniques en fonction des données historiques réelles.

Les provisions non courantes sont essentiellement constituées des provisions pour litiges et procès en cours.

Les provisions pour garanties couvrent les coûts intervenant durant la période de garantie des produits commercialisés par le groupe. Elles sont calculées sur la base d'une approche statistique permettant de déterminer un ratio de coûts de garantie par rapport au chiffre d'affaires. Ce ratio est calculé sur la base des données historiques observées. La provision statistique peut être complétée dans certaines circonstances par des provisions sérielles.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité des sociétés du groupe.

**Note 13 – Avantages au personnel**

Il existe quatre régimes de retraite différents au sein du groupe selon le pays d'appartenance des filiales : Pologne, Etats-Unis, Italie et France. Ce sont tous des régimes à contribution définie.

<b>En milliers d'euros</b>	31/08/2015	31/08/2014
Indemnités de départ à la retraite	20 813	20 590
Médailles du travail	1 627	1 609
<b>Total</b>	<b>22 440</b>	<b>22 199</b>

**Indemnités de départ à la retraite**

<b>En milliers d'euros</b>	31/08/2015	31/08/2014
<b>Actifs financiers de couverture</b>		
Valeur en début d'exercice	5 345	4 729
Rendement	565	616
Versements complémentaires		
Prestations payées		
<b>Valeur fin d'exercice</b>	<b>5 910</b>	<b>5 345</b>
<b>Provisions renseignées au bilan</b>		
Valeur actuarielle des engagements à couvrir par des actifs financiers (dette actuarielle)	26 723	25 935
Valeur des actifs financiers	(5 910)	(5 345)
Valeur actuarielle des engagements non couverts		
Gains et pertes actuariels non reconnus		
<b>Provisions au bilan</b>	<b>20 813</b>	<b>20 590</b>
<b>Composantes de la charge annuelle</b>		
Coût des services rendus	3 000	1 670
Charges d'intérêts sur la dette actuarielle	1 301	747
Rendement attendu des actifs	(565)	(616)
Gains et pertes actuariels reconnus par le résultat		
<b>Charge de l'exercice</b>	<b>3 736</b>	<b>1 801</b>

### Indemnités de départ à la retraite (suite)

En milliers d'euros	31/08/2015	31/08/2014
<b>Variation des provisions au bilan</b>		
Début d'exercice	20 590	14 832
Variation de périmètre	0	450
Décassements	(3 648)	(699)
Charge de l'exercice	3 736	1 801
Gains et pertes actuariels reconnus par les réserves	135	4 206
<b>Provision à la clôture</b>	<b>20 813</b>	<b>20 590</b>
<b>Principales hypothèses actuarielles</b>		
Taux d'actualisation	2,3%	2,3%
Taux d'augmentation moyen des salaires (avec inflation)	2%	2%
Age départ en retraite	Cadre né avant 1952 Cadre né après 1952 Non cadre né avant 1952 Non cadre né après 1952	60 ans 65 ans 60 ans 65 ans

Une variation de 1 point du taux actuariel aurait une incidence de (-)3 440 milliers d'euros sur la provision pour indemnité de départ à la retraite.

### Médailles du travail

En milliers d'euros	31/08/2015	31/08/2014
Début d'exercice	1 609	1 258
Variation de périmètre	(-)	(-)
Décassements	(74)	0
Charge de l'exercice	92	26
Gains et pertes actuariels reconnus par les réserves		325
<b>Provision à la clôture</b>	<b>1 627</b>	<b>1 609</b>

Le calcul de la provision pour médailles du travail est effectué par un actuare selon les mêmes critères que la provision pour indemnités de départ à la retraite.

Le taux actuariel retenu s'élève à 2,3% au 31 août 2015 et au 31 août 2014.

### Note 14 – Dettes financières

La présente note fournit des informations sur les dettes financières du groupe. L'exposition du groupe au risque de taux d'intérêt, risque de change et de liquidité sont présentées en note 27.

En milliers d'euros	31/08/2015	31/08/2014
<b>Concours bancaires créditeurs</b>	<b>31 894</b>	<b>29 337</b>
Emprunt en crédit-bail	0	0
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	12 524	47 196
Emprunts et dettes financières diverses	1 904	2 038
<b>Dettes financières à court terme</b>	<b>14 428</b>	<b>49 234</b>
Emprunt en crédit-bail	0	0
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	51 531	12 105
Emprunts et dettes financières diverses	716	616
<b>Dettes financières à long terme</b>	<b>52 247</b>	<b>12 721</b>
<b>Dettes Financières</b>	<b>98 569</b>	<b>91 292</b>

Les termes et conditions des emprunts auprès des établissements de crédit en cours sont les suivants :

En milliers d'euros	devise	taux d'intérêt nominal	Année d'échéance	Valeur nominale	31/08/2015	
					Valeur comptable à court terme	Valeur comptable à long terme
Prêt bancaire garanti	USD	Libor US +1,425% en moyenne	2021	48 410	8 174	40 236
Prêt bancaire garanti	EUR	Euribor +0,8%	2025	3 582	377	3 205
Prêt bancaire garanti	EUR	Euribor 360*35%	2021	9 240	1 540	7 700
Ligne de tirage court terme	BRL	CDI +0,3%	2016	2 354	2 354	0



## Note 18 - Information sectorielle

### 18.1- Secteurs opérationnels

#### Exercice 2014/2015

En milliers d'euros	Bateaux	Habitat	Eléments de réconciliation	Total
Produits des activités ordinaires	819 261	150 192		969 453
Amortissements des actifs sectoriels	55 545	4 754		60 299
Résultat opérationnel courant	33 560	827		34 387
Actifs sectoriels	1 017 421	220 053	(338 655)	898 819
Passifs sectoriels	616 563	100 990	(338 655)	378 898
Investissements corporels et incorporels	66 018	6 587		72 605

#### Exercice 2013/2014

En milliers d'euros	Bateaux	Habitat	Eléments de réconciliation	Total
Produits des activités ordinaires	650 168	158 286		808 454
Amortissements des actifs sectoriels	51 526	4 798		56 324
Résultat opérationnel courant	11 897	(202)		11 695
Actifs sectoriels	914 937	226 332	(295 124)	846 145
Passifs sectoriels	539 658	97 166	(295 124)	341 700
Investissements corporels et incorporels	58 423	5 540		63 963

#### Exercice 2014/2015 - à périmètre constant (\*)

En milliers d'euros	Bateaux	Habitat	Eléments de réconciliation	Total
Produits des activités ordinaires	724 126	150 192		874 318
Amortissements des actifs sectoriels	51 748	4 754		56 502
Résultat opérationnel courant	36 610	827		37 437
Actifs sectoriels	957 949	220 053	(351 650)	826 352
Passifs sectoriels	600 447	100 990	(351 650)	349 787
Investissements corporels et incorporels	63 749	6 587		70 336

(\*) hors Rec Boat Holdings LLC acquis en juin 2014

#### Exercice 2013/2014 - périmètre constant (\*)

En milliers d'euros	Bateaux	Habitat	Eléments de réconciliation	Total
Produits des activités ordinaires	634 942	158 286		793 228
Amortissements des actifs sectoriels	51 068	4 798		55 866
Résultat opérationnel courant	13 861	(206)		13 655
Actifs sectoriels	850 853	226 332	(290 568)	786 617
Passifs sectoriels	515 247	97 166	(290 568)	321 845
Investissements corporels et incorporels	58 048	5 540		63 588

(\*) hors Rec Boat Holdings LLC acquis en juin 2014

## Note 18-2 - Information géographique

## Exercice 2014/2015

En milliers d'euros

Activité	Zone	Produits des activités ordinaires	Produits des activités ordinaires (*)	Actifs sectoriels	Investissements corporels et incorporels
Bateaux	France	120 245	117 998	668 677	52 122
	Reste de l'Europe	301 111	292 473	164 957	10 917
	Amérique du Nord	259 539	183 645	176 017	2 968
	Amérique du Sud	17 667	17 017	7 646	7
	Asie	55 010	50 486	124	3
	Reste du Monde	65 689	62 507	0	0
	<b>Bateaux</b>		<b>819 261</b>	<b>724 126</b>	<b>1 017 421</b>
Habitat	France	127 488	127 488	197 396	6 312
	Europe	22 704	22 704	22 657	275
	Reste du Monde	0	0	0	0
	<b>Habitat</b>	<b>150 192</b>	<b>150 192</b>	<b>220 053</b>	<b>6 587</b>
	Elément de réconciliation			(338 655)	
<b>TOTAL</b>		<b>969 453</b>	<b>874 318</b>	<b>898 819</b>	<b>72 605</b>

(\*) à périmètre constant – hors Rec Boat Holdings LLC acquis en juin 2014

## Exercice 2013/2014

En milliers d'euros

Activité	Zone	Produits des activités ordinaires	Produits des activités ordinaires (*)	Actifs sectoriels	Investissements corporels et incorporels
Bateaux	France	119 441	119 239	529 735	53 276
	Reste de l'Europe	254 436	253 516	244 415	4 089
	Amérique du Nord	155 972	143 599	129 326	1 002
	Amérique du Sud	22 254	22 176	11 246	41
	Asie	52 995	52 205	215	15
	Reste du Monde	45 070	44 207	0	0
	<b>Bateaux</b>		<b>650 168</b>	<b>634 942</b>	<b>914 937</b>
Habitat	France	137 240	137 240	202 026	5 325
	Europe	21 046	21 046	24 306	215
	Reste du Monde	0	0	0	0
	<b>Habitat</b>	<b>158 286</b>	<b>158 586</b>	<b>226 332</b>	<b>5 540</b>
	Elément de réconciliation			(295 124)	
<b>TOTAL</b>		<b>808 454</b>	<b>793 228</b>	<b>846 145</b>	<b>63 963</b>

(\*) à périmètre constant – hors Rec Boat Holdings LLC acquis en juin 2014

## Note 19 - Personnel

Les charges de personnel sont réparties de la façon suivante :

en milliers d'euros	2014/2015	2013/2014	2014/2015 périmètre constant(*)	2013/2014 à périmètre constant(*)
Salaires et traitements	168 131	150 756	153 784	148 473
Charges sociales	61 667	59 771	58 250	59 222
Personnel extérieur	23 390	17 194	23 054	17 058
Avantages au personnel donnant lieu à provision	180	1 128	180	1 128
Rémunérations en actions (IFRS 2)	2 473	2 175	2 473	2 175
Participation et intéressement	3 429	1 847	3 429	1 847
<b>Frais de personnel</b>	<b>259 270</b>	<b>232 871</b>	<b>241 170</b>	<b>229 903</b>

(\*) à périmètre constant – hors Rec Boat Holdings LLC acquis en juin 2014

Au 31 août 2015, le groupe Bénéteau compte au total 6 328 salariés (hors intérim) à travers le monde répartis ainsi :

	au 31/08/2015	au 31/08/2014	au 31/08/2015 à périmètre constant(*)	au 31/08/2014 à périmètre constant(*)
France	3 885	3 911	3 885	3 911
Autre Europe	868	756	868	756
USA - Brésil - Asie	640	720	200	244
<b>Bateaux</b>	<b>5 393</b>	<b>5 387</b>	<b>4 953</b>	<b>4 911</b>
France	898	963	898	963
Autre Europe	37	39	37	39
<b>Habitat</b>	<b>935</b>	<b>1 002</b>	<b>935</b>	<b>1 002</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 328</b>	<b>6 389</b>	<b>5 888</b>	<b>5 913</b>

(\*) à périmètre constant – hors Rec Boat Holdings LLC acquis en juin 2014

Répartition par catégorie (hors intérim) :

	au 31/08/2015	au 31/08/2014	au 31/08/2015 à périmètre constant(*)	2013/2014 à périmètre constant(*)
Ouvriers	4 582	4 658	4 295	4 344
Employés / Techniciens / Agents de maîtrise	1 247	1 273	1 110	1 133
Cadres et Assimilés	499	458	483	436
<b>Effectif hors intérim</b>	<b>6 328</b>	<b>6 389</b>	<b>5 888</b>	<b>5 913</b>

(\*) à périmètre constant – hors Rec Boat Holdings LLC acquis en juin 2014

L'effectif moyen (y compris intérim) est réparti de la façon suivante par activité :

	2014/2015	2013/2014	2014/2015 à périmètre constant(*)	2013/2014 à périmètre constant(*)
Bateaux	5 911	5 794	5 470	5 283
Habitat	1 017	1 103	1 017	1 103
<b>Effectif moyen total (dont intérim)</b>	<b>6 928</b>	<b>6 897</b>	<b>6 487</b>	<b>6 386</b>

(\*) à périmètre constant – hors Rec Boat Holdings LLC acquis en juin 2014

L'activité saisonnière du groupe le conduit à avoir recours au personnel intérimaire.

En moyenne, 627 intérimaires ont travaillé au sein du groupe (526 pour l'activité Bateaux et 101 pour l'activité Habitat) contre 487 l'exercice passé.

Ventilation de l'effectif moyen par catégorie y compris intérim :

	2014/2015	2013/2014	2014/2015 à périmètre constant(*)	2013/2014 à périmètre constant(*)
Cadres	496	444	478	424
Agents de maîtrise	257	271	240	254
Employés	976	986	866	869
Ouvriers	5 199	5 196	4 903	4 839
<b>Effectif total</b>	<b>6 928</b>	<b>6 897</b>	<b>6 487</b>	<b>6 386</b>

(\*) à périmètre constant – hors Rec Boat Holdings LLC acquis en juin 2014

## Note 20 – Charges externes

en milliers d'euros	2014/2015	2013/2014	2014/2015 à périmètre constant(*)	2013/2014 à périmètre constant(*)
Consommables, sous-traitance, maintenance	39 398	32 337	36 231	31 094
Marketing, publicité	16 087	13 181	12 800	12 502
Honoraires, commissions, études et recherches, assurance	19 768	16 140	18 295	15 777
Location	7 171	7 359	7 024	7 334
Autres	24 898	20 449	22 083	20 004
<b>Charges externes</b>	<b>107 322</b>	<b>89 466</b>	<b>96 433</b>	<b>86 711</b>

(\*) à périmètre constant – hors Rec Boat Holdings LLC acquis en juin 2014

Les engagements du groupe de paiement minimum futur au titre de la location s'élèvent à 775 milliers d'euros, dont 258 milliers d'euros à moins d'1 an et 517 milliers d'euros avec une échéance comprise entre 1 et 5 ans.

## Note 21 - Autres produits et charges opérationnels courants

en milliers d'euros	2014/2015	2013/2014
Provisions devenues sans objet	1 148	2 160
Plus values nettes sur cession des actifs immobilisés		947
Divers produits	1 181	305
<b>Autres produits opérationnels courants</b>	<b>2 329</b>	<b>3 412</b>

en milliers d'euros	2014/2015	2013/2014
Brevet, droits d'auteur, jetons de présence	(1 107)	(1 254)
Moins values nettes sur cession des actifs immobilisés	(25)	0
Charges nettes sur les créances devenues irrécouvrables	(2 949)	(503)
Indemnités commerciales	(1 069)	(970)
Divers	(580)	(1 329)
<b>Autres charges opérationnelles courantes</b>	<b>(5 730)</b>	<b>(4 056)</b>

Des provisions constituées dans le cadre de litiges techniques ont été mises à jour en fonction des nouveaux éléments à disposition. Cette mise à jour conduit à la diminution du risque résiduel. Les divers produits intègrent notamment des indemnités perçues dans le cadre de la résolution de litiges.

## Note 22 - Autres produits et charges opérationnels

en milliers d'euros	2014/2015	2013/2014
Provision pour faillite d'un partenaire designer de bateaux	(3 165)	
Transaction ancien Président du Directoire	(1 048)	
Variation du périmètre - Filiale Brésilienne	(214)	
Sortie du périmètre - JJ Trans	(148)	
Valorisation Actifs destinés à la vente Fonderie Vrignaud	(423)	
Frais acquisition Rec Boat Holdings LLC		(984)
Plan de redéploiement - Habitat de loisirs		(1 569)
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>(4 998)</b>	<b>(2 553)</b>
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Note 23 – Résultat financier

en milliers d'euros	2014/2015	2013/2014
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	42	311
<b>Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>42</b>	<b>311</b>
Intérêts et charges assimilées	(3 008)	(2 750)
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(3 008)</b>	<b>(2 750)</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(2 966)</b>	<b>(2 439)</b>
Différence négative de change (nette)		
Débouclage des instruments financiers / soule (*)	(16 719)	(1 586)
<b>Autres charges financières</b>	<b>(16 719)</b>	<b>(1 586)</b>
Différence positive de change (nette)	1 095	3 345
Autres intérêts et produits assimilés	886	277
<b>Autres produits financiers</b>	<b>1 981</b>	<b>3 622</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(17 704)</b>	<b>(403)</b>

(\*) Il s'agit de dérivés non qualifiés de couverture et de la part inefficace des variations de valeurs d'instruments qualifiés de couverture. En application de la norme IAS 39, la juste valeur des instruments qui sont par nature non couvrants au regard des normes IFRS est comptabilisée en résultat lors de leur dénouement.

## Note 24 – Impôt sur les résultats et impôts différés

### 24.1- Charge d'impôt

La ventilation de la charge d'impôt est la suivante :

en milliers d'euros	2014/2015	2013/2014
Impôts exigibles	537	4 494
Impôts différés	2 347	(2 089)
<b>Charge d'impôt sur les résultats</b>	<b>2 884</b>	<b>2 405</b>

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée se décompose comme suit :

en milliers d'euros	2014/2015	2013/2014
Impôt théorique sur le résultat consolidé calculé au taux de 38% (hors société mise en équivalence)	4 469	3 313
Incidence des crédits d'impôts	(3 565)	(3 108)
Incidence des pertes fiscales	913	672
Impact des autres différences permanentes	1 802	835
Impact des redressements fiscaux	0	25
Incidence des variations de taux d'imposition	(735)	668
<b>Impôt au compte de résultat</b>	<b>2 884</b>	<b>2 405</b>

Le montant cumulé des pertes non activées s'élève à 12 190 milliers d'euros.

### 24.2- Impôts différés

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés à la fin de l'exercice est le suivant :

en milliers d'euros	2014/2015	2013/2014
Immobilisations incorporelles	375	363
Stocks	1 612	765
Avantages du personnel	6 360	6 371
Instruments financiers	(828)	823
Autres	261	212
Différences temporelles	10 537	11 795
Compensation	(12 604)	(11 527)
<b>Total des impôts différés actif</b>	<b>5 711</b>	<b>8 802</b>
Amortissements dérogatoires	6 053	7 513
Autres	6 551	4 014
Compensation	(12 604)	(11 527)
<b>Total des impôts différés passif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Actif net d'impôts différés</b>	<b>5 711</b>	<b>8 802</b>

La variation des actifs nets d'impôts différés se décompose comme suit :

en milliers d'euros	2014/2015	2013/2014
<b>Au 1<sup>er</sup> septembre</b>	<b>8 802</b>	<b>4 858</b>
Variation de périmètre	0	363
Normes IAS 32&39	(962)	(108)
Ecart de conversion	198	57
Produit (charge) d'impôts différés	(2 347)	2 089
Virement de compte à compte (*)	0	(2)
Autres impôts enregistrés en capitaux propres	20	1 545
<b>Au 31 août</b>	<b>5 711</b>	<b>8 802</b>

(\*) vers actif destiné à la vente pour 2 keuros en 2013/2014.

## Note 25 – Résultat par action

en milliers d'euros	2014/2015	2013/2014
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	12 803	9 193
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	82 789 870	82 789 870
<b>Résultat net par action (en euros)</b>	<b>0,15</b>	<b>0,11</b>
Nombre moyen pondéré d'actions après effet dilutif	84 170 599	84 155 770
<b>Résultat net par action (en euros)</b>	<b>0,15</b>	<b>0,11</b>

## Note 26 – Informations concernant les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- les opérations avec les sociétés ou les administrateurs des sociétés qui exercent des fonctions de direction et de contrôle de l'activité au sein du groupe Bénéteau, incluant notamment les opérations effectuées avec la société BERI 21, actionnaire majoritaire du groupe.

Cette société réalise des études pour la conception des bâtiments industriels du groupe et à ce titre facture les sociétés du groupe. Elle facture également des prestations d'assistance juridique, d'assistance et de conseil en matière d'organisation et d'investissement, et de conseil en matière stratégique. Par ailleurs, le groupe loue une partie de ses bureaux à BERI 21.

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de direction du groupe Bénéteau.

- les opérations avec les co-entreprises SGB Finance et Habitat d'avenir.

## Note 27 – Gestion du risque financier

### 27.1. Classement des instruments financiers par catégorie de comptabilisation

Au 31/08/2015

En milliers d'euros	Valeur comptable au 31/08/2015	Juste valeur au 31/08/2015	Actif financier à la juste valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Actifs/ Passifs financiers disponibles à la vente	Passifs au coût amorti
Autres titres de participation	22	22			22	
Prêts et cautions	143	143		143		
Créances clients	132 752	132 752		132 752		
Autres créances	43 908	43 908	2 670	41 238	0	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47 564	47 564	47 564			
Dettes financières	(98 569)	(98 569)				(98 569)
Autres dettes	0	0	0		0	
<b>Sous total</b>	<b>125 820</b>	<b>125 820</b>	<b>50 234</b>	<b>174 133</b>	<b>22</b>	<b>(98 569)</b>

### 26.1 - Transactions avec les parties liées

en milliers d'euros	2014/2015	2013/2014
Ventes de biens et services	59	43
Achats de biens et services	925	886
Créances	9	6
Dettes	342	221

### 26.2 - Avantages octroyés aux dirigeants

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de direction du groupe comptabilisés en charge s'établissent comme suit :

en milliers d'euros	2014/2015	2013/2014
Avantages à court terme	2 388	1 704
Autres avantages à long terme	24	19
Jetons de présence	324	314
Paiement en actions (1)	1 510	1 199
<b>Total</b>	<b>4 246</b>	<b>3 236</b>

(1) montant déterminé conformément à la norme IFRS2 « paiement en actions » et selon les modalités décrites en note 3.12 et 19.

### 26.3 – Transactions avec les co-entreprises

Les transactions avec les co-entreprises SGB Finance (détenue à 49%) et Habitat d'avenir (détenue à 50%) ont été les suivantes :

en milliers d'euros	2014/2015	2013/2014
Ventes de biens et services	31 774	26 399
Achats de biens et services	545	1 326
Frais financiers	220	200
Créances	1 668	1 278
Dettes	387	324

Au 31/08/2014

	Valeur comptable au 31/08/2014	Juste valeur au 31/08/2014	Actif financier à la juste valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Actifs/ Passifs financiers disponibles à la vente	Passifs au coût amorti
<b>En milliers d'euros</b>						
Autres titres de participation	22	22			22	
Prêts et cautions	159	159		159		
Créances clients	125 243	125 243		125 243		
Autres créances	38 572	38 572	192	38 380	0	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 157	38 157	38 157			
Dettes financières	(91 292)	(91 292)				(91 292)
Autres dettes	0	0	0		0	
<b>Sous total</b>	<b>110 861</b>	<b>110 861</b>	<b>38 349</b>	<b>163 782</b>	<b>22</b>	<b>(91 292)</b>

## 27.2. Classement des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en fonction des niveaux de juste valeur

Au 31/08/2015

En milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres disponibles à la vente	0		22	22
Instruments de couverture	0	2 670	0	2 670
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	0	0	47 564	47 564
<b>Actifs financiers</b>	<b>0</b>	<b>2 670</b>	<b>47 586</b>	<b>50 256</b>
Instruments de couverture	0	0		0
Autres passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	0	0	(98 569)	(98 569)
<b>Passifs financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(98 569)</b>	<b>(98 569)</b>

Au 31/08/2014

En milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres disponibles à la vente	0	0	22	22
Instruments de couverture	0	192	0	192
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	0	0	38 157	38 157
<b>Actifs financiers</b>	<b>0</b>	<b>192</b>	<b>38 179</b>	<b>38 371</b>
Instruments de couverture	0	0	0	0
Autres passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	0	0	(91 292)	(91 292)
<b>Passifs financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(91 292)</b>	<b>(91 292)</b>

## 27.3. Classement des instruments financiers par catégorie de risque

Au 31/08/2015

En milliers d'euros	Valeur comptable au 31/08/2015	Risque de crédit (en juste valeur)	Risque de liquidité (en juste valeur)	Risque de taux (en juste valeur)	Risque de change (en juste valeur)
Prêts et cautions	143	143			
Créances clients	132 752	132 752			
Autres créances	43 908	41 238			2 670
Disponibilités	44 914	44 914			
SICAV et autres placements	2 650	2 650			
Crédit bail	0				
Autres emprunts	(66 675)		(66 675)		
Concours bancaires	(31 894)		(31 894)		
<b>Total</b>	<b>125 798</b>	<b>221 697</b>	<b>(98 569)</b>	<b>0</b>	<b>2 670</b>

Au 31/08/2014

En milliers d'euros	Valeur comptable au 31/08/2014	Risque de crédit (en juste valeur)	Risque de liquidité (en juste valeur)	Risque de taux (en juste valeur)	Risque de change (en juste valeur)
Prêts et cautions	159	159			
Créances clients	125 243	125 243			
Autres créances	38 572	38 380			192
Disponibilités	25 412	25 412			
SICAV et autres placements	12 745	12 745			
Autres emprunts	(61 955)		(61 955)		
Concours bancaires	(29 337)		(29 337)		
<b>Total</b>	<b>110 839</b>	<b>201 939</b>	<b>(91 292)</b>	<b>0</b>	<b>192</b>

Le groupe a effectué une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

## 27.4- Risque de crédit

Classement des créances commerciales en échues et non échues

Au 31/08/2015

En milliers d'euros	Brut	dont export	Dépréciation	Nette
Non échues	15 859	14 198	0	15 859
Echues	123 134	79 541	(6 241)	116 893
<b>Créances commerciales</b>	<b>138 994</b>	<b>93 738</b>	<b>(6 241)</b>	<b>132 752</b>

Au 31/08/2014

En milliers d'euros	Brut	dont export	Dépréciation	Nette
Non échues	43 102	30 049	0	43 102
Echues	87 119	65 110	(4 977)	82 141
<b>Créances commerciales</b>	<b>130 220</b>	<b>95 159</b>	<b>(4 977)</b>	<b>125 243</b>

Au 31 août 2015, les 116 893 milliers d'euros de créances nettes échues concernent principalement :

- au sein de l'activité Bateaux (78 524 milliers d'euros), les bateaux mis à disposition des clients et non encore enlevés, selon la règle adoptée par le groupe de reconnaissance du chiffre d'affaires à la mise à disposition;
- au sein de l'activité Habitat (38 369 milliers d'euros), les retards de règlement des clients par rapport au délai théorique de paiement, dont le risque de crédit est appréhendé par le groupe.

L'âge des créances échues hors clients douteux est réparti de la façon suivante :

En milliers d'euros	Echues depuis plus de 90 jours	Echues entre 30 et 90 jours	Echues depuis moins de 30 jours	Total
Bateaux	12 884	15 375	50 612	78 872
Habitat	9 947	15 517	12 781	35 245
<b>Total</b>	<b>22 831</b>	<b>30 893</b>	<b>63 393</b>	<b>117 117</b>

En date du 30 octobre 2015, la situation des créances restant impayées est la suivante :

En milliers d'euros	Echues depuis plus de 90 jours	Echues entre 30 et 90 jours	Echues depuis moins de 30 jours	Total
Bateaux	7 746	6 555	21 565	35 867
Habitat	9 278	448	0	9 726
<b>Total</b>	<b>17 024</b>	<b>7 003</b>	<b>21 565</b>	<b>45 593</b>

## Variation des dépréciations sur créances commerciales

En milliers d'euros	31/08/2015	31/08/2014
<b>Solde au 1er septembre</b>	<b>4 977</b>	<b>5 086</b>
Perte de valeur comptabilisée	1 264	(109)
<b>Solde au 31 août</b>	<b>6 241</b>	<b>4 977</b>

## Pourcentage de créances échues sur créances mobilisables

en milliers d'euros	31/08/2015	31/08/2014
Créances commerciales en valeur brute	138 994	130 220
Provisions pour créances douteuses	(6 241)	(4 977)
<b>Créances commerciales en valeur nette</b>	<b>132 752</b>	<b>125 243</b>
Créances échues au 31 août	116 893	82 141
dont créances export	77 260	63 688
% créances échues sur créances mobilisables	88,1%	65,6%

## 27.5- Risque de change

L'exposition du groupe au risque de change est la suivante :

	31/08/2015		31/08/2014	
	KUSD	KPLN	KUSD	KPLN
Créances commerciales	122 167	0	74 090	607
Dettes fournisseurs	(19 187)	(1 644)	(13 346)	(6 060)
<b>Exposition bilancielle brute</b>	<b>102 980</b>	<b>(1 644)</b>	<b>60 744</b>	<b>(5 453)</b>
Ventes prévisionnelles estimées	159 979	0	154 141	0
Achats prévisionnels estimés	(44 449)	(134 775)	(40 221)	(124 046)
<b>Exposition prévisionnelle brute</b>	<b>115 530</b>	<b>(134 775)</b>	<b>113 920</b>	<b>(124 046)</b>
Contrats de change à terme	(104 614)	131 096	(200 596)	118 079
<b>Exposition nette</b>	<b>113 896</b>	<b>(5 323)</b>	<b>(25 932)</b>	<b>(11 420)</b>

## Note 28 – Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires facturés par les commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes et au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes ont été les suivants :

en milliers d'euros et en pourcentage	ATLANTIQUE REVISION CONSEIL				KPMG Audit			
	31/08/2015		31/08/2014		31/08/2015		31/08/2014	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
Commissariat aux comptes, certification des comptes, examen des comptes sociaux et consolidés	202	100%	203	100%	203	67%	222	47%
- société mère	44	22%	41	20%	53	18%	50	11%
- filiales	158	78%	162	80%	150	50%	172	37%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes (*)	0	0%	0	0%	98 (**)	33%	246 (*)	53%
Sous-total	202	100%	203	100%	301	100%	468	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Sous-total	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Total des honoraires</b>	<b>202</b>		<b>203</b>		<b>301</b>		<b>468</b>	

(\*) Mission d'audit d'acquisition de Rec Boat Holdings LLC et contrôle légal des informations sociales, environnementales et sociétales.

(\*\*) Diligences directement liées sur le contrôle interne informatisé et contrôle légal des informations sociales, environnementales et sociétales.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les comptes consolidés

### Exercice clos le 31 août 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Bénéteau S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

NANTES, le 18 décembre 2015

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Franck NOEL  
Associé

### Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### - Goodwill

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwill selon les modalités décrites dans la note 3.5.1. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions du flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

#### - Provisions

Les provisions inscrites au bilan et les principes et méthodes de comptabilisation de ces provisions sont détaillés dans les notes 3.15 et 12. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations disponibles lors de nos travaux, nous avons revu les approches utilisées par le groupe et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

La Roche-sur-Yon, le 18 décembre 2015

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL

Jérôme BOUTOLLEAU  
Associé



# Comptes sociaux

## Bénéteau S.A.

**Bilan au 31 Août 2015****ACTIF**

En K€	Notes	Montants bruts 31/08/2015	Amortis- sements et provisions	Montants nets 31/08/2015	Montants nets 31/08/2014
Immobilisations incorporelles	1.2				
Frais de recherche et développement		3 055	693	2 362	166
Concessions, brevets, licences, marques		1 082	57	1 025	1 046
Fonds commercial (1)				0	0
Autres immobilisations incorporelles		6 066	4 771	1 295	1 518
Immobilisations incorporelles en cours		8 486		8 486	7 675
Immobilisations corporelles	1.3				
Terrains		392	100	292	301
Constructions		6 516	4 107	2 409	2 707
Inst. techniques, matériels et outils industriels		716	589	127	94
Autres immobilisations corporelles		2 861	2 173	688	690
Immobilisations en cours		169		169	215
Avances et acomptes				0	0
Immobilisations financières (2)	1.4				
Participations		97 558	2 500	95 058	95 058
Créances rattachées à des participations		0		0	458
Autres titres immobilisés		1 173	0	1 173	1 072
Prêts		10		10	10
Autres immobilisations financières		23		23	21
<b>Actif immobilisé</b>	<b>1.1</b>	<b>128 107</b>	<b>14 990</b>	<b>113 117</b>	<b>111 032</b>
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvis.				0	0
En cours de production				0	0
Produits intermédiaires et finis				0	0
Avances et acomptes sur commandes		4 226	3 165	1 061	4 486
Créances	1.5				
Créances clients et comptes rattachés		3 706	107	3 599	2 960
Autres créances d'exploitation		162 119	0	162 119	157 163
Valeurs mobilières de placement	1.6	14 007	0	14 007	24 609
Disponibilités		1 683		1 683	494
Charges constatées d'avance	1.7	795		795	538
<b>Actif circulant</b>		<b>186 536</b>	<b>3 272</b>	<b>183 264</b>	<b>190 250</b>
Ecart de conversion actif		0			-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>314 643</b>	<b>18 262</b>	<b>296 381</b>	<b>301 282</b>

(1) dont droit au bail

-

(2) dont à moins d'un an

-

**Bilan au 31 Août 2015 (suite)****PASSIF**

En K€	Notes	31/08/2015	31/08/2014
Capital social dont capital versé	2.1	8 279	8 279
Primes d'émission, fusion, apports		27 850	27 850
Réserves			
Réserve légale		871	871
Réserves réglementées			
Autres réserves		169 591	179 940
Report à nouveau		60	0
Résultat de l'exercice		(6 911)	(7 037)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		369	1 762
<b>Capitaux propres</b>	<b>2.11</b>	<b>200 109</b>	<b>211 665</b>
Provisions			
Provisions pour risques		0	0
Provisions pour charges		6 716	4 523
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>2.2</b>	<b>6 716</b>	<b>4 523</b>
Dettes financières (1)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		68 884	67 123
Emprunts et dettes financières divers		1 904	4 378
Avances et acomptes reçus sur commandes		-	-
Dettes d'exploitation (1)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 814	2 317
Dettes fiscales et sociales		1 862	929
Autres		12 805	9 422
Dettes diverses (1)			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 287	925
Produits constatés d'avance (1)		-	-
<b>Passif circulant</b>	<b>2.3</b>	<b>89 556</b>	<b>85 094</b>
Ecarts de conversion passif			-
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>296 381</b>	<b>301 282</b>
(1) dont à moins d'un an		54 844	85 094
(2) dont concours bancaires courants		27 122	24 815

## Compte de Résultat 31 Août 2015

En K€	Notes	2014/2015	2013/2014
Produits d'exploitation		-	-
Production vendue : biens et services		13 562	12 678
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>3.1</b>	<b>13 562</b>	<b>12 678</b>
Production stockée		-	-
Production immobilisée		1 203	1 079
Subventions d'exploitation		0	0
Reprises sur provisions et amortiss., transfert de charges	3.2	56	171
Autres produits		2	0
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>14 823</b>	<b>13 928</b>
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises		-	-
Autres achats externes		11 601	9 766
Impôts, taxes et assimilés		384	260
Charges de personnel	3.3		
Salaires et traitements		2 671	1 847
Charges sociales		1 226	1 357
Dotations aux amortissements et provisions			
Sur immobilisations : dotations aux amort.		1 620	1 413
Sur immobilisations : dotations aux prov.		-	-
Sur actif circulant : dotations aux provisions	3.2	3 165	-
Pour risques et charges : dotations aux prov.		2 193	2 048
Autres charges		894	931
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>23 754</b>	<b>17 622</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(8 931)</b>	<b>(3 694)</b>
Produits financiers			
De participation		3 909	3 223
Autres intérêts et produits assimilés		2 464	2 379
Reprises sur provisions et transfert de charges		2 500	4 993
Gains de change nets		17 953	451
<b>Produits financiers</b>		<b>26 826</b>	<b>11 046</b>
Charges financières			
Dotation aux amortissements et provisions		0	2 500
Intérêts et charges assimilées		8 367	11 720
Pertes de change nettes		23 238	2 538
<b>Charges financières</b>		<b>31 604</b>	<b>16 758</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>3.4</b>	<b>(4 778)</b>	<b>(5 712)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>(13 709)</b>	<b>(9 406)</b>

**Compte de Résultat 31 Août 2015 (suite)**

En K€	Notes	2014/2015	2013/2014
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		61	95
Sur opérations en capital		18	27
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 433	10
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>1 512</b>	<b>132</b>
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		190	54
Sur opérations en capital		38	27
Dotations aux amortissements et provisions		40	1 166
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>268</b>	<b>1 247</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>3.5</b>	<b>1 244</b>	<b>(1 115)</b>
<b>Participation et Intéressement des salariés</b>		<b>(8)</b>	<b>0</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>3.6</b>	<b>(5 561)</b>	<b>(3 484)</b>
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(6 911)</b>	<b>(7 037)</b>

## ANNEXE AUX COMPTES DE BENETEAU S.A.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> septembre 2014 et clos le 31 août 2015.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que lorsqu'ils ont une importance significative.

### Faits caractéristiques de l'exercice

Deux événements importants sont intervenus au cours de l'exercice, impactant le résultat net de Bénéteau SA :

- Faillite d'un partenaire du groupe dans le domaine du design de bateaux
- Modification du directoire du Groupe.

Par ailleurs, le résultat financier est impacté défavorablement par l'évolution des instruments de couverture de change.

En date du 6 novembre 2014, Bénéteau SA a procédé à un abandon de créance en faveur de sa filiale GBI Holding à hauteur de 2 500 milliers d'euros.

En date du 28 août 2015, Bénéteau SA a procédé à un abandon de créance en faveur de sa filiale BH pour 3 900 milliers d'euros.

### Principes, règles, méthodes comptables et présentation des états

Les chiffres fournis dans la présente annexe sont en milliers d'euros sauf indication contraire.

Les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015 ont été établis conformément aux principes et méthodes retenus par le Code de Commerce (Art. 123-12 à 123-23), le décret du 29 novembre 1983, ainsi que par le Plan Comptable Général (règlement ANC n°2014-03).

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes.

## I - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

### I.1 Mouvements des immobilisations, amortissements et provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé

#### • VALEURS BRUTES

En K€	Valeur brute des immos 31/08/2014	Variations par transfert de poste à poste	Acquisitions Créations Augmen. des actifs	Cessions Mises hors service Dimin. actifs	Valeur brute des immos 31/08/2015
Frais de recherche et développement	766	2 289	0	0	3 055
Concessions, brevets, licences et marques	983	0	0	0	983
Fonds commercial	99	0	0	0	99
Logiciels	5 450	137	480	0	6 066
Immobilisations incorporelles en cours	7 675	(2 289)	3 100	0	8 486
<b>TOTAL Immobilisations incorporelles</b>	<b>14 973</b>	<b>137</b>	<b>3 580</b>	<b>0</b>	<b>18 689</b>
Terrains et aménagements	392	0	0	0	392
Constructions et aménagements	6 543	0	36	(63)	6 516
Matériels, installations techniques	624	0	92	0	716
Autres immobilisations corporelles	2 614	70	231	(54)	2 861
Immobilisations en cours	216	(207)	161	0	170
Avances et acomptes sur immobilisations	0	0	0	0	0
<b>TOTAL Immobilisations corporelles</b>	<b>10 389</b>	<b>(137)</b>	<b>520</b>	<b>(117)</b>	<b>10 655</b>
Participations	97 558	0	0	0	97 558
Créances rattachées à des participations	459	0	0	(459)	0
Autres titres immobilisés	1 072	0	3 937	(3 836)	1 173
Prêts	10	0	0	0	10
Autres immobilisations financières	21	0	0	(8)	22
<b>TOTAL Immobilisations financières</b>	<b>99 120</b>	<b>0</b>	<b>3 947</b>	<b>(4 303)</b>	<b>98 763</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>124 481</b>	<b>0</b>	<b>8 046</b>	<b>(4 420)</b>	<b>128 107</b>

#### • AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En K€	Amort. au 01/09/2014	Augment. Dotations de l'exercice	Diminutions afférentes aux éléments sortis et reprises	Amort. au 31/08/2015
<b>TOTAL Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 568</b>	<b>951</b>	<b>0</b>	<b>5 519</b>
Terrains et aménagements	91	9	0	100
Constructions	3 836	308	(36)	4 107
Matériels, installations techniques	530	60	0	590
Autres immobilisations corporelles	1 924	293	(43)	2 174
<b>TOTAL Immobilisations corporelles</b>	<b>6 381</b>	<b>669</b>	<b>(80)</b>	<b>6 971</b>
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>10 949</b>	<b>1 621</b>	<b>(80)</b>	<b>12 490</b>
Provision pour dépréciation actif				
Sur participations	2 500	0	0	2 500
Sur autres titres immobilisés	0	0	0	0
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>2 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 500</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 449</b>	<b>1 621</b>	<b>(80)</b>	<b>14 990</b>

## 1.2 Immobilisations incorporelles

Elles s'élevaient au 31 août 2015 à 18 689 K€ contre 14 973 K€ au 31 août 2014.

Les différents éléments composant ce poste sont les suivants :

### 1.2.1 Frais de recherche et développement

Au cours des exercices antérieurs, la société a engagé un projet de recherche et développement en matière de processus de conception, de développement et de fabrication de bateaux, totalement différent.

En raison de la nature même de ce projet, le groupe a décidé d'immobiliser les frais externes (honoraires essentiellement) et internes (main d'œuvre directement liée au projet) et de les porter à l'actif du bilan en frais de recherche et développement.

L'amortissement de ces frais de recherche et développement a débuté au moment de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés : soit au 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Par ailleurs, les coûts de développement liés à la mise en place d'un nouvel ERP pour l'ensemble du Groupe Bénêteau sont amortis sur 7 ans.

### 1.2.2 Concessions, brevets, licences et marques

La durée de consommation des avantages économiques attendus de la marque n'est pas déterminable. Elle n'a donc pas fait l'objet d'un amortissement.

Elle fera éventuellement l'objet d'une dépréciation si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

La concession est un droit d'usage exclusif à long terme permettant de bénéficier de la pleine jouissance des Fibres Optiques Noires ; elle est amortie sur sa durée d'utilité, soit 15 ans.

### 1.2.3 Logiciels

Les logiciels sont amortis sur 1 an à 5 ans selon leur durée de vie prévue.

## 1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production pour la partie produite par l'entreprise. Elles n'ont jamais fait l'objet de réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation économique sont calculés de façon linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- aménagements sur terrains 20 ans
- constructions d'exploitation 20 ans

- installations et agencements des constructions 10 à 20 ans
- matériel et outillage 3 à 10 ans
- installations et agencements du matériel 3 à 10 ans
- matériel de transport 3 à 5 ans
- matériel et mobilier de bureau 3 à 10 ans

La société pratique, dans la mesure du possible, des amortissements dégressifs considérés comme dérogatoires pour la fraction excédant l'amortissement économique. La provision ainsi constituée s'élève à 369 K€.

## 1.4 Immobilisations financières

Elles s'élevaient au 31 août 2015 à 98 763 K€ contre 99 121 K€ au 31 août 2014.

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée à due concurrence lorsque la valeur d'utilité de la société filiale est inférieure à la valeur historique :

- pour les filiales industrielles, la valeur d'utilité est définie comme étant l'actualisation des perspectives de résultats futurs de la société filiale.
- pour les filiales purement commerciales, ou pour lesquelles l'appréciation des perspectives d'activité n'est pas pertinente, la valeur d'utilité est appréciée au regard du montant de la quote-part détenue des capitaux propres, après application pour les filiales étrangères du taux de la devise au 31 août.

Le tableau des filiales et participations figure à la rubrique 4.3 de la présente annexe.

Le poste « Autres titres immobilisés » est composé essentiellement d'actions propres (mouvements détaillés sur note 4.6). Sur la base de la moyenne des cours de Bourse du mois d'août 2015, leur valeur s'élève à 2 033 K€ pour une valeur nette au bilan de 1 153 K€ (déterminée sur la base du cours du 31 août 2015).

## 1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances libellées en monnaie étrangère sont converties au cours de clôture ou converties au taux de couverture si elles font l'objet d'un contrat de couverture de change à terme.

La perte de change latente donne lieu à la constitution d'une provision pour charges à due concurrence.

A la clôture, le poste clients ne comprend aucune créance à plus d'un an et se décompose ainsi :

en K€	31/08/2015	31/08/2014
Comptes clients ordinaires	40	214
Comptes clients entreprises liées	3 538	2 725
Effets à recevoir	-	-
Clients douteux	129	129
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(108)	(108)
<b>TOTAL</b>	<b>3 599</b>	<b>2 960</b>

Les autres créances d'exploitation ne comportent pas de créances à plus d'un an et se décomposent comme suit :

en K€	31/08/2015	31/08/2014
Impôts et taxes	17 656	10 108
Autres créances	10 326	66
Autres créances entreprises liées *	134 137	149 489
Provision pour dépréciation des créances**	-	(2 500)
<b>TOTAL</b>	<b>162 119</b>	<b>157 163</b>

\* dont compte courant d'intégration fiscale

\*\* dépréciation créance entreprise liée : GBI Holding, à hauteur de l'abandon de créance prévue.

## 1.6 Valeurs Mobilières de Placement

La valeur d'inventaire des actions propres réservées s'élève à 11 866 milliers d'euros. Évaluées au cours du 31 août 2015, les actions propres réservées s'élèvent à 18 030 milliers d'euros.

Il s'agit d'actions propres réservées (cf. notes 4.4 et 4.5) pour un montant de 11 004 K€ et d'actions propres disponibles pour une valeur brute de 863 K€ ayant une valeur d'inventaire de 1 019 K€. Par ailleurs, le portefeuille d'attribution d'actions gratuites fait l'objet d'une provision pour risque (cf note 2.2).

Les autres titres se composent de SICAV pour 2 140 K€, dont la valeur d'inventaire s'élève également à 2 140 K€.

## 1.7 Comptes de régularisation et assimilés - Actif

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 795 K€ et sont composées en totalité de charges d'exploitation.

Au 31 août 2014, leur montant était de 538 K€.

Les produits à recevoir s'élèvent à 188 K€ et se décomposent en :

en K€	31/08/2015	31/08/2014
Produits d'exploitation	21	15
Produits d'exploitation - entreprises liées	-	-
Produits financiers	167	17
<b>TOTAL</b>	<b>188</b>	<b>32</b>

## 2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### 2.1 Capital social

Il se compose de 82 789 840 actions de 0,10 €, entièrement libérées.

Les informations relatives aux actions propres et aux programmes d'attribution d'actions sont détaillées aux points 4.4, 4.5 et 4.6.

### 2.1.1 Capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice est la suivante :

en K€	
<b>Capitaux propres au 01/09/2014</b>	<b>211 665</b>
Amortissements dérogatoires (cf. note 1.5)	(1 394)
Distribution de dividendes	(3 251)
Résultat de l'exercice	(6 911)
<b>Montant des capitaux propres au 31/08/2015</b>	<b>200 109</b>

Le résultat net hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires s'élève à (-) 8 305 K€ au 31 août 2015.

Les dispositions fiscales entraînent pour notre société une dette future d'impôt d'un montant net de 140 K€ calculée au taux de 38 %.

## 2.2 Provisions pour risques et charges

En K€	Montant en fin d'exercice 31/08/2014	Augment. dotations de l'exercice	Diminutions reprises de provisions utilisées	Diminutions reprises de provisions non utilisées	Montant en fin d'exercice 31/08/2015
Provisions pour perte de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	4 523	2 193	-	-	6 716
<b>TOTAL</b>	<b>4 523</b>	<b>2 193</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 716</b>

Au 31 août 2015, Bénéteau SA a comptabilisé :

- une dotation aux provisions pour charge relative aux actions propres réservées pour le plan d'attribution d'actions gratuites à hauteur de 2 193 K€.
- une reprise de provisions pour médailles du travail à hauteur de 0,5 K€, dont l'évaluation prend en compte les salariés présents

dans l'entreprise à la date du calcul, leur ancienneté, le barème des gratifications en fonction de cette ancienneté, le taux de survie, la rotation et une actualisation financière.

## 2.3 Dettes

La répartition des dettes, selon leur échéance au 31 août 2015, est détaillée dans le tableau ci-dessous :

en K€	Montant total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- à 2 ans maximum à l'origine	34 172	34 172	-	-
- à plus de 2 ans à l'origine	34 712		28 206	6 506
Emprunts et dettes financières divers	1 904	1 904	-	-
Dettes financières entreprises liées	12 793	12 793	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 848	1 848	-	-
Fournisseurs entreprises liées	966	966	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 117	1 117	-	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	600	600	-	-
Etats et autres collectivités publiques	-	-	-	-
- impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
- taxes sur la valeur ajoutée	88	88	-	-
- autres impôts, taxes et assimilés	57	57	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations entreprises liées	1 287	1 287	-	-
Autres dettes	11	11	-	-
Autres dettes entreprises liées	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>89 556</b>	<b>54 844</b>	<b>28 206</b>	<b>6 506</b>

## 2.4 Charges à payer

Au 31 août 2015 les charges à payer s'élèvent à 3 274 K€ suivant détail ci-après :

en K€	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 377	-	-
Fournisseurs entreprises liées	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 431	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	466	-
Autres dettes	-	-	-
Autres dettes entreprises liées	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 808</b>	<b>466</b>	<b>-</b>

## 3 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 3.1 Chiffre d'affaires

en K€	2014/2015	2013/2014
Ventes en France	11 734	11 078
Ventes à l'étranger	1 828	1 600
<b>TOTAL</b>	<b>13 562</b>	<b>12 678</b>

### 3.2 Mouvements sur provisions et transferts de charges d'exploitation

en K€	2014/2015	2013/2014
Reprise sur provisions pour risques et charges	-	150
Transferts de charges de personnel	56	21
<b>TOTAL</b>	<b>56</b>	<b>171</b>

Par ailleurs, une dotation a été constatée à hauteur de 3 165 milliers d'euros suite à la faillite d'un partenaire du groupe dans le domaine du design de bateaux.

### 3.3 Charges de personnel

Les rémunérations versées aux organes d'administration et de direction s'élèvent à 1 067 K€, contre 506 K€ l'exercice précédent. L'effectif moyen est de 24 personnes, composé de 7 employés et 17 cadres.

### 3.4 Produits et charges financiers

Le résultat financier fait apparaître une charge nette de 4 778 milliers d'€.

en K€	2014/2015	2013/2014
Dividendes reçus des filiales	3 909	3 223
Abandon de créances consentis aux filiales	-	-
- GBI Holding	(2 500)	(4 850)
- BH	(3 900)	(4 000)
Dotation aux provisions sur compte courant filiales	-	(2 500)
Reprise de provision sur compte courant filiales	2 500	4 850
Intérêts et charges assimilées nets	2 411	2 200
<b>Résultat financier avec entreprises liées</b>	<b>2 420</b>	<b>(1 077)</b>
Autres intérêts et charges assimilées nets	(1 881)	(2 767)
Produits nets sur valeurs mobilières de placement	(32)	76
Dotation nette des reprises de provision	-	143
Résultat de change	(5 285)	(2 087)
<b>TOTAL résultat financier</b>	<b>(4 778)</b>	<b>(5 712)</b>

### 3.5 Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

en K€	2014/2015	2013/2014
Dotation / reprise amortissements dérogatoires	1 394	(1 155)
Plus ou moins value sur cession d'actif	(20)	-
Reprise de provision pour risque Boni / Mali sur rachat d'actions propres	-	-
Dotation aux provisions pour risques et charges	28	45
Dons	-	-
Autres	(156)	(5)
Autres	(2)	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 244</b>	<b>(1 115)</b>

### 3.6 Impôt et fiscalisation du résultat

Au 31 août 2015, la ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

En K€	Avant impôt	Charge Nette d'impôt	Après impôt
Résultat courant	(13 709)	6 203	(7 507)
Résultat exceptionnel	1 244	(641)	603
<b>TOTAL</b>	<b>(12 473)</b>	<b>5 561</b>	<b>(6 911)</b>

Bénéteau S.A. a opté pour le régime de l'intégration fiscale. La convention conclue à ce titre est conforme à la seconde conception autorisée : elle prévoit que l'économie d'impôt réalisée et liée aux déficits, soit prise en compte immédiatement dans le résultat de la société mère dans la limite du résultat fiscal d'ensemble utilisable.

L'économie d'impôt liée à l'intégration fiscale pour l'exercice 2014/2015 s'élève à 1 497 K€.

## 4 - AUTRES INFORMATIONS

### 4.1 Note concernant les entreprises liées

Les montants concernant les entreprises liées sont indiqués à chaque poste correspondant du bilan.

Les comptes de Bénéteau S.A. sont inclus, selon la méthode de l'intégration globale, dans les comptes de BERI 21 S.A.

### 4.3 Tableau des filiales et participations

Société	Capital	Capitaux propres hors résultat du dernier exercice	Quote part de capital détenue en %	Valeurs Compta. des titres détenus		Prêts et avances consentis par la sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	C.A. hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
en milliers d'euros										
<b>FILIALES (50% au moins)</b>										
C.N.B	3 488	24 145	100	4 776	4 776	4 249	-	156 616	8 544	1 909
S.P.B.I	51 542	224 223	100	40 774	40 774	5 636	-	576 222	14 942	-
B.H.	5 000	2 552	100	5 000	2 500	3 763	-	16 683	80	-
BIO Habitat	12 868	59 294	100	42 933	42 933	18 055	-	137 675	3 842	1 028
GBI Holding	1 108	1 086	100	1 108	1 108	54 974	-	-	(15)	-
<b>PARTICIPATIONS (10 à 50%)</b>										
SGB Finance (1)	6 054	(12 955)	49	2 967	2 967	-	-	-	43 365	972

(1) Clôture des comptes : 31/12

### 4.2 Engagements donnés

Ils comprennent :

En K€	31/08/2015
Caution :	
- consortium pour construction d'une usine pour une filiale	500
- pour filiale sur subvention R&D par la commune	246
- douane	51
- pour le complément de prix lié à l'acquisition de la société té Rec Boat Holdings LLC	16 942
Garanties :	
- engagement bancaire pour les lignes de crédit filiales	25 103
- engagement bancaire pour remboursement de TVA des filiales italiennes	12 597
- garantie pour caution ICPE des filiales	121
Indemnités de départ à la retraite *	371
Ventes à terme en devise	128 450
Achats à terme en devise	(35 475)
<b>TOTAL</b>	<b>148 906</b>

\* Les engagements de la société à ce titre sont calculés selon la méthode adoptée dans le groupe tenant compte de l'ensemble des salariés, des dispositions conventionnelles, du taux de survie, de l'évolution des salaires, de la rotation, du rendement financier et des charges sociales. La méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées.

Les cautions et garanties données ne concernent pas les dirigeants, les filiales, les participations et les autres entreprises liées.

#### 4.4 Options d'achat d'actions

Conformément aux autorisations données par les actionnaires en Assemblée Générale, les organes compétents de la société ont décidé d'attribuer, en tenant compte de la division par 5 du nominal :

- le 3 octobre 2001, 450 000 actions à 91 bénéficiaires, au prix d'exercice de 5,96 € l'action.
- le 13 février 2003, 450 000 actions à 99 bénéficiaires, au prix d'exercice de 6,46 € l'action.
- le 30 août 2006, 72 500 actions à 35 bénéficiaires, au prix d'exercice de 12,56 € l'action.

Les premières levées d'options ont eu lieu au cours de l'exercice 2005/2006 pour 220 250 achats d'actions.

Au cours de l'exercice 2006/2007, 171 425 options d'achats d'actions ont été exercées.

Au cours de l'exercice 2007/2008, 108 513 options d'achats d'actions ont été exercées.

Au cours de l'exercice 2008/2009, 6 000 options d'achats d'actions ont été exercées.

Au cours de l'exercice 2009/2010, 32 664 options d'achats d'actions ont été exercées.

Au cours de l'exercice 2010/2011, 88 342 options d'achats d'actions ont été exercées.

Au cours de l'exercice 2011/2012, 61 966 options d'achats d'actions ont été exercées et 27 050 options d'achat d'actions sont arrivées à échéance sans être exercées.

Au cours de l'exercice 2012/2013, 116 700 options d'achats d'actions ont été exercées et 68 390 options d'achat d'actions sont arrivées à échéance sans être exercées.

Les bénéficiaires sont des dirigeants ou salariés des sociétés du groupe Bénéteau.

#### 4.5. Actions gratuites

Conformément aux autorisations données par les actionnaires en Assemblée Générale, les organes compétents de la société ont décidé d'attribuer en tenant compte de la division par 5 du nominal :

- le 30 août 2005, 42 500 actions gratuites.
- le 30 août 2006, 57 500 actions gratuites.
- le 29 août 2007, 148 440 actions gratuites composées notamment de 110 000 dont l'attribution a été abandonnée sur l'exercice 2008/2009, 4 690 actions dont l'attribution a été abandonnée sur l'exercice 2011/2012.

- le 3 septembre 2008, 56 000 actions gratuites composées notamment de 6 000 actions dont l'attribution a été abandonnée sur l'exercice 2009/2010 (cf point 4.6.) et de 30 000 actions dont l'attribution a été abandonnée sur l'exercice 2011/2012.

- le 9 mai 2012, 1 264 700 actions gratuites, composé notamment de 50 000 actions dont l'attribution a été abandonnée sur l'exercice 2014/2015.

- le 29 avril 2014, 212 000 actions gratuites.

Les bénéficiaires sont des dirigeants ou salariés des sociétés du groupe Bénéteau.

Les premières attributions définitives ont été effectuées au cours de l'exercice 2006/2007 pour 42 500 actions.

Au cours de l'exercice 2007/2008, 57 500 actions ont été attribuées.

Au cours de l'exercice 2010/2011, 21 250 actions ont été attribuées.

Au cours de l'exercice 2012/2013, 32 500 actions ont été attribuées.

#### 4.6 Actions propres

La valeur des actions propres au 31 août 2015 déterminée sur la base de la moyenne des cours de bourse d'août 2015 s'élève à 2 033 K€ pour une valeur nette au bilan de 1 153 K€.

	Nombre	Valorisation en milliers d'euros
Actions au 31/08/2014	134 508	1 052
Acquisitions	316 732	3 937
Cessions	(309 232)	(3 836)
<b>Actions au 31/08/2015</b>	<b>142 008</b>	<b>1 153</b>

Cours moyen d'achat de l'exercice : 12,43 €

Cours moyen de vente de l'exercice : 12,50 €

Cours de bourse au 31 août 2015 : 13,20 €

Moyenne des cours de bourse d'août 2015 : 14,315 €

**5- TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

En K€	2014/2015	2013/2014
<b>Opérations d'exploitation</b>		
Résultat net de l'exercice	(6 911)	(7 037)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation	2 439	4 466
Amortissements et provisions	2 419	4 466
Plus ou moins-values de cession	20	0
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>(4 473)</b>	<b>(2 571)</b>
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 387	(58 587)
Créances	(5 595)	(63 889)
Dettes	7 982	5 302
<b>Total 1 - Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>(2 086)</b>	<b>(61 158)</b>
<b>Opérations d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisation	(8 046)	(13 681)
Cessions d'immobilisation	4 323	13 694
Dettes sur immobilisation	361	(58)
<b>Total 2 - Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement</b>	<b>(3 363)</b>	<b>(45)</b>
<b>Opérations de financement</b>		
Dividendes versés aux actionnaires	(3 251)	0
Encaissements provenant de dettes financières	0	39 688
Remboursements de dettes financières	(3 021)	(22 183)
Cession / Transfert (acquisition) d'actions propres	0	0
Variation de périmètre		
<b>Total 3 - Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement</b>	<b>(6 272)</b>	<b>17 505</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE (1+2+3)</b>	<b>(11 720)</b>	<b>(43 698)</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>288</b>	<b>43 986</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>(11 432)</b>	<b>288</b>
Dont : Actions propres	11 865	11 865
Autres valeurs mobilières	2 141	12 744
Disponibilités	1 683	494
Comptes bancaires créditeurs	(27 121)	(24 815)

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les comptes annuels

### Exercice clos le 31 août 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bénéteau S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 août 2015 s'établit à 95 058 K€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 1.4 de l'annexe ;
- les autres créances vis-à-vis d'entreprises liées, dont le montant net figurant au bilan au 31 août 2015 s'élève à 134 137 K€ sont valorisées à leur valeur nominale selon la note 1.5 de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les valeurs d'utilité des titres de participation et des créances vis-à-vis des entreprises liées, notamment à revoir lorsque cela est applicable l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles. Si l'appréciation des perspectives d'activité ne s'avérait pas pertinente, ces valeurs d'utilité ont été appréciées au regard du montant de la quote-part détenue des capitaux propres.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

NANTES, le 18 décembre 2015

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Franck NOEL  
Associé

La Roche-sur-Yon, le 18 décembre 2015

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL

Jérôme BOUTOLLEAU  
Associé

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les conventions et engagements réglementés

### Exercice clos le 31 août 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

#### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

### Avec la société SAS BH

*Personnes concernées : Madame Annette ROUX, Monsieur Louis-Claude ROUX, Monsieur Benjamin BENETEAU, Monsieur Yves LYON-CAEN et Monsieur Aymeric DUTHOIT.*

Suivant l'autorisation de votre Conseil de Surveillance en date du 28 août 2015, votre société a consenti à la société SAS BH, un abandon de créance à hauteur de 3 900 000 €.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Avec les sociétés filiales du groupe notamment SPBI, CNB et BIO HABITAT

*Personnes concernées : Madame Annette ROUX, Monsieur Louis-Claude ROUX, Monsieur Benjamin BENETEAU, Monsieur Yves LYON-CAEN, Monsieur Dieter GUST, Monsieur Aymeric DUTHOIT, Monsieur Yvon BENETEAU, Monsieur Luc DUPE, Madame Carla DEMARIA et Monsieur Jean-Paul CHAPELEAU.*

Suivant l'autorisation de votre Conseil de Surveillance en date du 31 août 2011, votre société a mis en place une convention de gestion centralisée de change. Cette convention prévoit que votre société procède aux couvertures globales de change, assume le risque de change et conserve le résultat des opérations de couverture de change. En contrepartie, cette prestation ne donne lieu à aucune rémunération complémentaire spécifique.

Le montant comptabilisé au titre de la couverture de change de vos filiales représente une charge nette de 5 288 296 €.

**Avec les membres du Directoire et du Conseil de surveillance :**

*Madame Annette ROUX, Monsieur Bruno CATHELINAIS (jusqu'au 27 juillet 2015, date de fin de mandat), Monsieur Luc DUPE, et Monsieur Yvon BENETEAU.*

Des intérêts ont été calculés sur leurs avances en comptes courants dans les limites autorisées pour être admis dans les charges fiscalement déductibles.

Ils se sont élevés globalement à 2 034 €.

NANTES, le 18 décembre 2015

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Franck NOEL  
Associé

La Roche-sur-Yon, le 18 décembre 2015

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL

Jérôme BOUTOLLEAU  
Associé

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les opérations sur le capital prévues aux résolutions 22, 23 et 24 de l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2016**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution des missions prévues par le code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer:

### **1. Attribution d'actions ordinaires gratuites existantes ou à émettre de votre société en faveur des dirigeants, mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié (résolution n° 22)**

En exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des dirigeants, des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société Bénéteau et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer:

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une période de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions.

### **2. Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (résolution n° 23)**

En exécution de la mission prévue à l'article L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant maximum de 21 000 euros, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer:

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de dix-huit mois le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Directoire.

Les conditions définitives de l'augmentation de capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Directoire.

### 3. Réduction du capital social par annulation d'actions achetées (résolution n° 24)

En exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une période de 3 ans à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions (résolution n°20).

NANTES, le 18 décembre 2015

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Franck NOEL  
Associé

La Roche-sur-Yon, le 18 décembre 2015

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL

Jérôme BOUTOLLEAU  
Associé

## PROJET DES RÉSOLUTIONS

### Première résolution ordinaire (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 août 2015)

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 août 2015, tels qu'ils lui sont présentés et qui font apparaître une perte de - 6 911 283,16 €.

L'Assemblée Générale approuve les dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts réintégré au résultat fiscal de l'exercice pour un montant de 19 825 €.

### Deuxième résolution ordinaire (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2015)

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, déclare approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2015, tels qu'ils lui sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 13 215 K€ (dont part du groupe : 12 804 K€).

### Troisième résolution ordinaire (Approbation des conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce)

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve sans réserve la convention portant sur l'abandon de compte courant au profit de BH S.A.S. de 3 900 000 € au 31 août 2015.

### Quatrième résolution ordinaire (Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2015 à Monsieur Yves LYON-CAEN, Président du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2015 à Monsieur Yves LYON-CAEN, Président du Conseil de Surveillance, tels que figurant dans le Rapport Financier Annuel (fin du Rapport de Gestion).

### Cinquième résolution ordinaire (Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2015 à Madame Annette ROUX, Vice-Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 10 mars 2015)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2015 à Madame Annette ROUX, Vice-Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 10 mars 2015, tels que figurant dans le Rapport Financier Annuel (fin du Rapport de Gestion).

### Sixième résolution ordinaire (Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2015 à Monsieur Louis-Claude ROUX, Vice-Président du Conseil de Surveillance depuis le 10 mars 2015)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2015 à Monsieur Louis-Claude ROUX, Vice-Président du Conseil de Surveillance depuis le 10 mars 2015, tels que figurant dans le Rapport Financier Annuel (fin du Rapport de Gestion).

### Septième résolution ordinaire (Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2015 à Monsieur Bruno CATHELINAIS, Président du Directoire jusqu'au 27 juillet 2015, en ce compris la transaction du 28 juillet 2015)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2015 à Monsieur Bruno CATHELINAIS, Président du Directoire jusqu'au 27 juillet 2015, tels que figurant dans le Rapport Financier Annuel (fin du Rapport de Gestion).

**Huitième résolution ordinaire**

(Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2015 à Monsieur Christophe CAUDRELIER, membre du Directoire – et Président du Directoire du 27 juillet 2015 au 26 août 2015)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2015 à Monsieur Christophe CAUDRELIER, membre du Directoire (et Président du Directoire du 27 juillet 2015 au 26 août 2015), tels que figurant dans le Rapport Financier Annuel (fin du Rapport de Gestion).

**Neuvième résolution ordinaire**

(Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2015 à Monsieur Hervé GASTINEL, Président du Directoire depuis le 26 août 2015)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2015 à Monsieur Hervé GASTINEL, Président du Directoire depuis le 26 août 2015, tels que figurant dans le Rapport Financier Annuel (fin du Rapport de Gestion).

**Dixième résolution ordinaire**

(Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2015 à Madame Carla DEMARIA, membre du Directoire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2015 à Madame Carla DEMARIA, membre du Directoire, tels que figurant dans le Rapport Financier Annuel (fin du Rapport de Gestion).

**Onzième résolution ordinaire**

(Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2015 à Monsieur Dieter GUST, membre du Directoire jusqu'au 31 août 2015)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2015 à Monsieur Dieter GUST, membre du Directoire jusqu'au 31 août 2015, tels que figurant dans le Rapport Financier Annuel (fin du Rapport de Gestion).

**Douzième résolution ordinaire**

(Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2015 à Monsieur Aymeric DUTHOIT, membre du Directoire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2015 à Monsieur Aymeric DUTHOIT, membre du Directoire, tels que figurant dans le Rapport Financier Annuel (fin du Rapport de Gestion).

**Treizième résolution ordinaire**

(Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2015 à Monsieur Jean-Paul CHAPELEAU, membre du Directoire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2015 à Monsieur Jean-Paul CHAPELEAU, membre du Directoire, tels que figurant dans le Rapport Financier Annuel (fin du Rapport de Gestion).

**Quatorzième résolution ordinaire**

(Affectation des résultats - Fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et sur proposition du Directoire, décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 août 2015, d'un montant de – 6 911 283,16 €, augmenté de 60 236,32 € de « Report à nouveau positif » antérieur, de la manière suivante :

- Autres réserves - 6 851 046,84 €  
ramenant ainsi le poste Autres réserves de 169 591 316,09 € à 162 740 269,25 €

Et de prélever 4 967 390,40 € sur les Autres réserves pour :

- Dividendes 4 967 390,40 €

Le poste Autres réserves sera ainsi ramené de 162 740 269,25 € à 157 772 878,85 €.

La part de bénéfice correspondant aux dividendes non versés à raison des actions propres détenues par la société lors de la mise en paiement sera affectée au compte Report à nouveau.

Le dividende proposé s'élève à 0,06 € pour chacune des 82 789 840 actions de 0,10 € nominal.

Il sera versé le Vendredi 5 février 2016, après déduction des prélèvements sociaux.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices se sont élevés aux sommes suivantes :

	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Nominal de l'action	0,10 €	0,10 €	0,10 €
Nombre d'actions	82 789 840	82 789 840	82 789 840
Dividende net	-	-	0,04 €

### Quinzième résolution ordinaire (Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Pierre GOUDANT au Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Pierre GOUDANT pour une durée de 3 ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2018.

### Seizième résolution ordinaire (Renouvellement du mandat de Madame Catherine POURRE au Conseil de Surveillance, dans le cadre d'un échelonnement des mandats)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de la démission à compter de ce jour de Madame Catherine POURRE de son mandat de membre du Conseil de Surveillance à l'effet d'échelonner les mandats au sein du Conseil de Surveillance, et décide de nommer simultanément à compter de ce même jour Madame Catherine POURRE en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 3 ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2018.

### Dix septième résolution ordinaire (Renouvellement du mandat de Monsieur Christian De LABRIFFE au Conseil de Surveillance, dans le cadre d'un échelonnement des mandats)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de la démission à compter de ce jour de Monsieur Christian De LABRIFFE de son mandat de membre du Conseil de Surveillance à l'effet d'échelonner les mandats au sein du Conseil de Surveillance, et décide de nommer simultanément à compter de ce même jour Monsieur Christian De LABRIFFE en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 3 ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2018.

### Dix huit résolution ordinaire (Renouvellement du mandat de Monsieur Louis-Claude ROUX au Conseil de Surveillance, dans le cadre d'un échelonnement des mandats)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de la démission à compter de ce jour de Monsieur Louis-Claude ROUX de son mandat de membre du Conseil de Surveillance à l'effet d'échelonner les mandats au sein du Conseil de Surveillance, et décide de nommer simultanément à compter de ce même jour Monsieur Louis-Claude ROUX en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 3 ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2018.

### Dix neuvième résolution ordinaire (Fixation des jetons de présence au Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'attribuer au Conseil de Surveillance, à titre de jetons de présence pour l'exercice actuellement en cours, une somme de 300 000 € que le Conseil répartira comme il l'entend.

### Vingtième résolution ordinaire (Renouvellement du programme de rachat des actions de la société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise le Directoire, pour une nouvelle durée de 18 mois, à faire acheter par la société ses propres actions, pour permettre si besoin est :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- la cession et / ou l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou de son groupe, sous forme d'options d'achat d'actions et / ou d'actions gratuites et / ou de plans d'épargne entreprise,
- la conservation et remise des actions en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe dans le cadre de la réglementation boursière,
- l'annulation d'actions en vue d'optimiser le résultat par action et d'optimiser la rentabilité des fonds propres, sous réserve de l'adoption de la résolution correspondante.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique sur les actions de la société, sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire et sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositifs légaux et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du capital social, ajusté des opérations postérieures à la présente assemblée affectant le capital, étant précisé (i) que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto détenues devra être pris en considération afin que la société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 10 % du capital social et (ii) que le nombre d'actions auto détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions est fixé à : 17,5 €.

Le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions sera de 116 M€.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, l'Assemblée générale délègue au Directoire le pouvoir d'ajuster s'il y a lieu le prix unitaire maximum ci-dessus visé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée générale confère au Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation,
- de fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou de droits d'attribution d'actions de performance en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles,
- de passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur,
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Directoire informera les actionnaires réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

Cette décision annule et remplace la précédente autorisation.

### Vingt et unième résolution ordinaire

(Réaffectation de 132.000 actions, non utilisées dans des plans antérieurs, au PAGA n° 6)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, et en application de l'Article L.225-209-2 alinéa 16 du Code de commerce, après avoir pris acte que 132.000 actions (affectées à des plans d'attributions terminés) n'ont pas été utilisées, décide d'affecter ces actions au Plan d'attribution d'actions gratuites n° 6.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet de réaliser cette réaffectation et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour la réalisation de cette décision.

### Vingt deuxième résolution extraordinaire

(Autorisation au Directoire d'attribuer des actions gratuites existantes et / ou à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise le Directoire à attribuer, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il déterminera, en accord avec le Conseil de Surveillance, au bénéfice des dirigeants, mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié, ou de certains d'entre eux, de la société BENETEAU S.A. et des autres entités de son groupe, des actions gratuites de la société, existantes (détenues en portefeuille ou à acquérir) et / ou à émettre (avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires), dans les limites de 1 % du capital,
- décide que le nombre d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra pas dépasser 40 % du nombre total d'actions attribuées et l'attribution définitive des actions aux dirigeants mandataires sociaux sera subordonnée à la réalisation de conditions de performances,
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive soit i) au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale d'un an, les bénéficiaires devant alors conserver ces actions pendant une durée minimale d'un an à compter de leur attribution définitive, soit ii) au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans, et dans ce cas sans période de conservation minimale. Il est entendu que le Directoire aura la faculté de choisir entre ces 2 possibilités et de les utiliser alternativement ou concurremment, et pourra, dans le 1er cas, allonger la période d'acquisition et/ ou de conservation, et dans le second cas, allonger la période d'acquisition et/ou fixer une période de conservation,

- décide que l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires dirigeants mandataires sociaux et membres du personnel salarié devra être subordonnée à la réalisation de conditions de performances déterminées par le Directoire,

- fixe à 38 mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation,

- prend acte que si l'attribution porte sur des actions à émettre, la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Directoire, dans le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des dispositions de la présente résolution, pour mettre en œuvre celle-ci et notamment :

- fixer, en accord avec le Conseil de Surveillance, les conditions notamment de performance et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, arrêter la ou les listes des bénéficiaires des attributions,

- fixer, en accord avec le Conseil de Surveillance, et sous réserve des durées minimales ci-dessus indiquées, la durée des périodes d'acquisition et de conservation des actions sachant qu'il appartiendra au seul Conseil de Surveillance de fixer ces durées pour les actions qui seraient, le cas échéant, attribuées aux dirigeants mandataires sociaux,

- décider, s'il y a lieu, en cas d'opérations sur le capital social qui interviendraient pendant la période d'acquisition des actions attribuées, de procéder à un ajustement du nombre des actions attribuées à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires et, dans cette hypothèse, déterminer les modalités de cet ajustement,

- procéder, si l'attribution porte sur des actions à émettre, aux augmentations de capital par incorporation de réserves ou de primes d'émission de la société qu'il y aura lieu de réaliser au moment de l'attribution définitive des actions à leurs bénéficiaires, fixer les dates de jouissance des actions nouvelles, modifier les statuts en conséquence,

- accomplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette décision annule et remplace la précédente autorisation.

### Vingt troisième résolution extraordinaire

(Délégation de compétence à consentir au Directoire à l'effet d'émettre des actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des salariés adhérents aux plans d'épargne entreprise du Groupe)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions du paragraphe VII de l'article L.225-129-6 du code de commerce :

- délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles réservée aux salariés,

- décide de supprimer en faveur de ces salariés le droit préférentiel de souscription des actionnaires,

- décide que le prix de souscription qui sera fixé par le Directoire ne pourra être supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne,

- décide que la présente délégation sera valable pour une durée de dix-huit mois et pour un montant maximum de 21 000 € nominal,

- décide que le Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions, fixer les montants à émettre, la date de jouissance des titres à émettre, le mode de libération des actions, imputer les frais de cette augmentation de capital sur le montant de la prime y afférente et, généralement, prendre toutes dispositions utiles pour la bonne fin de l'émission envisagée et constater la ou les augmentations de capital et modifier corrélativement les statuts.

### Vingt quatrième résolution extraordinaire

(Autorisation au Directoire de réduire le capital social par annulation d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société que cette dernière détient ou détiendrait dans le cadre du programme de rachat d'actions, et à réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite, par périodes de 24 mois, de 10 % du capital ajusté des opérations d'augmentation de capital postérieures à la présente assemblée affectant le capital.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet de réaliser la ou les réductions de capital, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes, procéder aux modifications consécutives des statuts, réaffecter la fraction de la réserve légale devenue disponible en conséquence de la réduction de capital, ainsi qu'effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de 3 ans à compter de ce jour.

Cette décision annule et remplace la précédente autorisation.

### **Vingt cinquième résolution extraordinaire (introduction d'un article 21 bis aux Statuts sur la nomination de censeurs)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de créer un Collège de censeurs et de rajouter en conséquence un Article 21 bis aux statuts, comme suit :

#### **« Article 21 bis – CENSEURS**

*Le Conseil de Surveillance a la faculté de nommer trois censeurs au plus, choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux.*

*La durée des fonctions des Censeurs est comprise entre une et six années. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion du Conseil de Surveillance statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.*

*Les Censeurs sont indéfiniment rééligibles.*

*Les Censeurs sont à la disposition du Conseil de Surveillance et de son Président pour fournir leurs avis sur les questions de tous ordres qui leur sont soumises, notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière et peuvent recevoir des missions d'études spécifiques du Conseil de Surveillance. Il est précisé que les Censeurs ne peuvent s'immiscer dans la gestion de la Société et qu'ils ne peuvent en conséquence se voir confier des attributions de gestion, de surveillance et de contrôle.*

*Les Censeurs peuvent percevoir une rémunération au titre de leur fonction qui est fixée par le Conseil de Surveillance par prélèvement sur l'enveloppe allouée par l'Assemblée Générale aux jetons de présence.*

*Sauf décision contraire du Conseil de Surveillance, les Censeurs ont accès aux mêmes informations que les membres du Conseil de Surveillance.*

*Les Censeurs sont convoqués aux séances du Conseil de Surveillance (sauf décision contraire du Conseil de Surveillance) et prennent part aux délibérations avec voix consultative sans que toutefois leur absence puisse nuire à la valeur des délibérations.»*

### **Vingt sixième résolution (Pouvoirs pour formalités)**

Tous pouvoirs sont conférés au porteur de copies ou d'extraits des présentes pour effectuer toutes formalités et faire valoir ce que de droit.

## DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES à autoriser par l'Assemblée Générale Mixte du 29 janvier 2016

En application des dispositions des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, homologués par arrêté du 30 décembre 2005, le présent descriptif a pour objet de détailler les objectifs et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société, soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 29 Janvier 2016.

Le présent descriptif est mis à la disposition du public sur le site internet de la société ([www.beneteaugroup.com](http://www.beneteaugroup.com)) ainsi que sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers. Une copie peut être obtenue sans frais par courrier au siège social.

### Nombre de titres et part du capital détenus par la société, répartition par objectifs

Au 30 Novembre 2015, la société détenait un total de 1 499 408 actions, représentant 1,81 % du capital social, réparties par objectifs de la façon suivante :

- contrat de liquidité conclu avec un PSI agissant de manière indépendante : 0 actions
- attribution aux salariés ou mandataires sociaux sous forme d'options d'achat d'actions : 71 200 actions
- attribution gratuite aux salariés ou mandataires sociaux : 1 294 700 actions
- conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe : 133 508 actions

### Objectifs du programme de rachat

Les objectifs de ce programme sont les suivants, par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- la cession et / ou l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou de son groupe, sous forme d'options d'achat d'actions et / ou d'actions gratuites et / ou de plans d'épargne entreprise,
- la conservation et remise des actions en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe dans le cadre de la réglementation boursière,

- l'annulation d'actions en vue d'optimiser le résultat par action et d'optimiser la rentabilité des fonds propres.

Les actions affectées à des objectifs non réalisés ou liés à un changement de stratégie au cours du programme de rachat, sont susceptibles d'être cédées dans le cadre d'un mandat de cession conclu avec un PSI agissant de manière indépendante, ou d'être réaffectées à l'annulation dans le cadre des textes réglementaires.

### Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la société se propose d'acquérir, prix maximal d'achat

Ce programme portera, comme le précédent, sur un maximum de 10 % du capital social.

Les titres sont des actions BENETEAU, ordinaires et toutes de même catégorie, cotées à Eurolist - compartiment A de EURONEXT Paris (code ISIN FR0000035164).

Sur la base du nombre total d'actions composant le capital social à ce jour, soit 82 789 840 actions, le nombre maximum d'actions qui pourraient être détenues par la société en application de ce programme serait donc de 8 278 984 actions.

Compte tenu des 1 499 408 actions déjà détenues, la société s'engage à ne pas acquérir plus de 6 779 576 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 17,5 €.

Sur cette base, l'investissement maximal théorique est donc de 116 M€.

### Durée du programme de rachat

Ce programme aura une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 29 Janvier 2016, soit jusqu'au 29 Juillet 2017.

### Opérations effectuées par voie d'acquisition, de cession ou de transfert dans le cadre du précédent programme jusqu'à la date de publication du présent descriptif

Détail dans tableau de déclaration synthétique joint.

## Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres  
du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 30 Novembre 2015

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte : 1,81 %

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : -

Nombre de titres détenus en portefeuille : 1 499 408 actions

Valeur comptable du portefeuille : 12 905 432 €

Valeur de marché du portefeuille : 20 384 452 € (valorisé à 13,595 € : cours du 30/11/2015)

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes et Transferts	Positions couvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de Titres	352 682	439 552 ventes et 0 transferts	Options d'achat achetées - Achats à terme	Options d'achat vendues - Ventes à terme
Echéance maximale moyenne			-	-
Cours moyen de la transaction	13,122 €	12,898 €		
Prix d'exercice moyen		0 €	-	-
Montants	4 628 054 €	5 669 454 € et 0 €		

## Attestation du Rapport Financier Annuel 2014-2015

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Yves LYON-CAEN  
Président du Conseil de Surveillance

Hervé GASTINEL  
Président du Directoire



